

**ENQUÊTE AUTEURS 2016**  
RÉSULTATS STATISTIQUES

L'enquête sur la situation des auteurs a été réalisée  
dans le cadre des États Généraux de la Bande Dessinée (EGBD).

[www.etatsgenerauxbd.org](http://www.etatsgenerauxbd.org)

Le questionnaire a été préparé avec le conseil scientifique des EGBD :  
Thierry Groensteen, Nathalie Heinich, Bernard Lahire, Eric Maigret,  
Jean-Pierre Mercier, Pascal Ory et Thomas Paris.

Le dépouillement et l'analyse du questionnaire ont été effectués par :  
Matthieu Simon et Pierre Deloche (HEC)  
sous le contrôle de Thomas Paris

en collaboration avec :

Valérie Mangin, Denis Bajram, Pierre Nocerino et Benoît Peeters.

Cette enquête a été réalisée avec le soutien financier de :

Scam\*

\*Société civile  
des auteurs multimedia

AUVERGNE – Rhône-Alpes\*

\* Signature provisoire : le nom de la Région sera fixé par décret en Conseil d'État avant le 1er octobre 2016, après avis du Conseil Régional.

Les présentations à l'Espace Franquin  
à Angoulême du 29 et 31 janvier 2016  
ont été organisées avec le soutien de :



Texte publié sous licence Creative Commons CC-BY-NC-ND 3.0

Diffusion libre à condition de nommer l'auteur *Les États Généraux de la Bande Dessinée*,  
de n'apporter aucune modification et de n'en faire aucune utilisation commerciale.

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/legalcode>

## ENQUÊTE AUTEURS 2016 RÉSULTATS STATISTIQUES

L'enquête sur les auteurs a été lancée par les États Généraux de la Bande Dessinée du 15 septembre au 15 novembre 2015. Avec près de **1500 réponses**, l'enquête a connu un engouement impressionnant, très significatif de la mobilisation et des inquiétudes actuelles des créatrices et créateurs de BD. Il s'agit donc de **la base de données la plus importante** jamais recueillie sur les auteurs de BD francophones.

Le questionnaire s'adressait à tous les auteurs de bande dessinée, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Il visait à savoir qui ils sont, de la star reconnue mondialement à l'inconnu en devenir. Toutes les pratiques étaient les bienvenues, du dessin au scénario, de la couleur au story-board, du papier au numérique... Les questions portaient sur le parcours, les conditions de travail et de rémunération, la situation sociale, les relations avec les éditeurs, la perception du métier et de son évolution...

Parmi les nombreux enseignements de l'enquête, on peut noter **10 faits marquants** :

- **Une féminisation accrue** : 27% de femmes ont répondu, soit une proportion bien plus élevée que le chiffre de 12,4% habituellement évoqué.
- **Une profession jeune** : 56% des auteurs interrogés ont moins de 40 ans. La moyenne d'âge des femmes est de 34 ans, la moyenne d'âge des hommes est de 41 ans. La profession est donc appelée à se féminiser de plus en plus.
- **Un métier précaire** : Les auteurs interrogés se définissent à 15% comme amateurs, 53% comme professionnels précaires, 32% comme professionnels installés.
- **Un niveau de formation important** : 79% ont fait des études supérieures, la très grande majorité dans le domaine artistique.
- **Un travail astreignant** : 36% travaillent plus de 40 heures par semaine, et pour 80% le travail empiète sur au moins deux week-ends par mois.
- **Des ressources diversifiées** : 71% ont un emploi parallèle à celui d'auteur de bande dessinée, généralement dans un autre domaine artistique ou dans l'enseignement.
- **Une protection sociale faible** : 88% des professionnels interrogés n'ont jamais bénéficié d'un congé maladie. 81% n'ont jamais bénéficié d'un congé maternité, paternité ou adoption.
- **Des revenus médiocres** : En 2014, 53% des répondants ont un revenu inférieur au SMIC annuel brut, dont 36% qui sont en-dessous du seuil de pauvreté. Si l'on ne prend en compte que les femmes, 67% ont un revenu inférieur au SMIC annuel brut et 50% sont sous le seuil de pauvreté.
- **Un avenir incertain** : 66% des auteurs interrogés pensent que leur situation va se dégrader pendant les prochaines années.
- **De bonnes relations avec les éditeurs** : 68% estiment avoir de bonnes ou de très bonnes relations avec leurs éditeurs, 27% moyennes et 5% mauvaises ou très mauvaises.

Cette enquête quantitative sera complétée au cours des prochains mois par des entretiens approfondis avec 25 auteurs, sélectionnés de manière aussi représentative que possible avec l'aide du conseil scientifique des EGBD. Conduits par des sociologues, ces entretiens permettront d'approcher de façon plus fine les évolutions récentes du métier. Ils feront l'objet d'une publication en ligne.

L'ensemble du travail des EGBD est à suivre sur le site [www.etatsgenerauxbd.org](http://www.etatsgenerauxbd.org). Vous y trouverez en particulier les cahiers de doléances des auteurs ainsi que les vidéos des deux séances des EGBD consacrées à cette étude lors du festival d'Angoulême 2016.

# SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

PARCOURS

CONDITIONS DE TRAVAIL

PUBLICATIONS

PROMOTION

AFFILIATIONS

DROITS SOCIAUX

REVENUS

SENTIMENTS

## ANNEXES

Brève histoire de la mobilisation des auteurs de bande dessinée

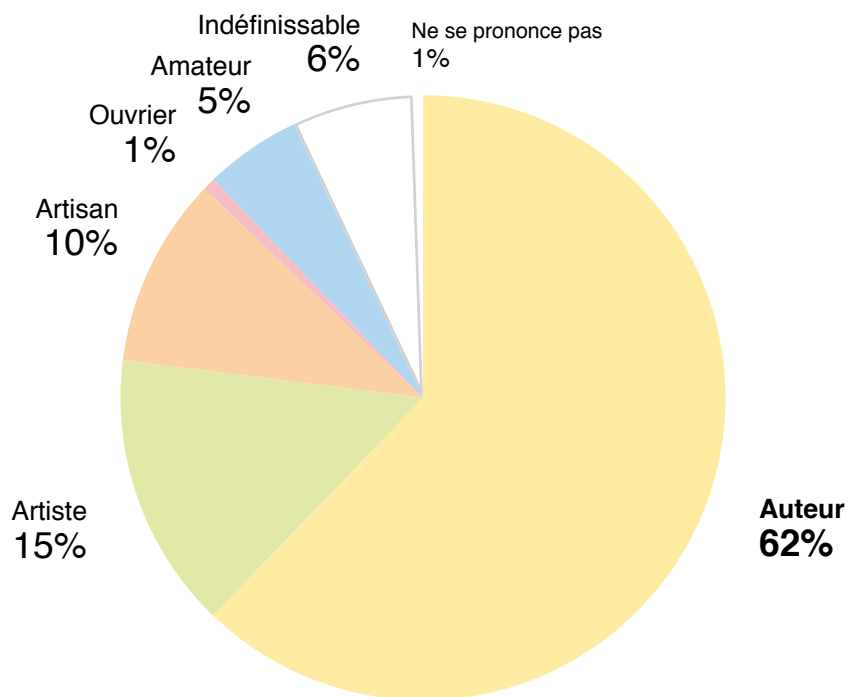
Questionnaire auteurs

Enquête auteurs réalisée  
du 15 septembre au 15 novembre 2015  
via un questionnaire Internet.

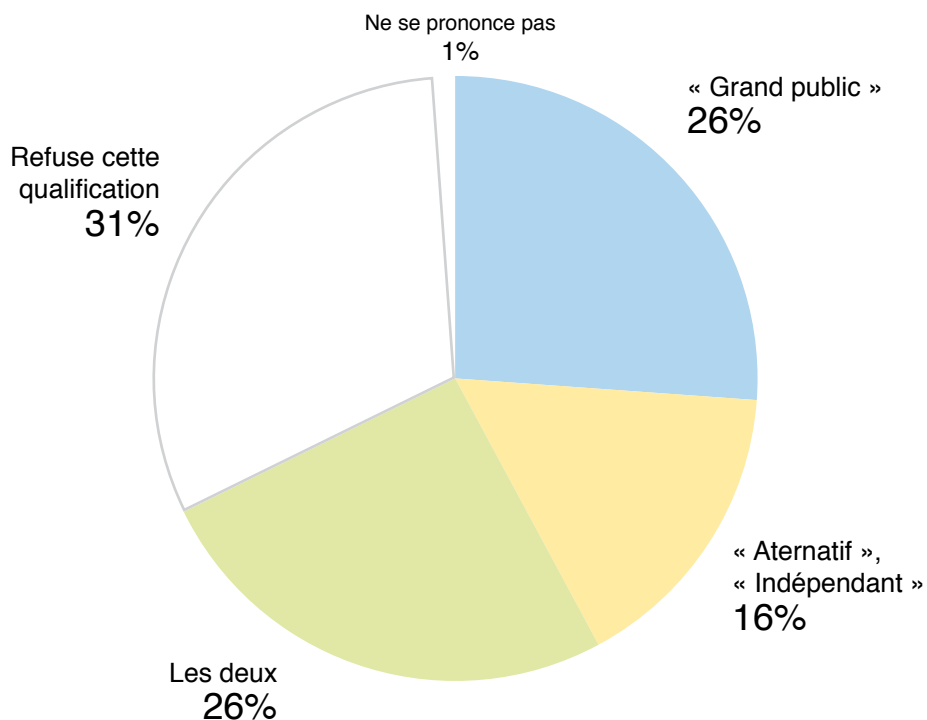


INFORMATIONS GÉNÉRALES

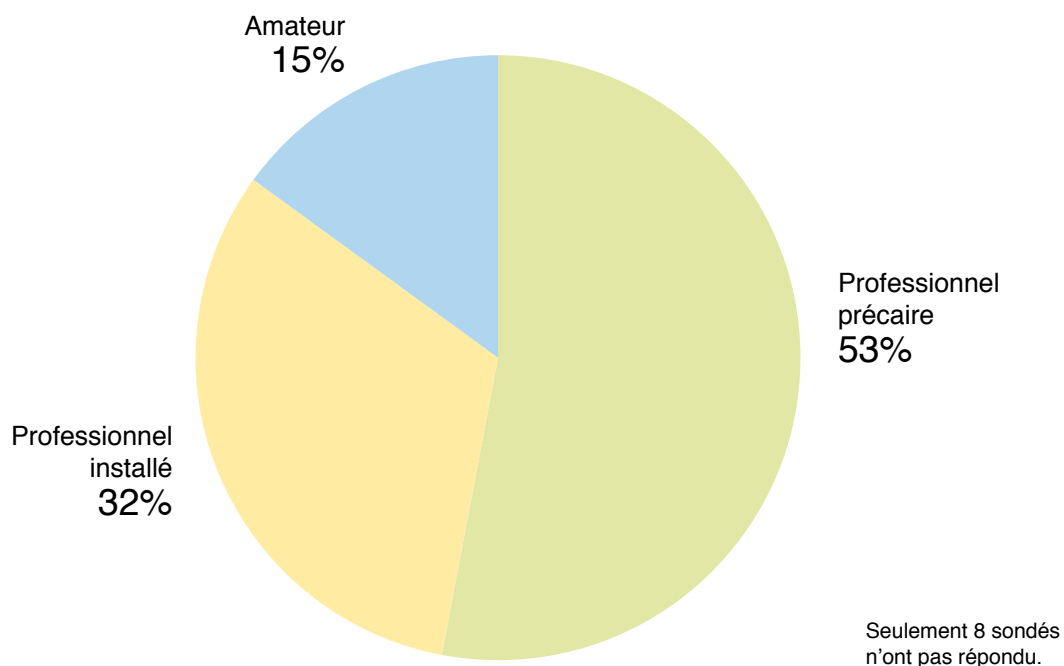
## Comment les auteurs se perçoivent-ils ?



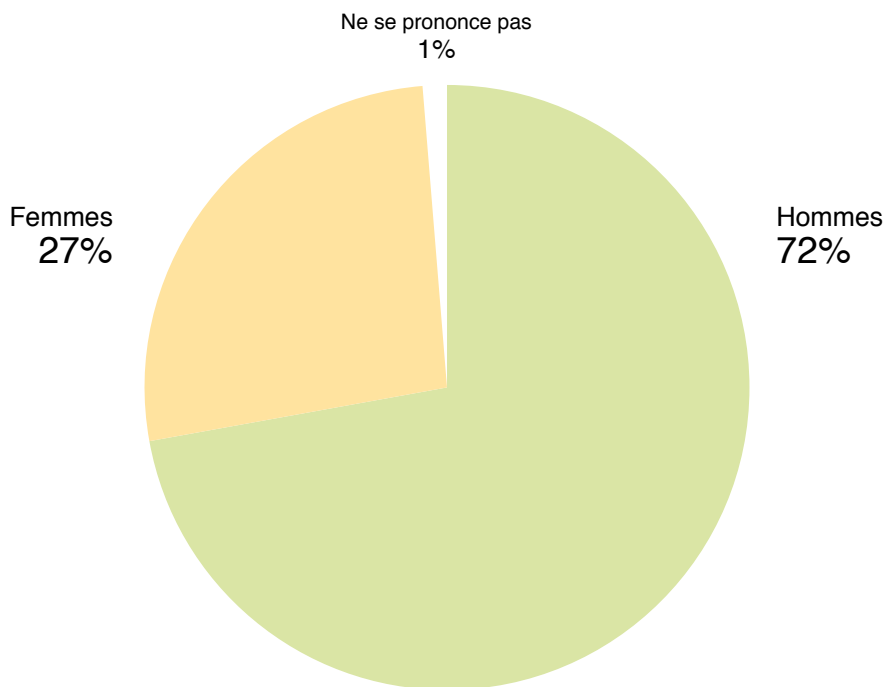
## Comment se perçoivent-ils culturellement ?



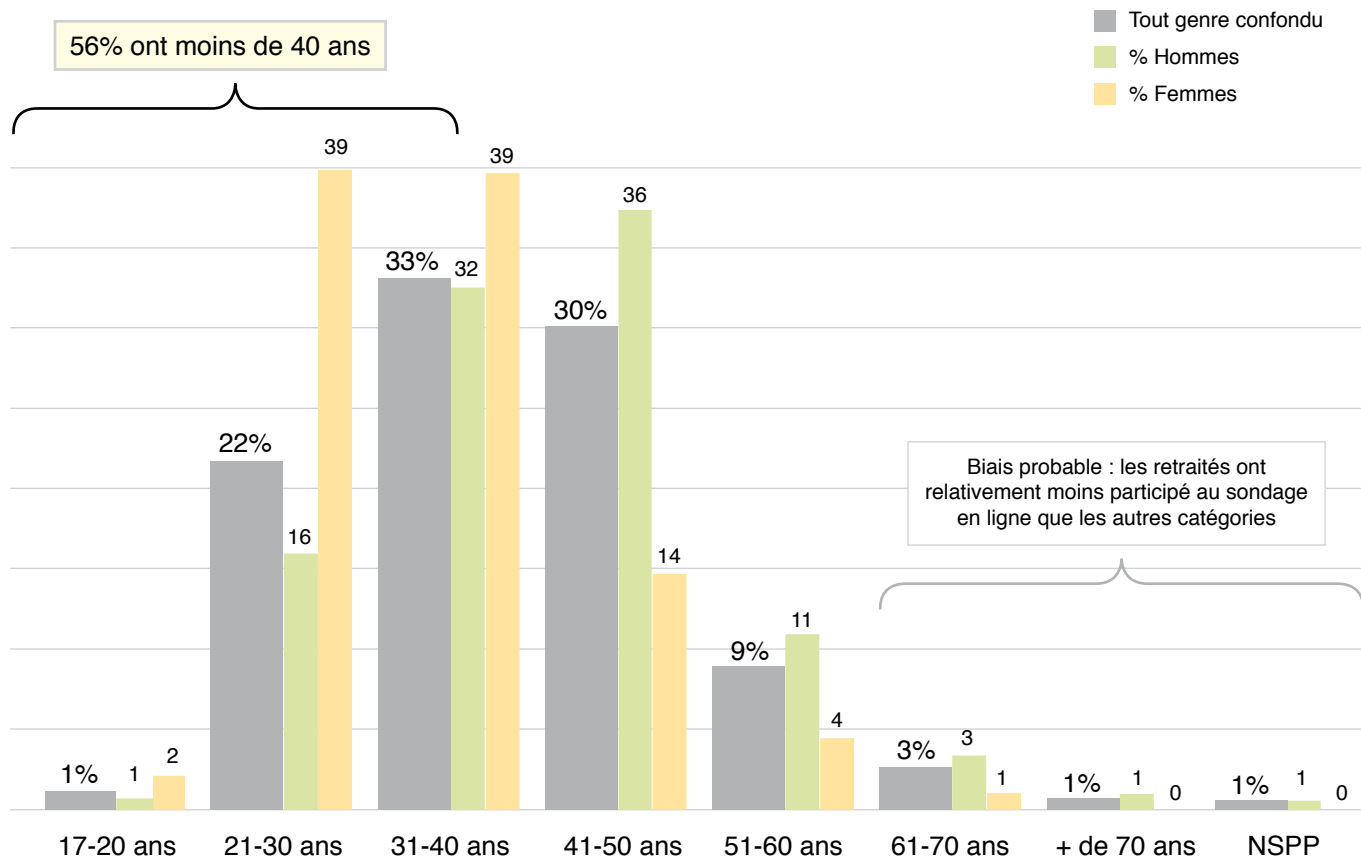
## Comment se perçoivent-ils professionnellement ?



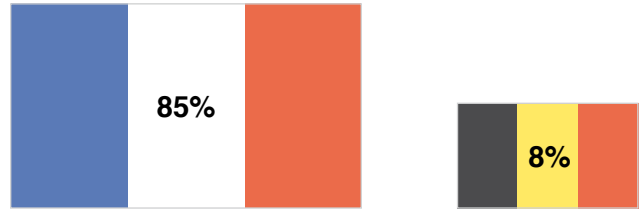
# Genre



# Âge



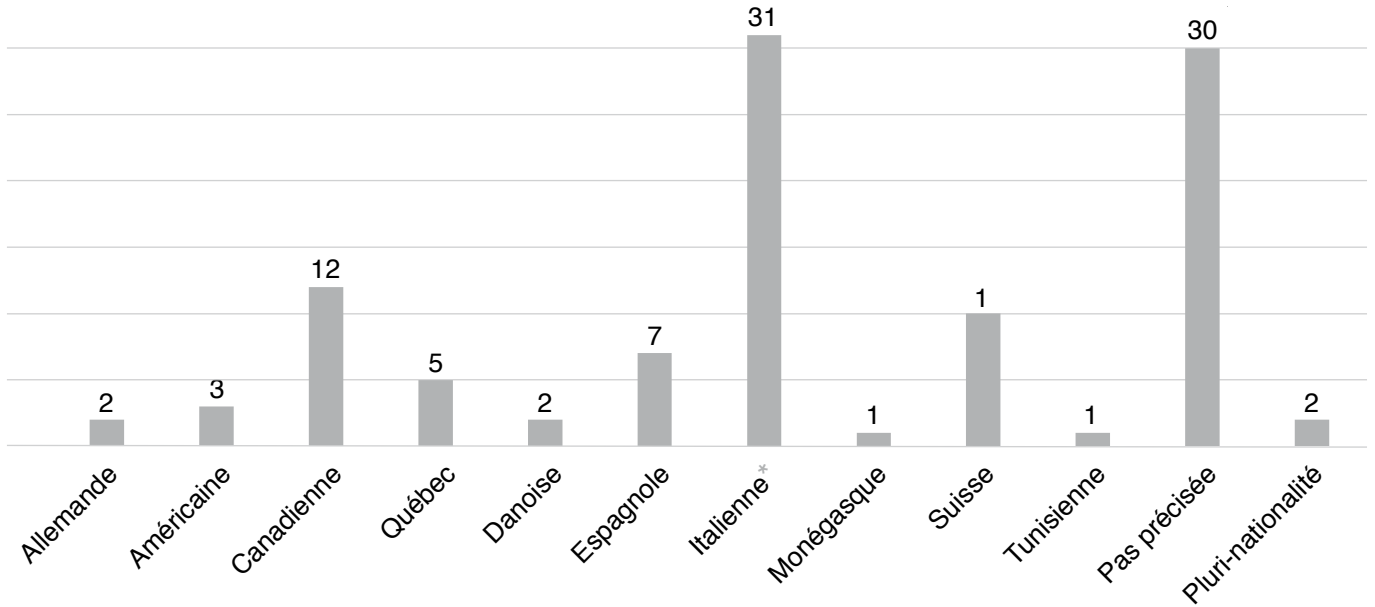
# Nationalité



Autres nationalités :

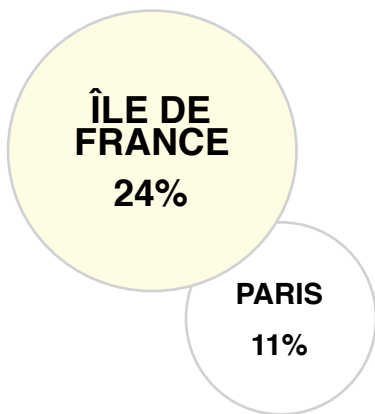
1251 français

112 belges



\* Seuls 4 italiens habitent en France, tous les autres en Italie

# Résidence (si France)

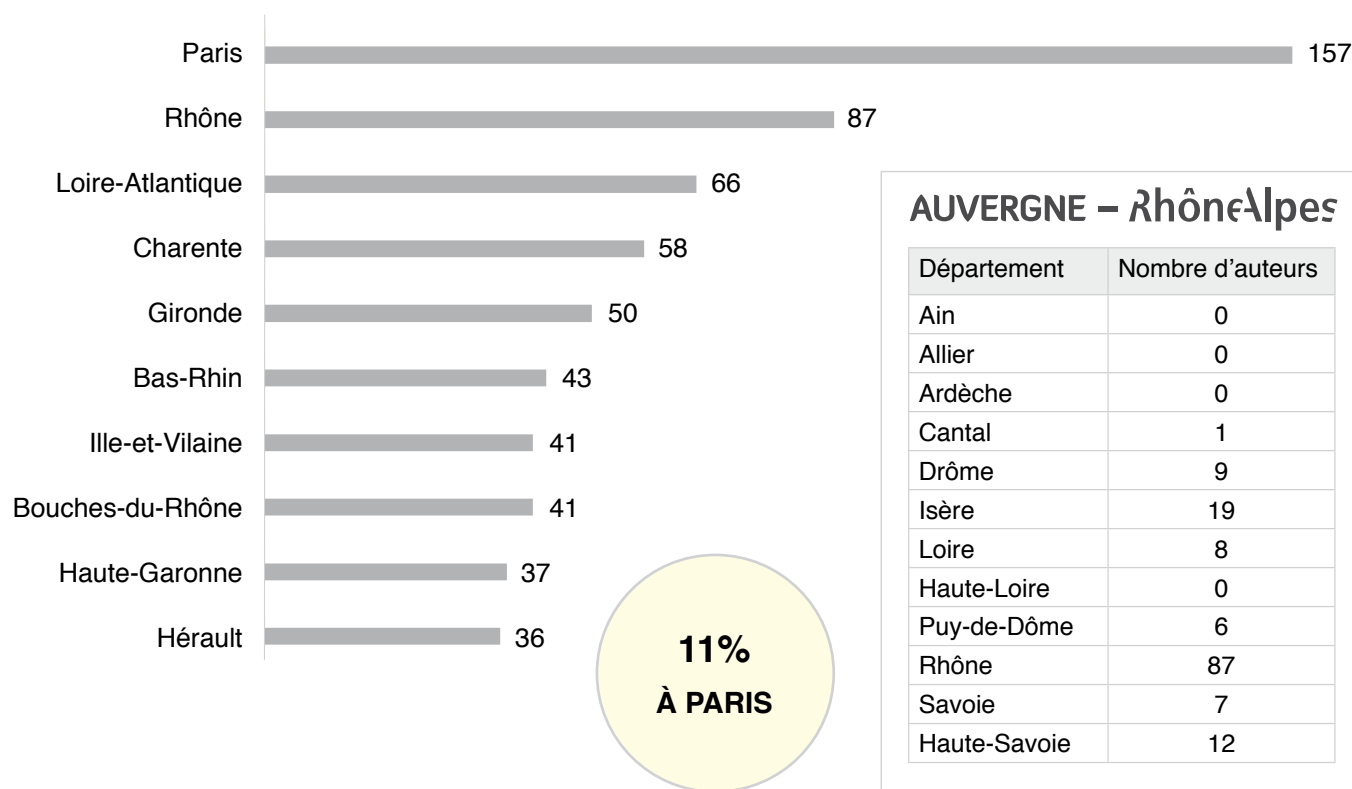


**Auvergne – Rhône-Alpes 12%**

Classement	Région	Nombre
1	Ile de France	292
2	Rhône-Alpes	142
3	Pays de la Loire	99
4	Bretagne	88
5	Poitou Charentes	75
6	Aquitaine	73
7	PACA	61
8	Midi Pyrénées	57
9	Languedoc Roussillon	51
10	Alsace	46
11	Haute Normandie	39
12	Centre Val de Loire	39
13	Nord Pas de Calais	34
14	Bourgogne	21
15	Basse Normandie	20
16	Lorraine	19
17	Champagne Ardenne	15
18	Picardie	14
19	Franche-Comté	11
20	Limousin	9
21	Auvergne	7
22	DOM	6
23	Corse	4



## Départements



### Auvergne - Rhône-Alpes

Département	Nombre d'auteurs
Ain	0
Allier	0
Ardèche	0
Cantal	1
Drôme	9
Isère	19
Loire	8
Haute-Loire	0
Puy-de-Dôme	6
Rhône	87
Savoie	7
Haute-Savoie	12

## Profession des parents (avant retraite)

### Père

Profession du père (avant retraite)	%
Professions intermédiaires	15%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	15%
Professions libérales	12%
Employés	10%
Ouvriers	10%
Ingénieurs et cadres technique d'entreprise	9%
Cadres administratifs et commerciaux	8%
Professeurs, professions scientifiques	7%
Cadres de la fonction publique	6%
Professions de l'information, des arts et des spectacles	2%
Agriculteurs	2%

### Mère

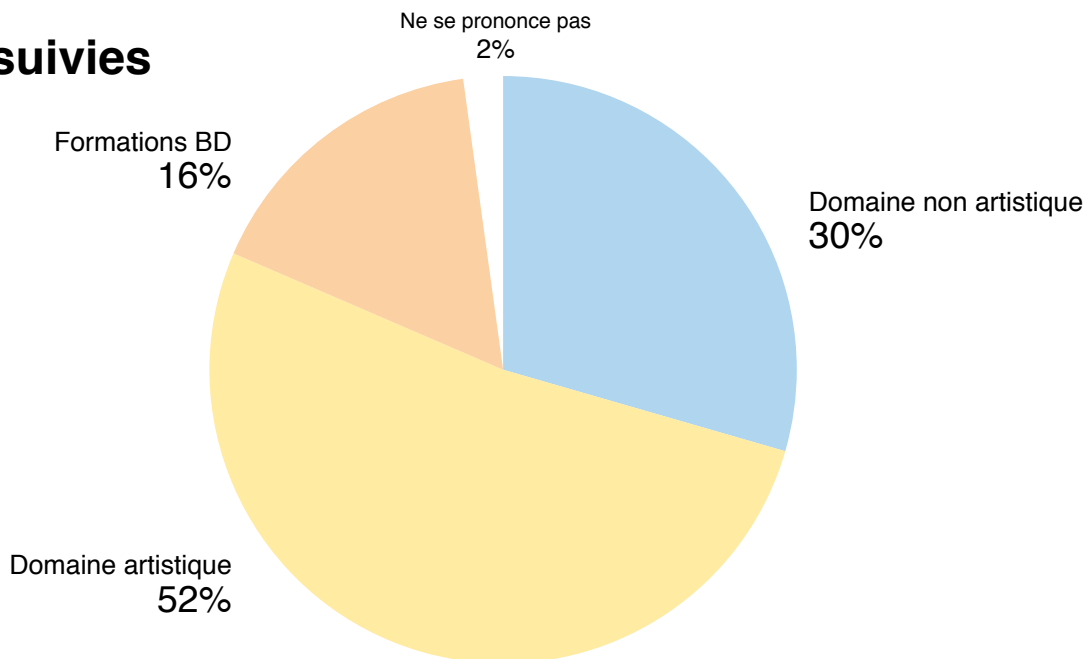
Profession de la mère (avant retraite)	%
Employés	18%
Autres professions intermédiaires	15%
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	11%
Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)	10%
Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)	9%
Artisans, commerçants, chef d'entreprise	8%
Professeurs, professions scientifiques	7%
Professions libérales	6%
Cadres de la fonction publique	6%
Cadres administratifs et commerciaux	4%
Ouvriers	3%

46%

**Cadres et professions intellectuelles supérieures**

24%

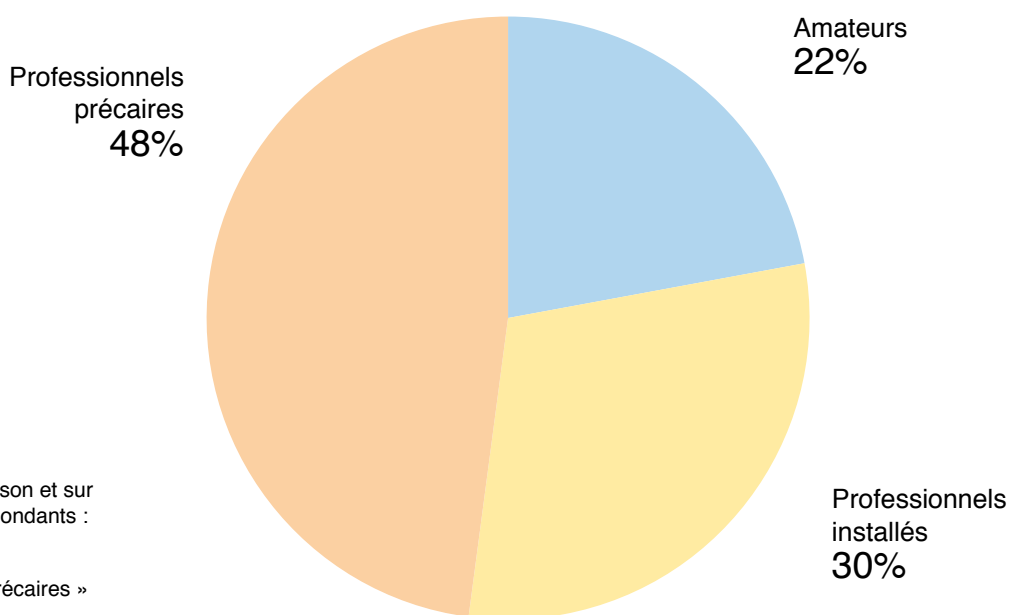
## Études suivies



Études suivies	- De 30 ans	31-40 ans	41-50 ans	+ de 50 ans
Dans un domaine artistique	51%	56%	51%	55%
Dans un autre domaine	17%	30%	37%	41%
Formation spécialisée en BD	32%	15%	13%	4%

➔ De moins en moins d'autodidactes, de plus en plus de jeunes spécialisés en BD.

## Auteurs ayant suivi des études dans un domaine non-artistique



A titre de comparaison et sur l'ensemble des répondants :

- 53% se disent « professionnels précaires »
- 32% « professionnels installés »
- 15% « amateurs »

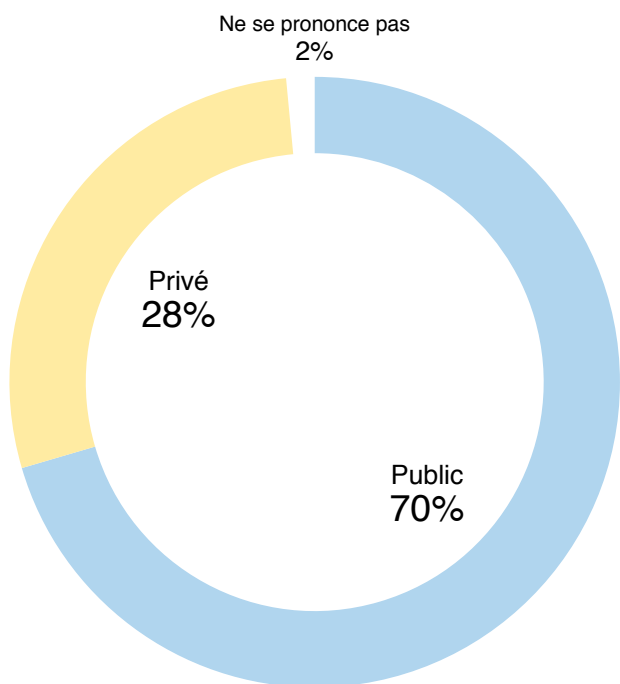
## Etablissement et localisation

Beaux arts + arts décoratifs + ESA	302
Faculté (toutes matières confondues)	216
Institut Saint-Luc - Belgique	101
Lycée	86
Ecole Pivaut	61
EESI	59
Emile Cohl	58
ENSAD	20
IUT	20
ENSAAMA	16
Architecture	12
Ecole de Commerce	12
CEGEP	9
Ecole Normale Supérieure	6
CFA	5

21%

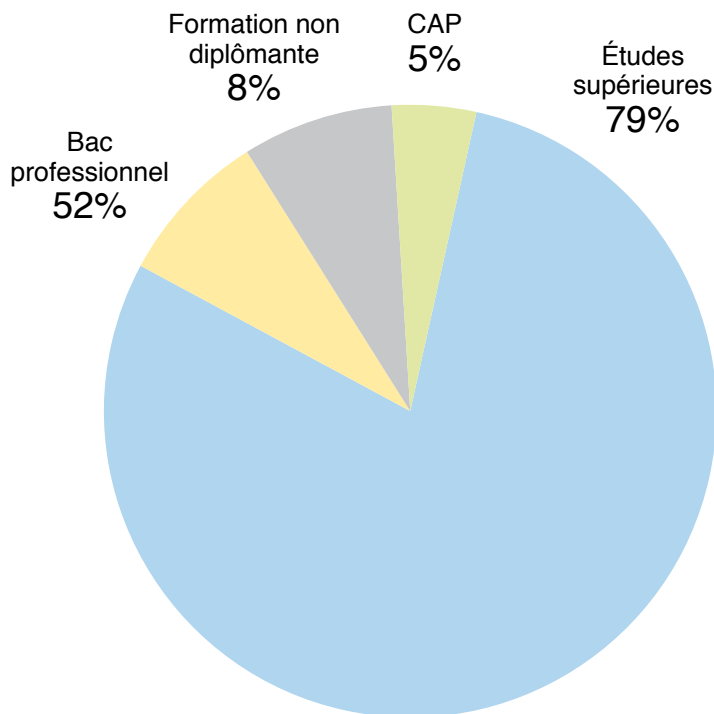
N°	Région	Nombre
1	Ile de France	315
2	Rhône-Alpes	127
3	Pays de la Loire	113
4	Poitou Charentes	105
5	Alsace	89
6	PACA	56
7	Aquitaine	53
8	Bretagne	50
9	Midi Pyrénées	44
10	Champagne Ardenne	34
11	Nord Pas de Calais	31
12	Centre Val de Loire	29
13	Languedoc Roussillon	26
14	Haute Normandie	24
15	Basse Normandie	18
16	Lorraine	18
17	Picardie	17
18	Bourgogne	9
19	Franche-Comté	9
20	Auvergne	8
21	Corse	6
22	Limousin	5
23	DOM	3

## Type d'enseignement



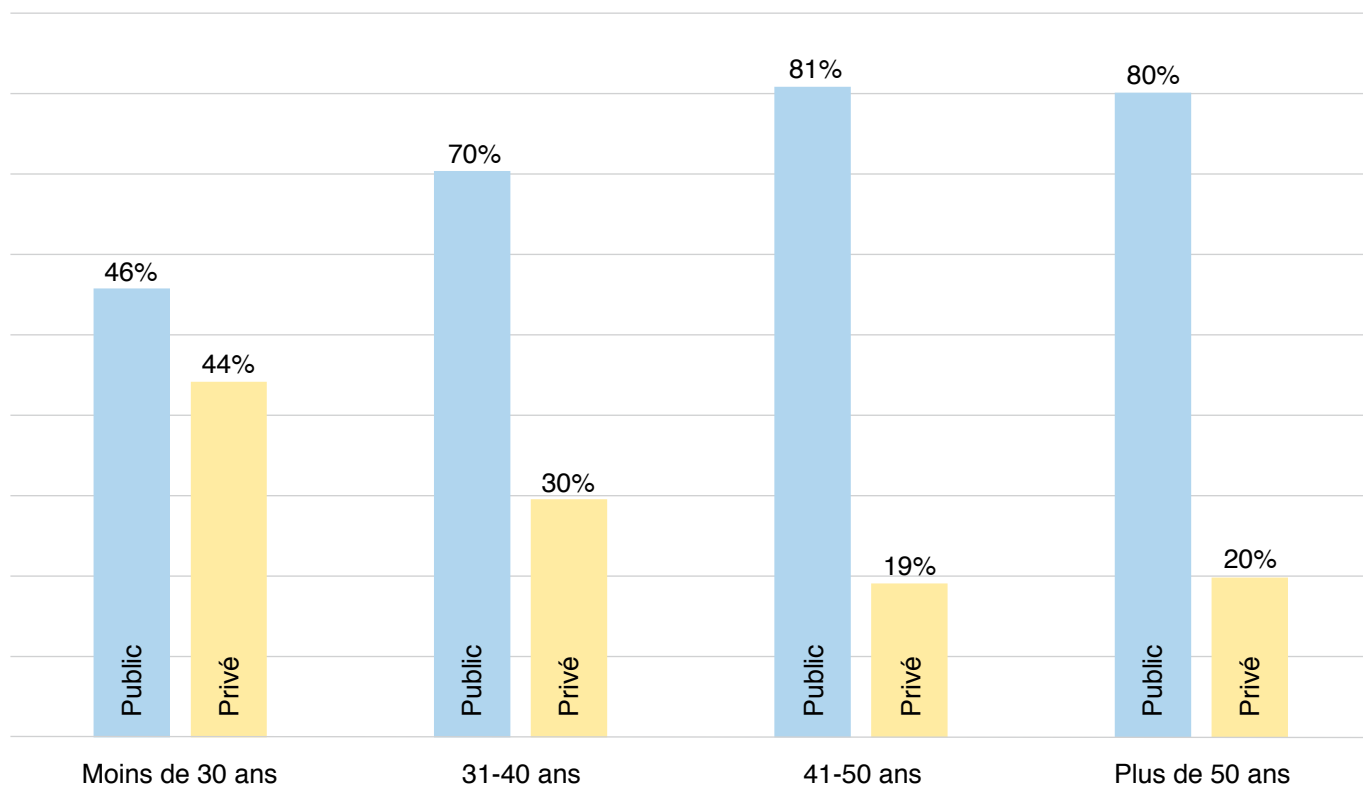
Comparaison nationale : 17% des élèves inscrits dans le privé en 2011-2012 en France

## Niveau de diplôme

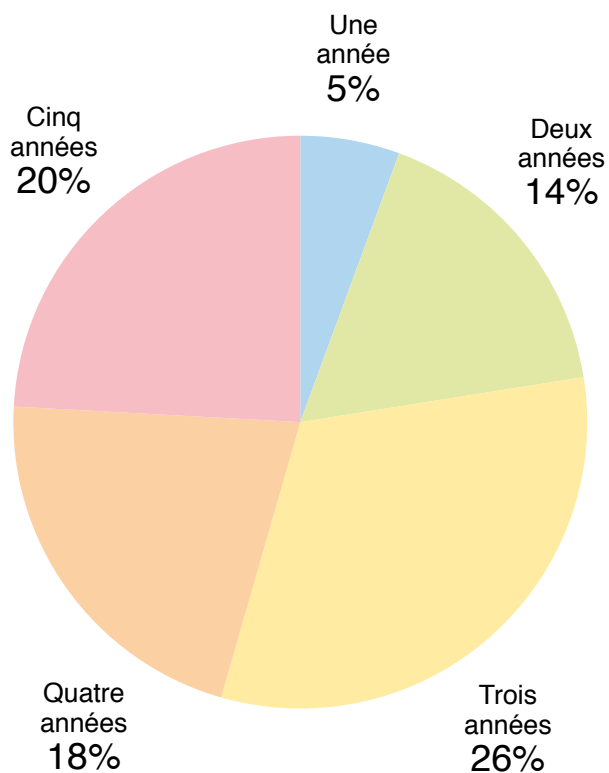


Comparaison nationale : 14% de la population détient un diplôme du supérieur (supérieur à bac +2)

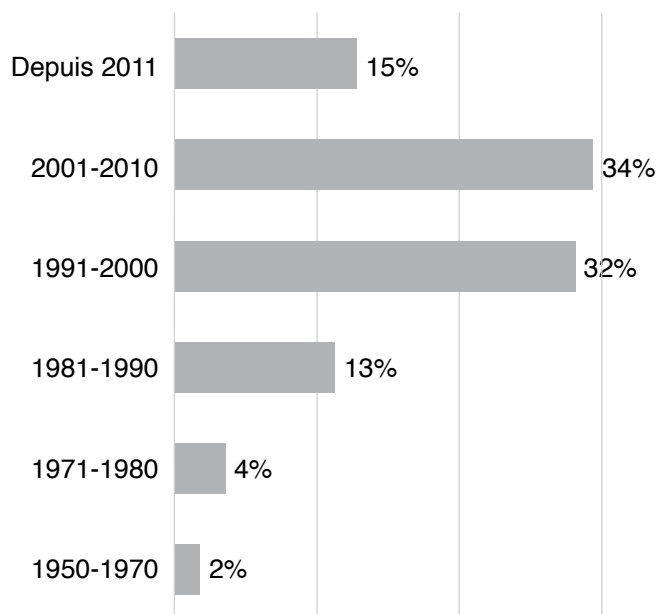
## Type d'enseignement en fonction des tranches d'âge



## Pendant combien d'années ?

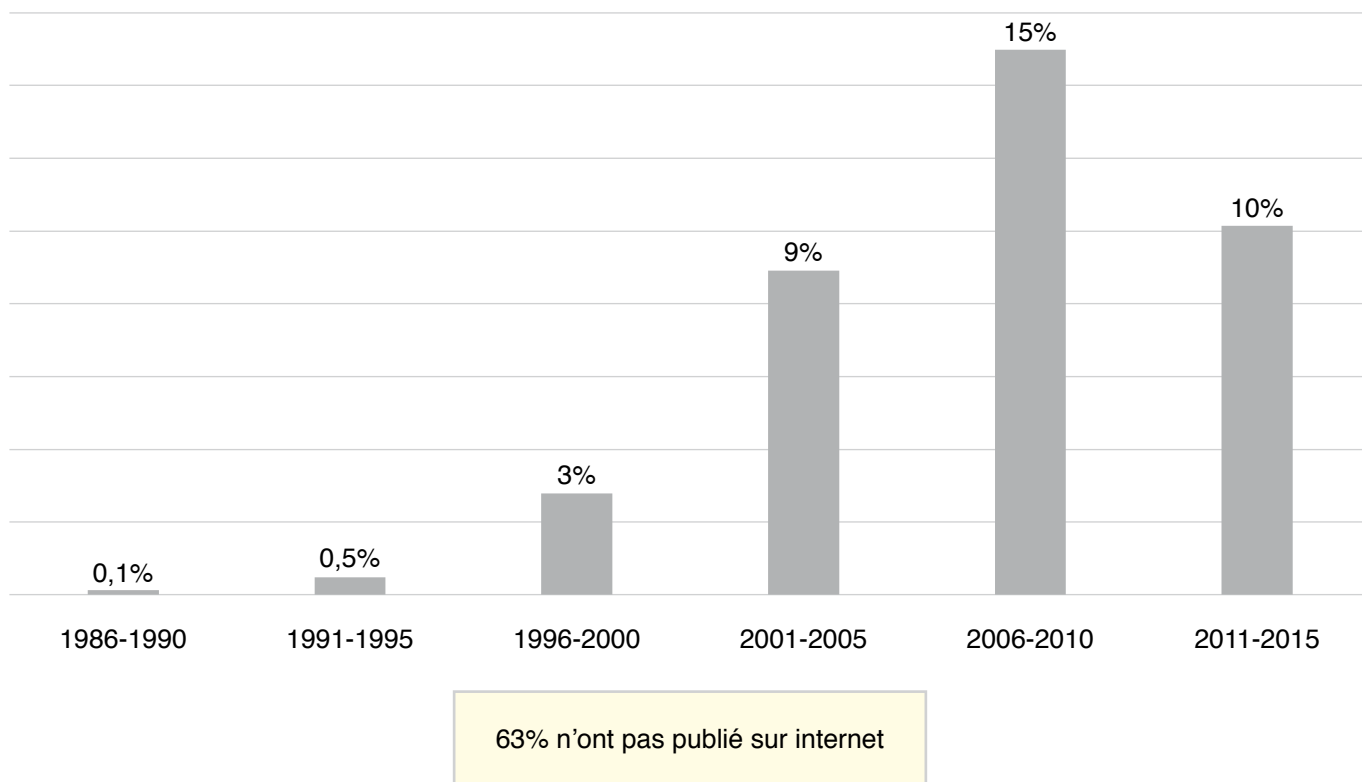


## Année de fin d'études

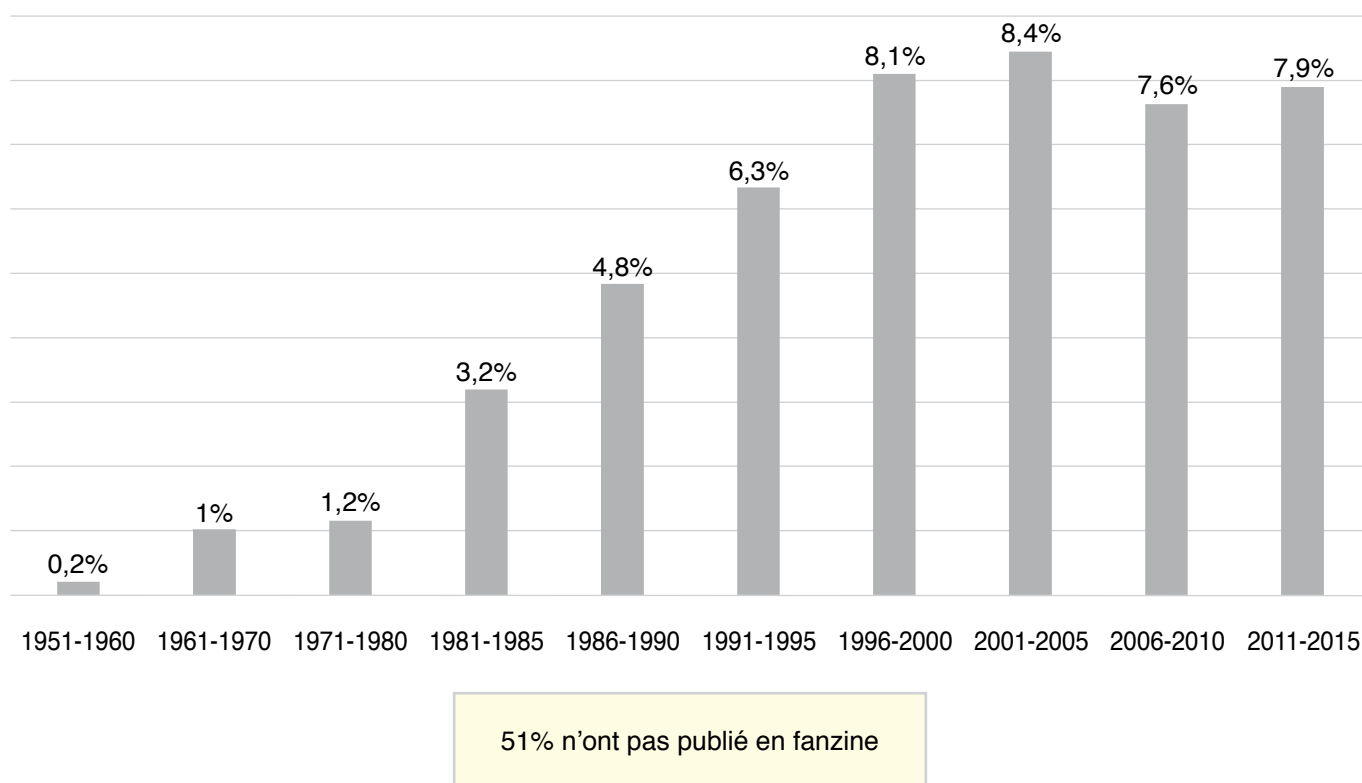


Près de 50% des répondants ont été diplômés après l'an 2000

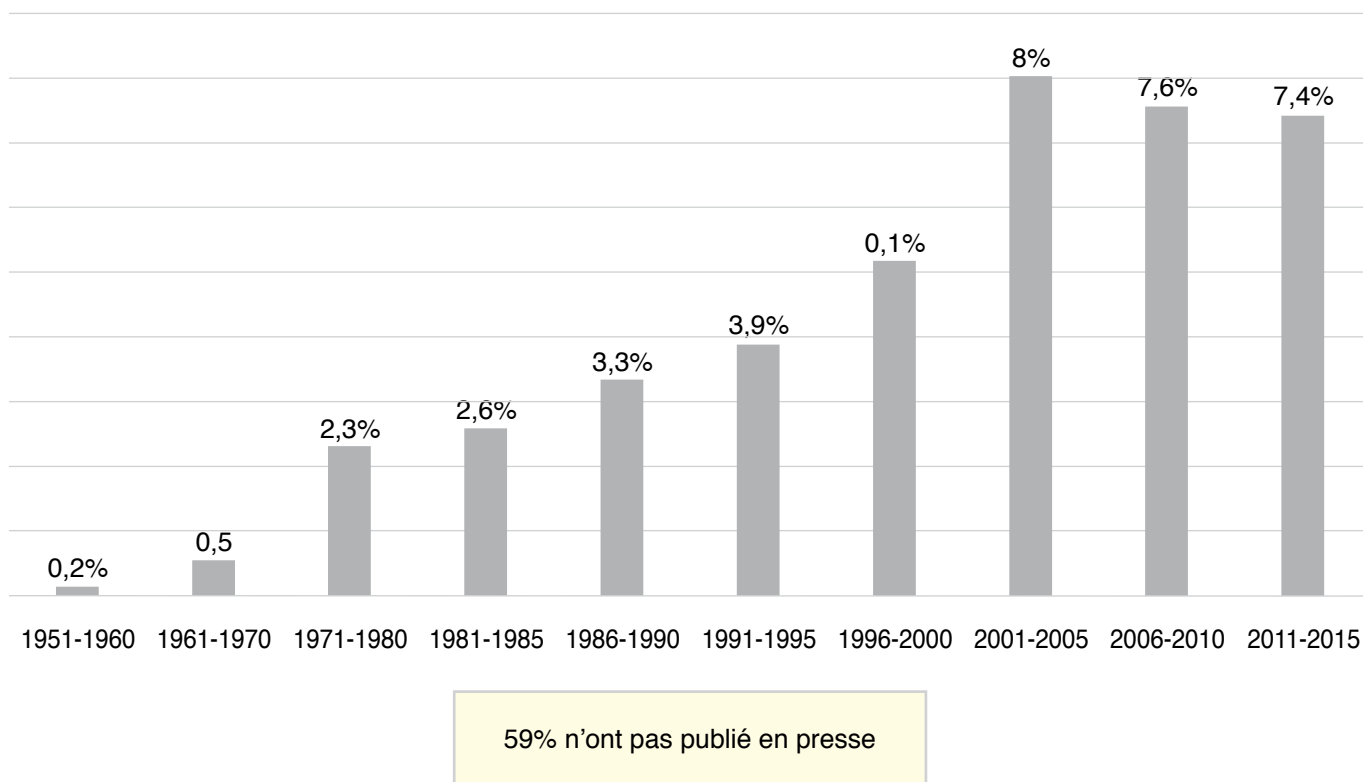
## Année de publication de la 1ère BD sur internet



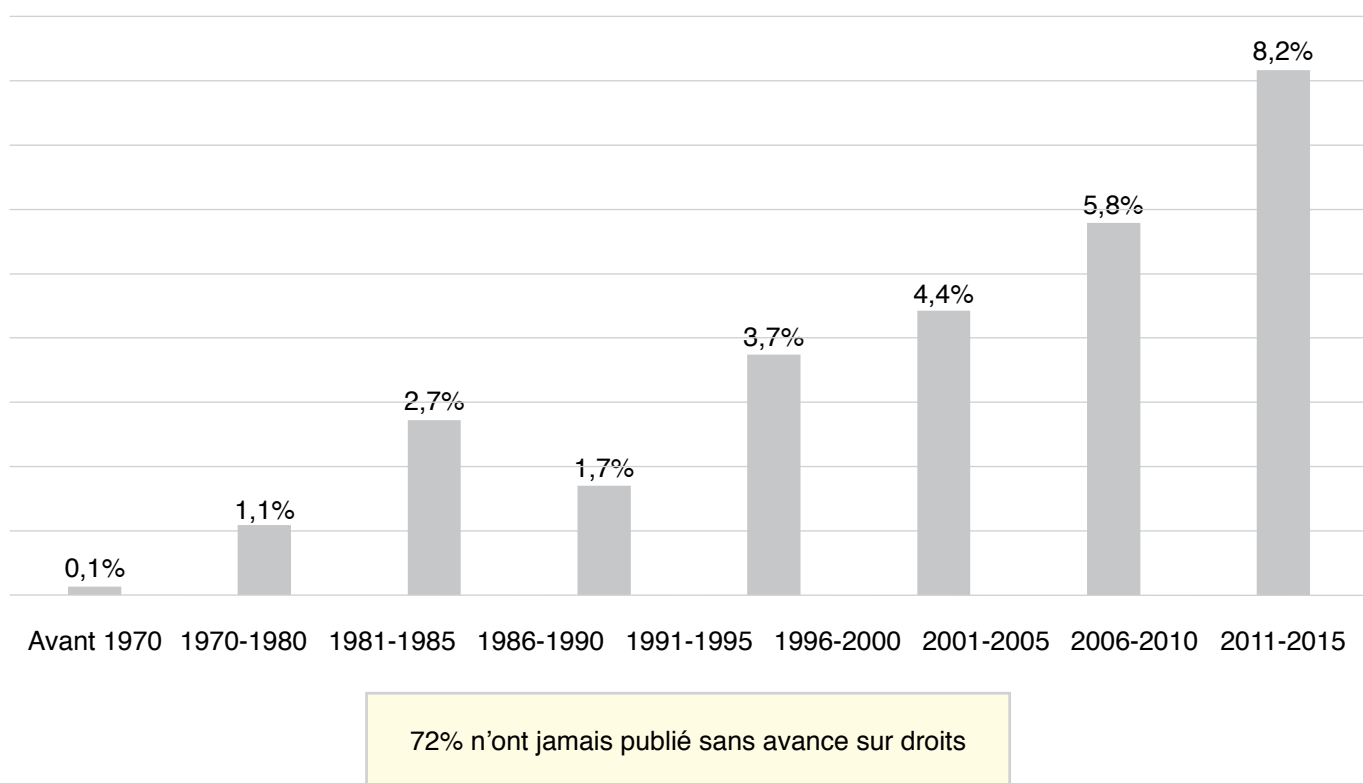
## Année de publication de la 1ère BD en fanzine



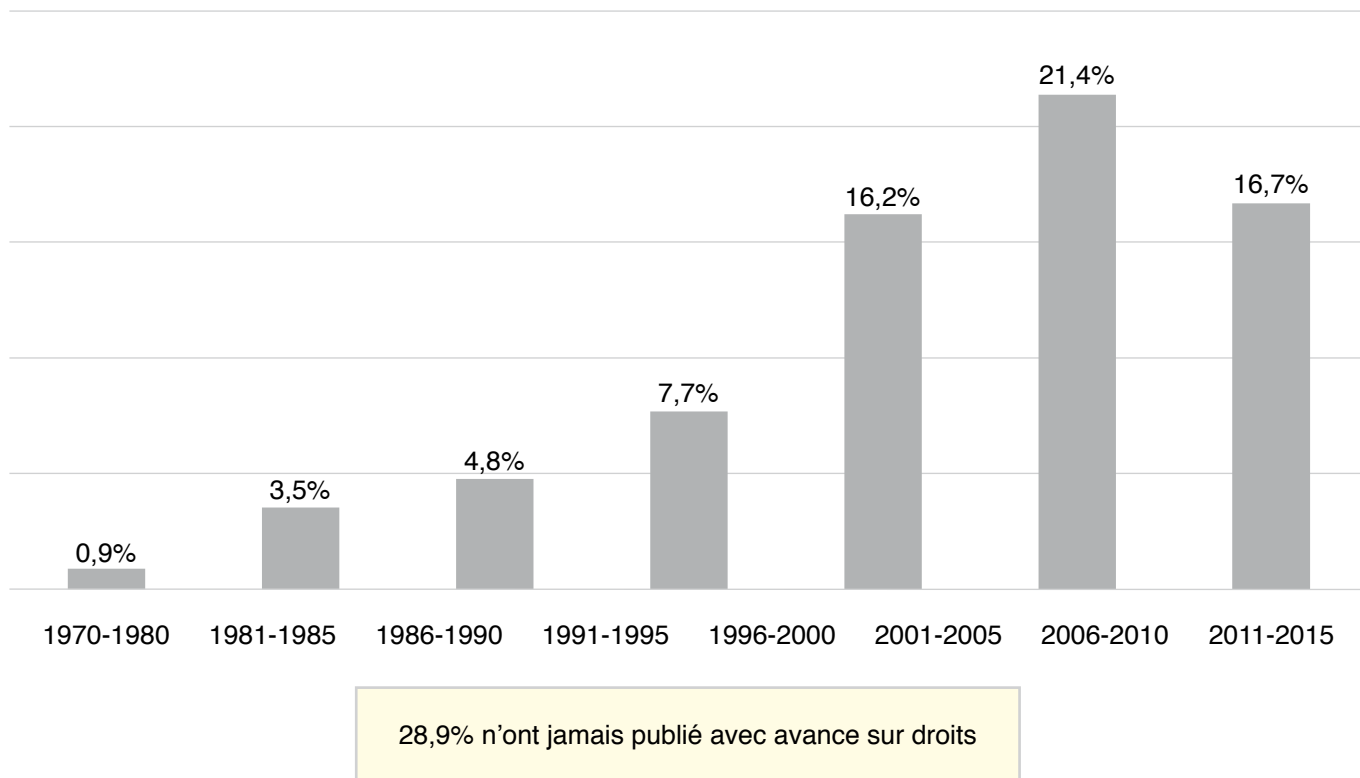
## Année de publication de la 1ère BD en presse



## Année de publication de BD en album sans avance sur droits

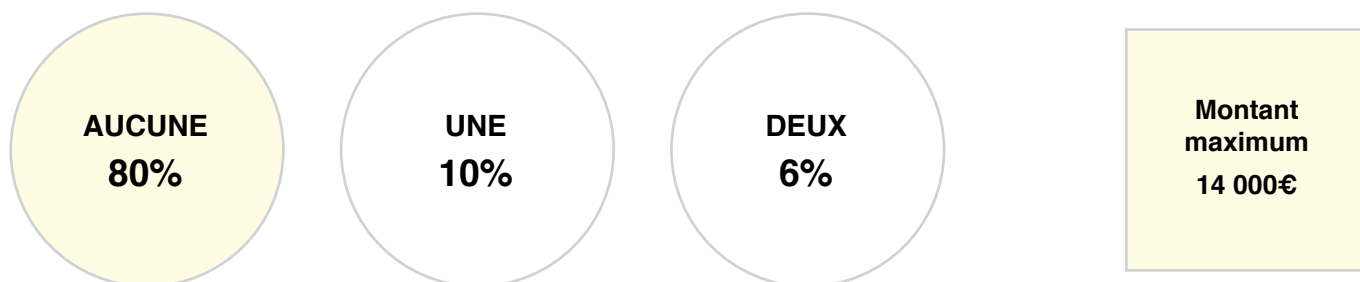


## Année de publication de BD en album avec avance sur droits



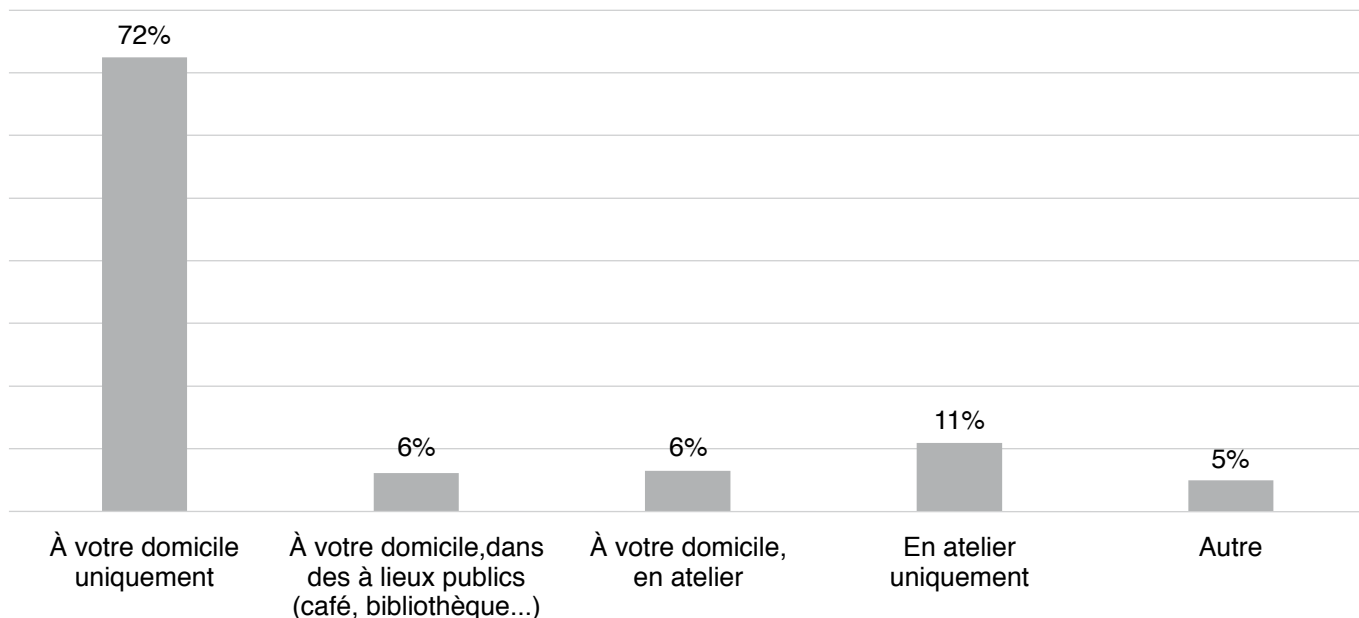
## Aides à la création

### NOMBRE DE BOURSES DE CRÉATION OU DE RÉSIDENCE



## Lieux de travail

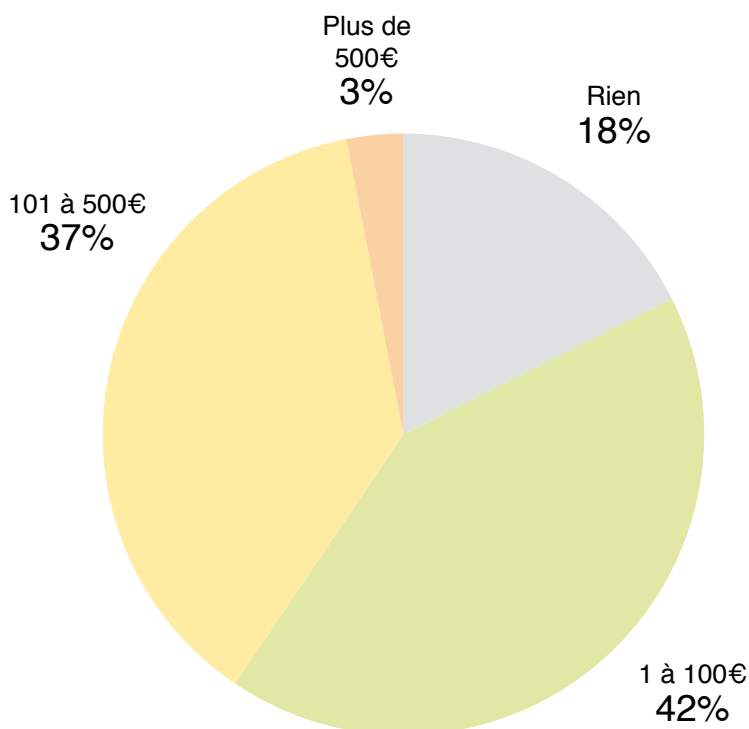
	Amateur	Précaire	Installé
Domicile uniquement	77%	72%	71%
Atelier	7%	20%	25%
Entreprise	1%	1%	3%
Lieux publics	18%	9%	4%



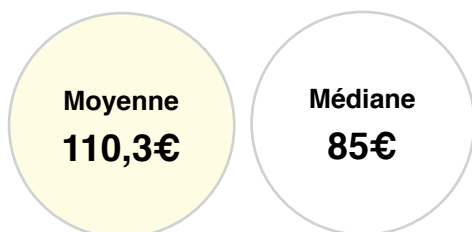
## Dans le cas d'un travail en atelier

### LES AUTEURS LE PARTAGENT AVEC

Nombre de personnes	%
0	14%
1 à 5	38%
6 à 10	33%
11 à 15	11%
16 à 20	2%
21 à 25	2%

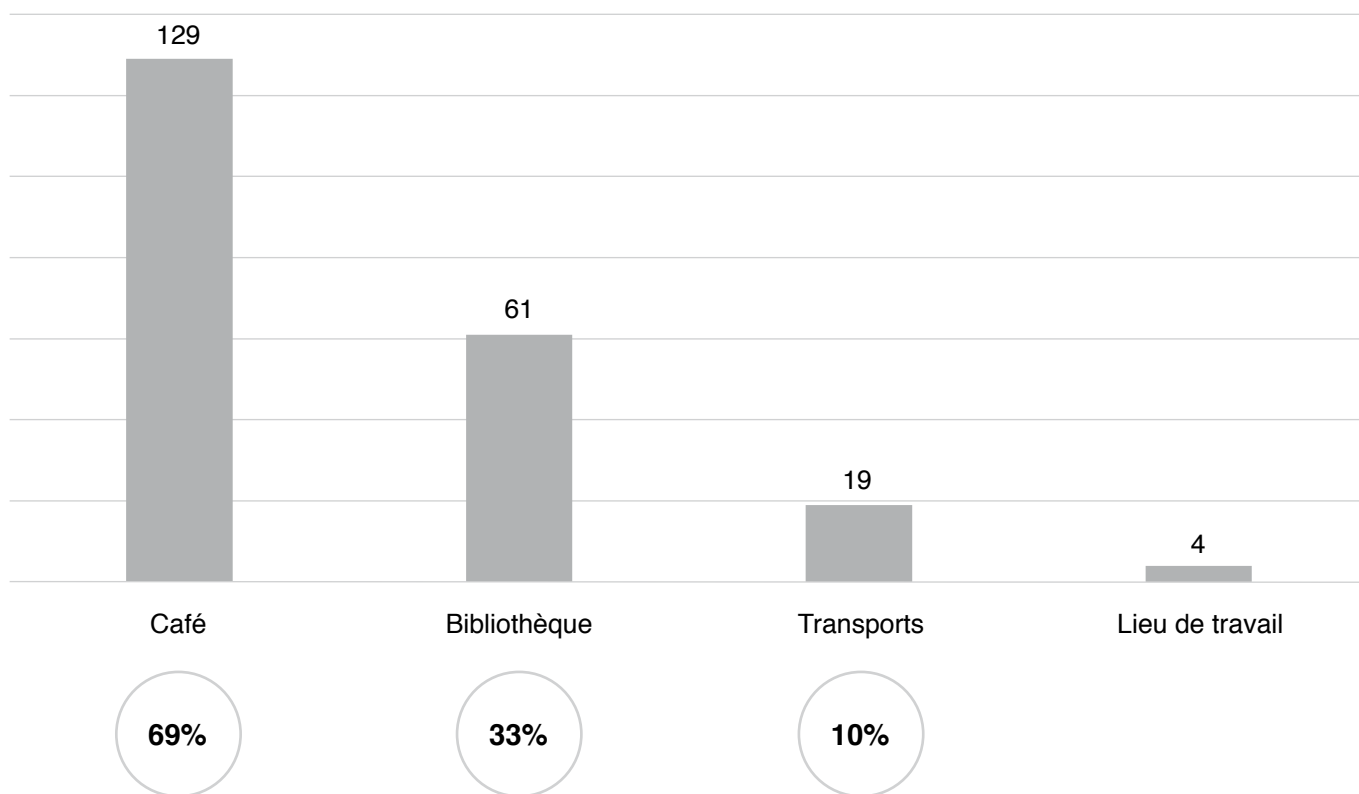


### LOYER MENSUEL POUR LEUR PLACE

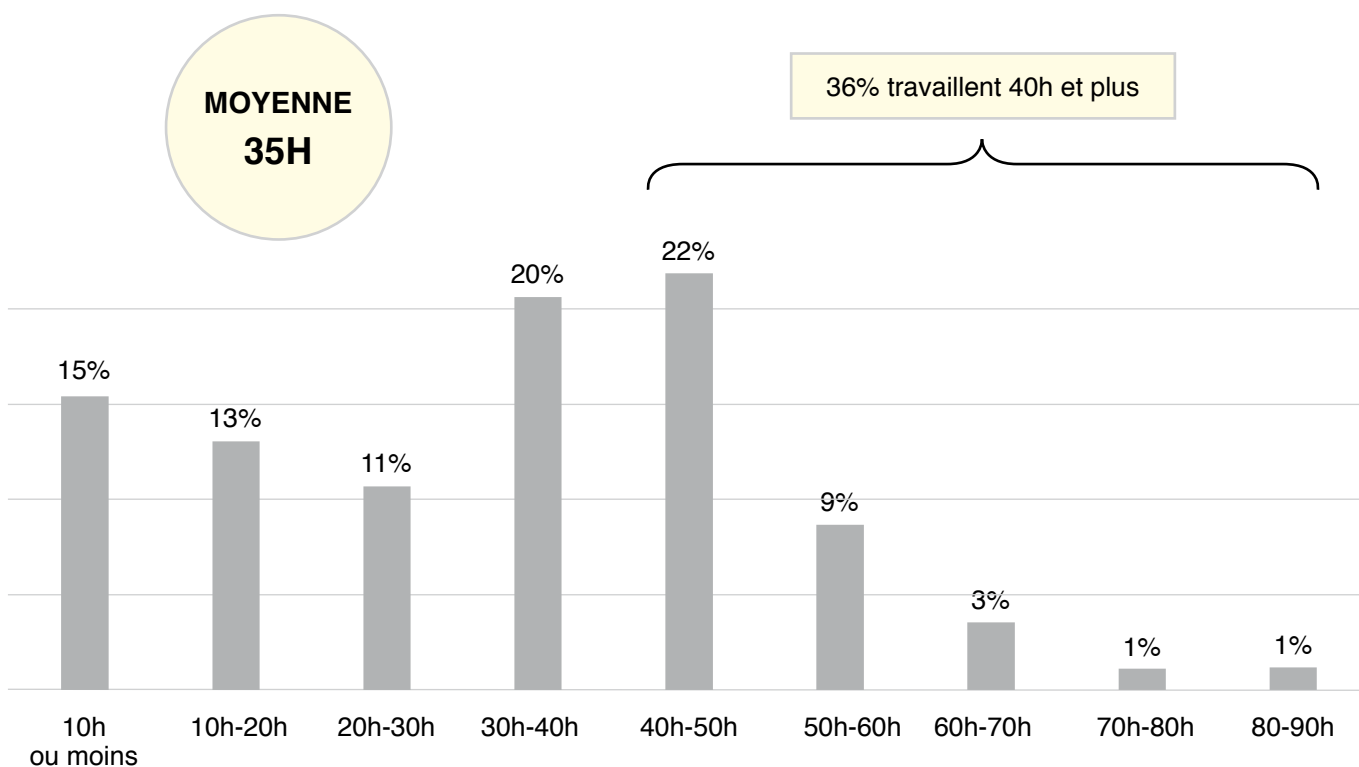




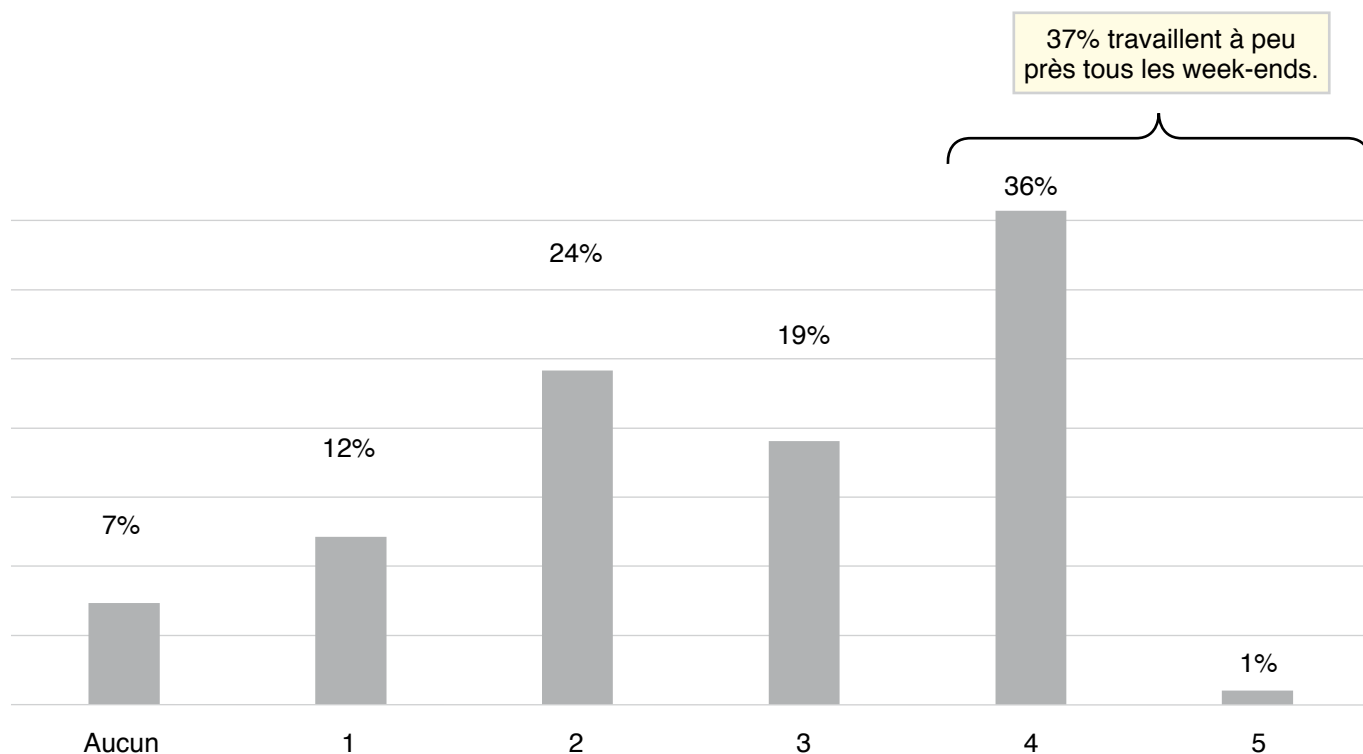
## Dans le cas d'un travail dans les lieux publics



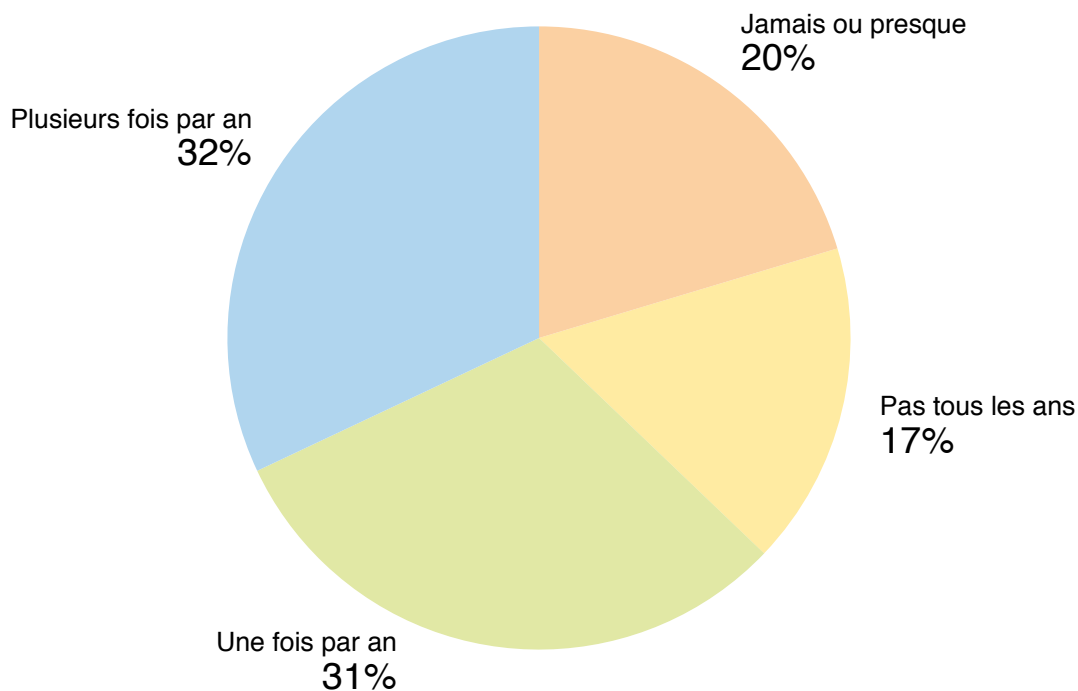
## Nombre d'heures par semaine consacré au travail BD



## Nombre de week-ends par mois sur lesquels le travail de BD empiète



## Vacances

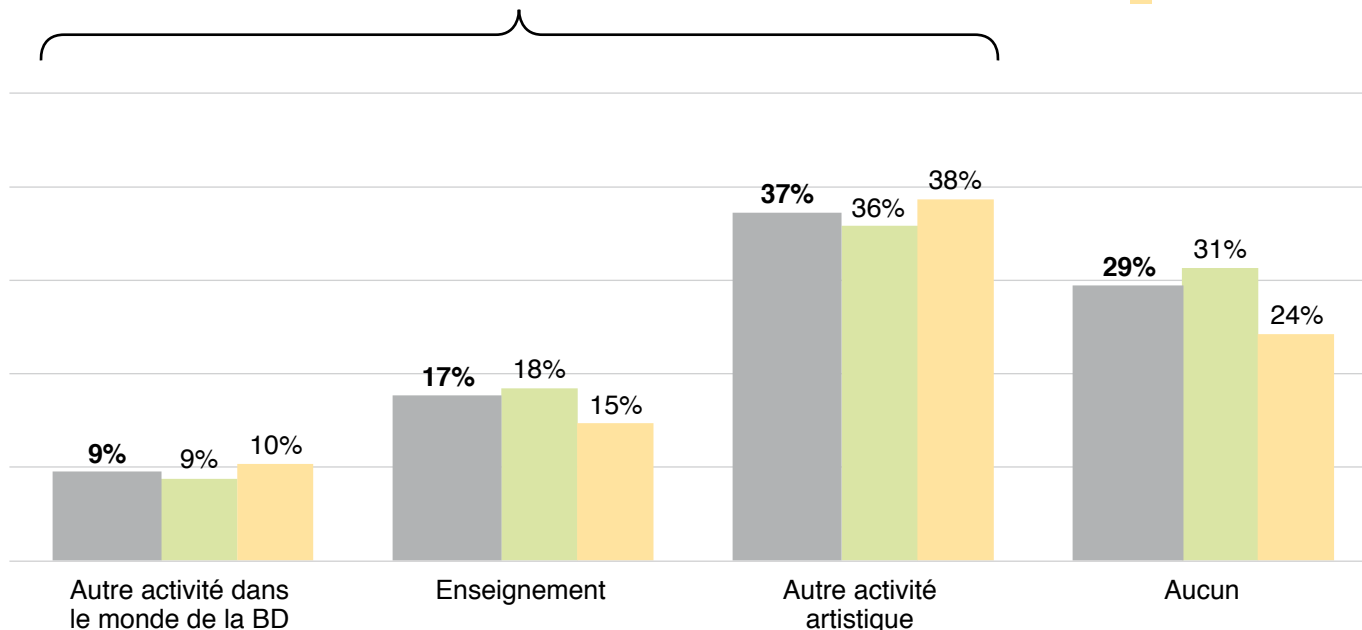


**Comparaison nationale** : en 2014, environ 60% des français sont partis au moins une fois en vacances. Les auteurs de BD sont dans la moyenne nationale : ici, 63% déclarent partir une fois par an ou plus.

## Emplois parallèles à celui d'auteur de BD

71% ont un emploi parallèle	69% des hommes	76% des femmes
78% des amateurs	78% des pro. précaires	55% des pro. installés

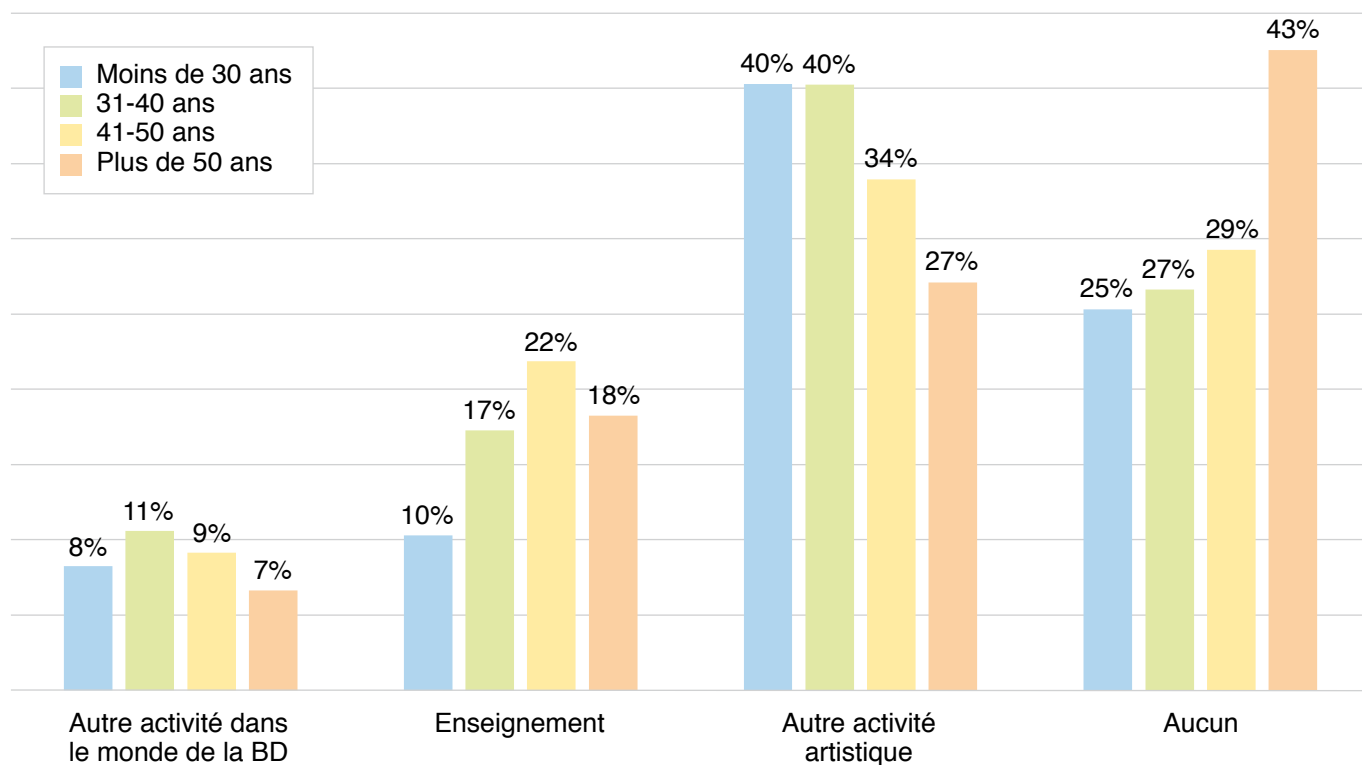
Tout genre confondu  
 % Hommes  
 % Femmes



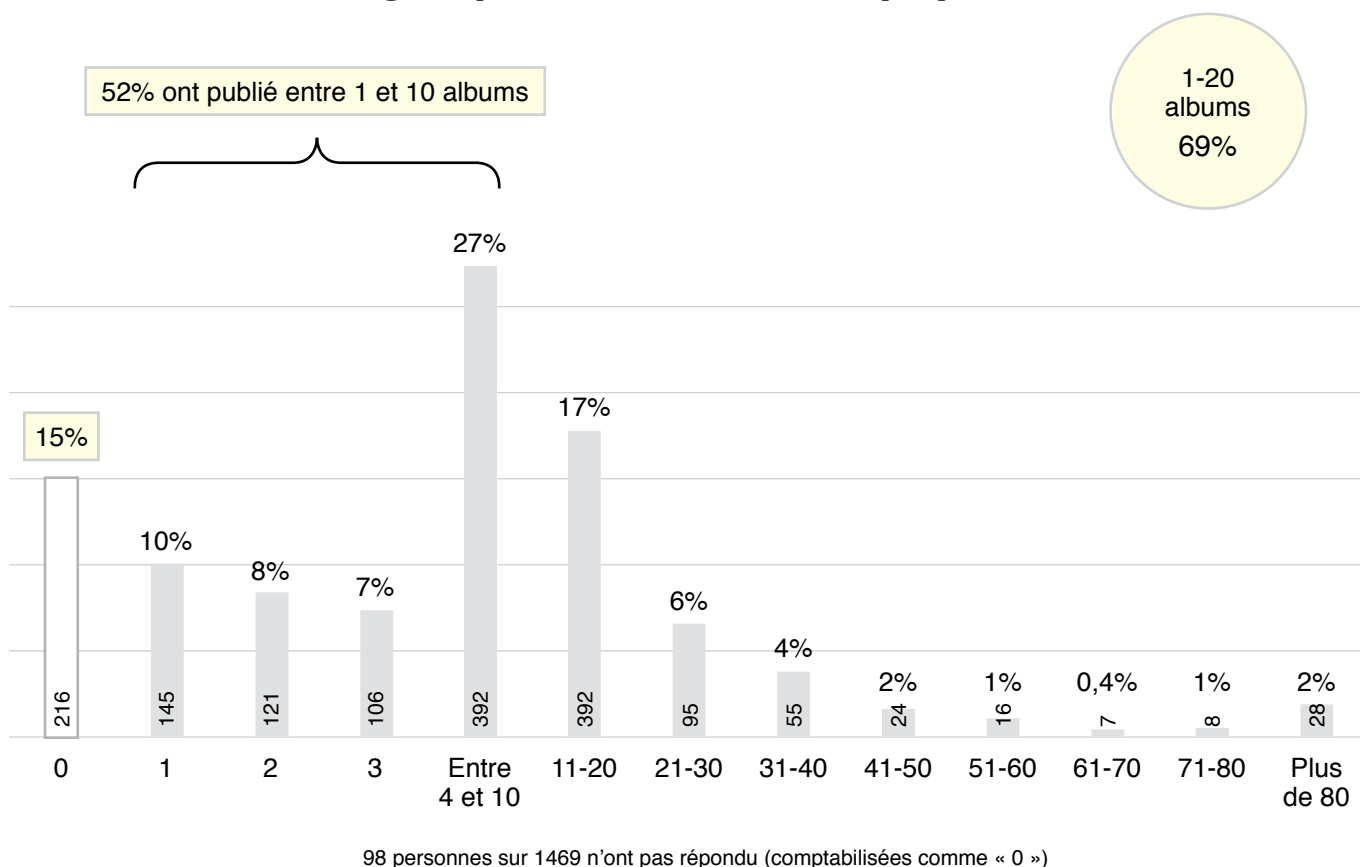
Quand la personne n'a pas répondu, nous avons supposé qu'elle voulait signifier « pas d'autre emploi qu'auteur de BD »

## Emplois parallèles à celui d'auteur de BD

### PAR TRANCHE D'ÂGE



## Nombre d'ouvrages publiés en album papier



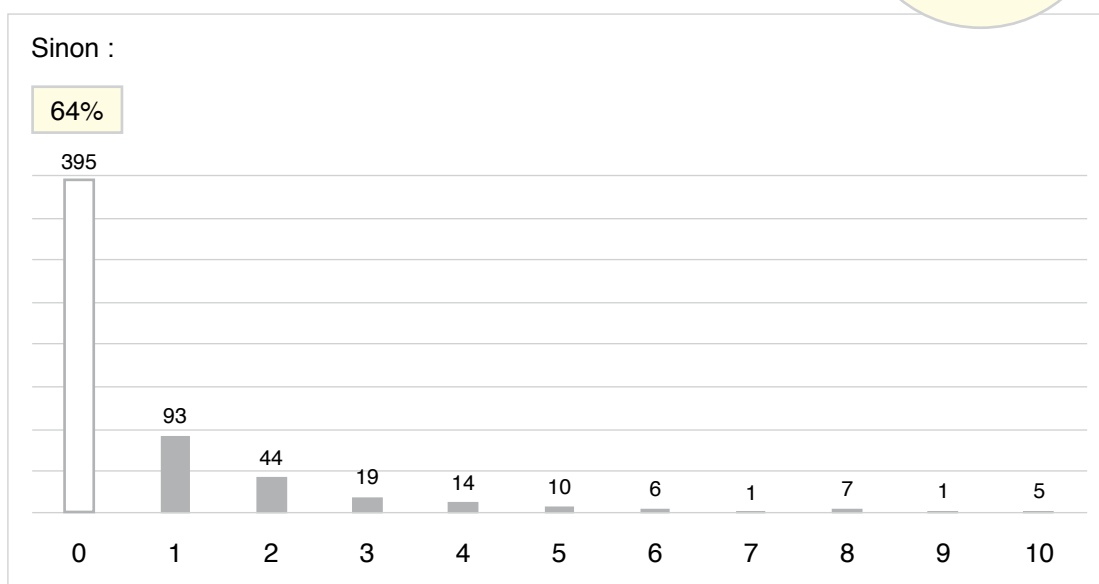
## Nombre d'ouvrages publiés en numérique uniquement

**Taux d'abstention : 58%**

856 personnes sur 1469 n'ont pas répondu.

Si on considère qu'une abstention équivaut à « 0 » alors :

**AUCUN ALBUM EN NUMÉRIQUE 85%**



## Nombre d'ouvrages publiés en presse uniquement

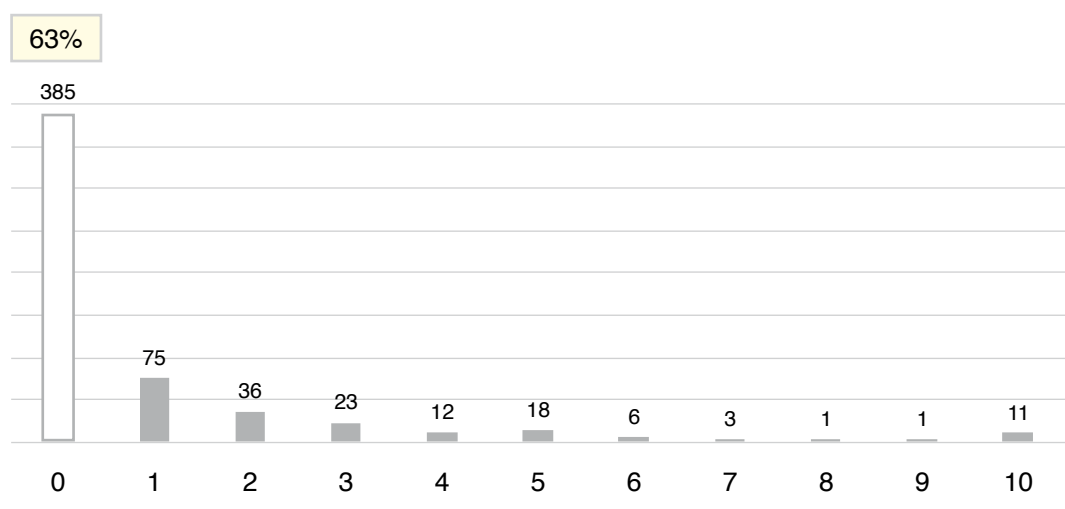
**Taux d'abstention : 58%**

857 personnes sur 1469 n'ont pas répondu.

Si on considère qu'une abstention équivaut à « 0 » alors :

**AUCUN  
ALBUM EN  
PRESSE  
85%**

Sinon :

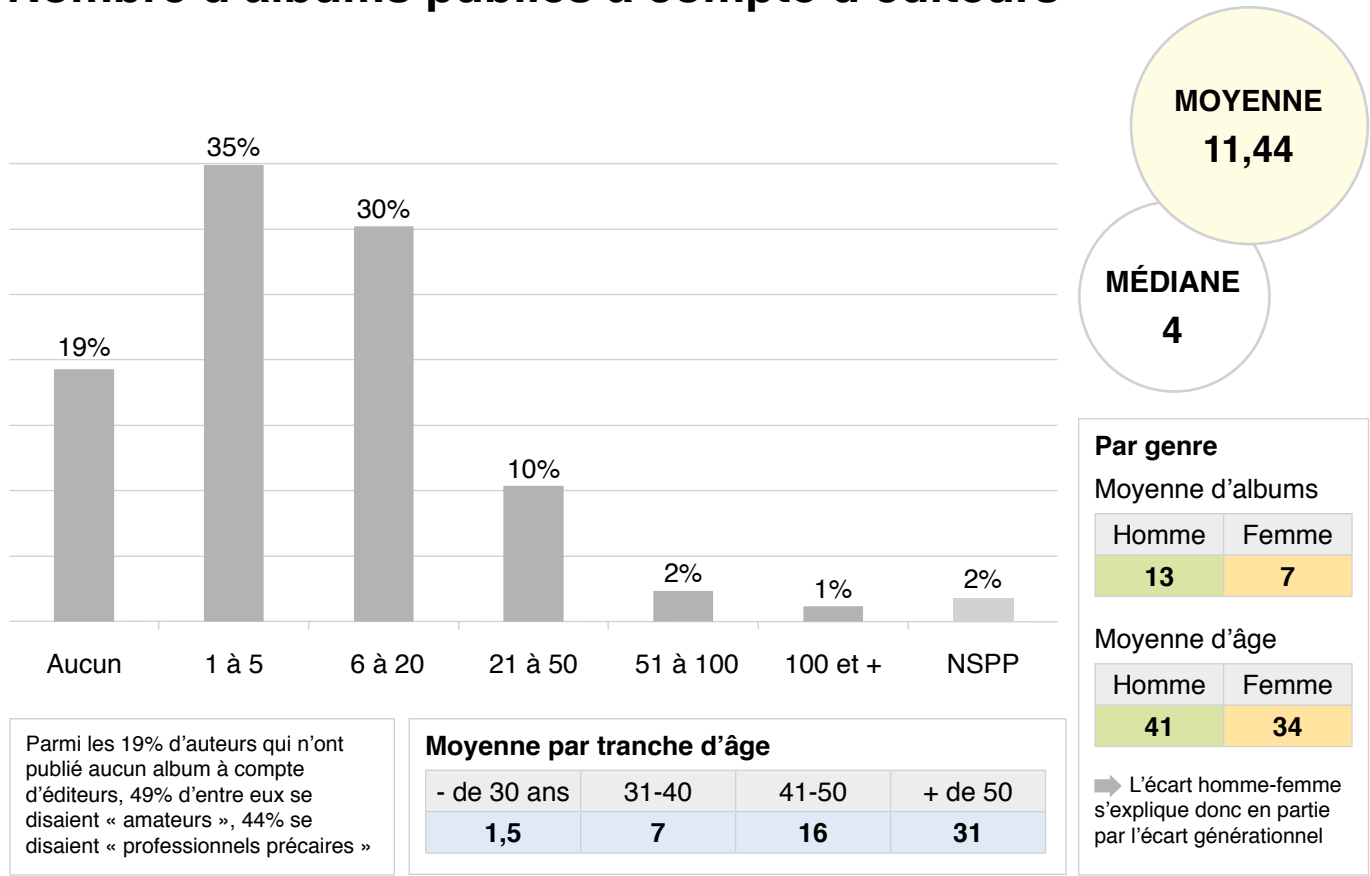


## Nombre de prépublications intégrales sur les trois derniers albums

Nombre d'albums prépubliés	En presse spécialisée BD	En presse généraliste	Sur internet
Aucun	88,20%	92,20%	88,90%
1	7,10%	4,60%	7,20%
2	2,40%	2,10%	1,40%
3	2,30%	1,10%	2,50%

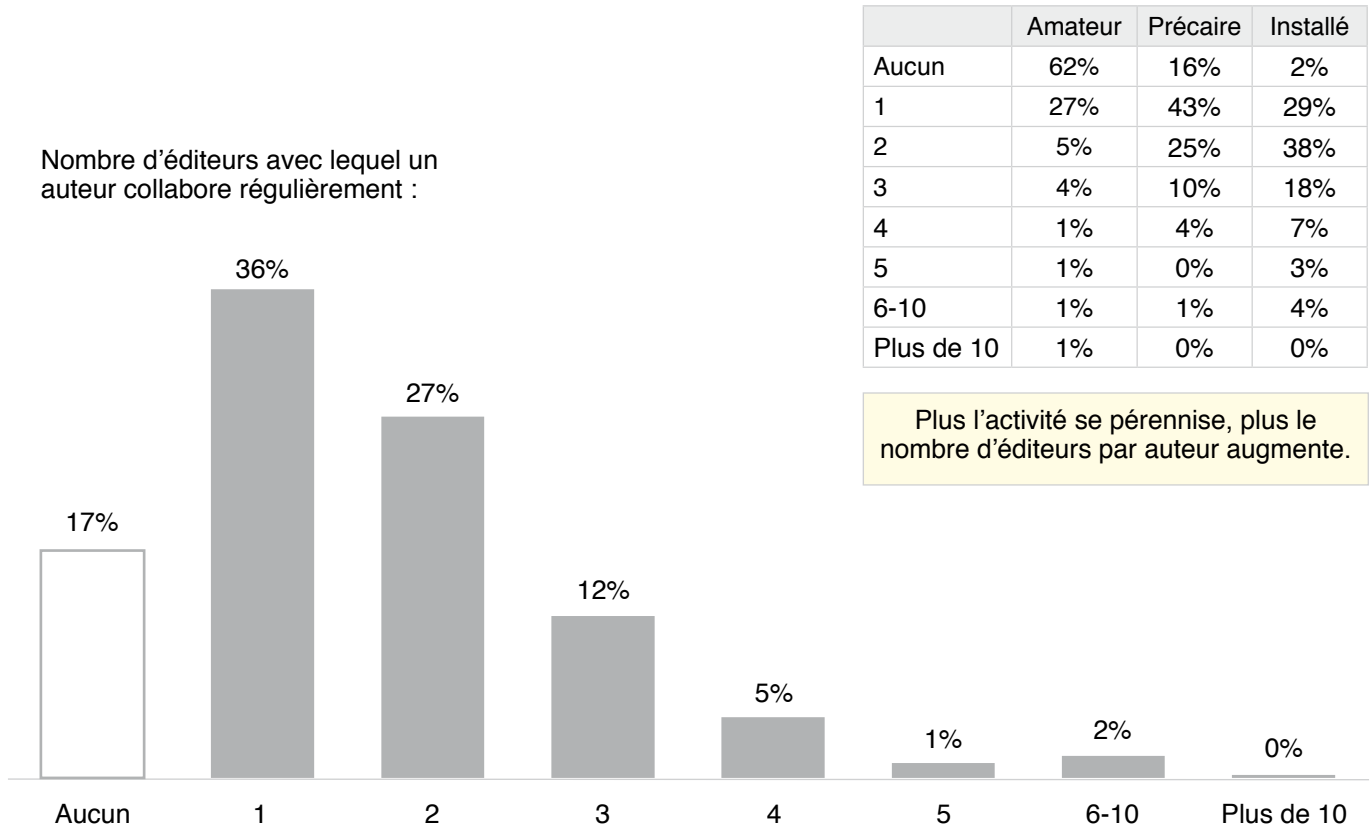
On estime ici que l'abstention équivaut à « 0 »

# Nombre d'albums publiés à compte d'éditeurs

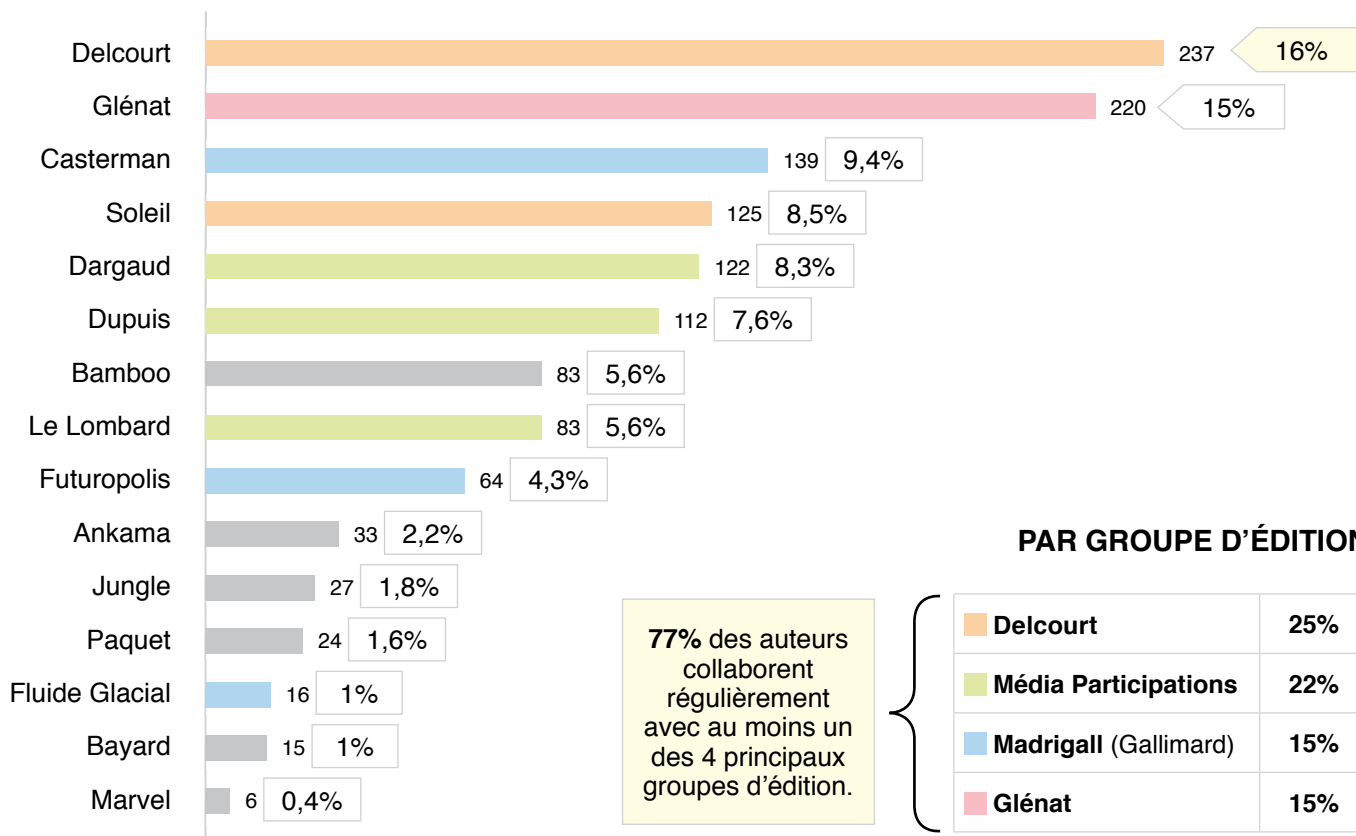


PUBLICATIONS

## Éditeurs réguliers

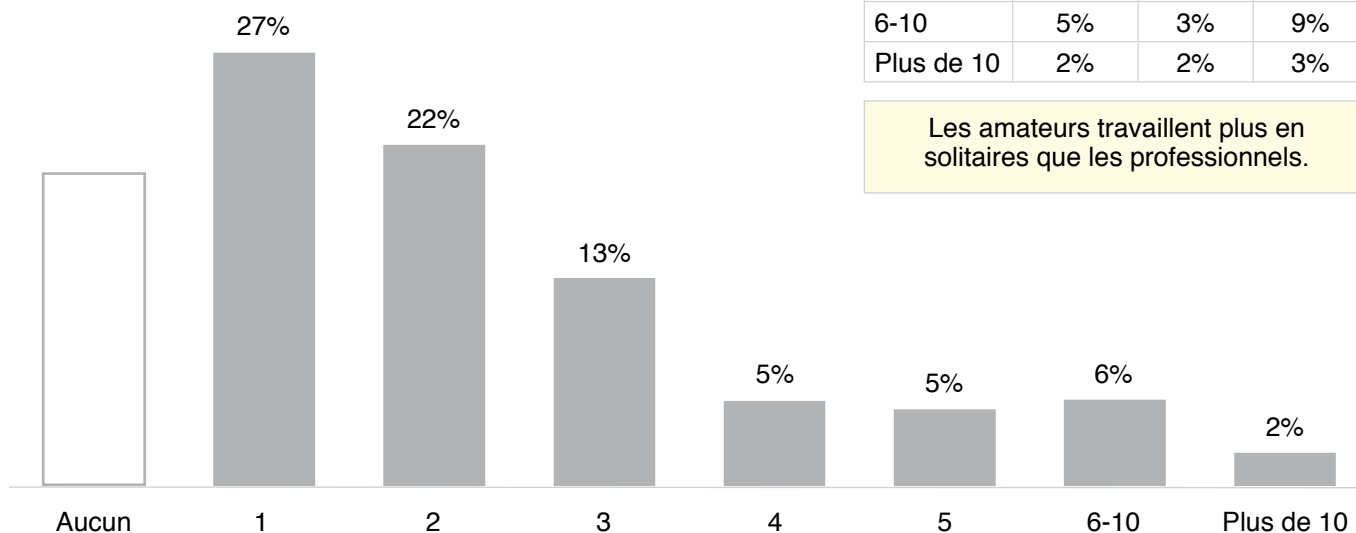


# Éditeurs réguliers

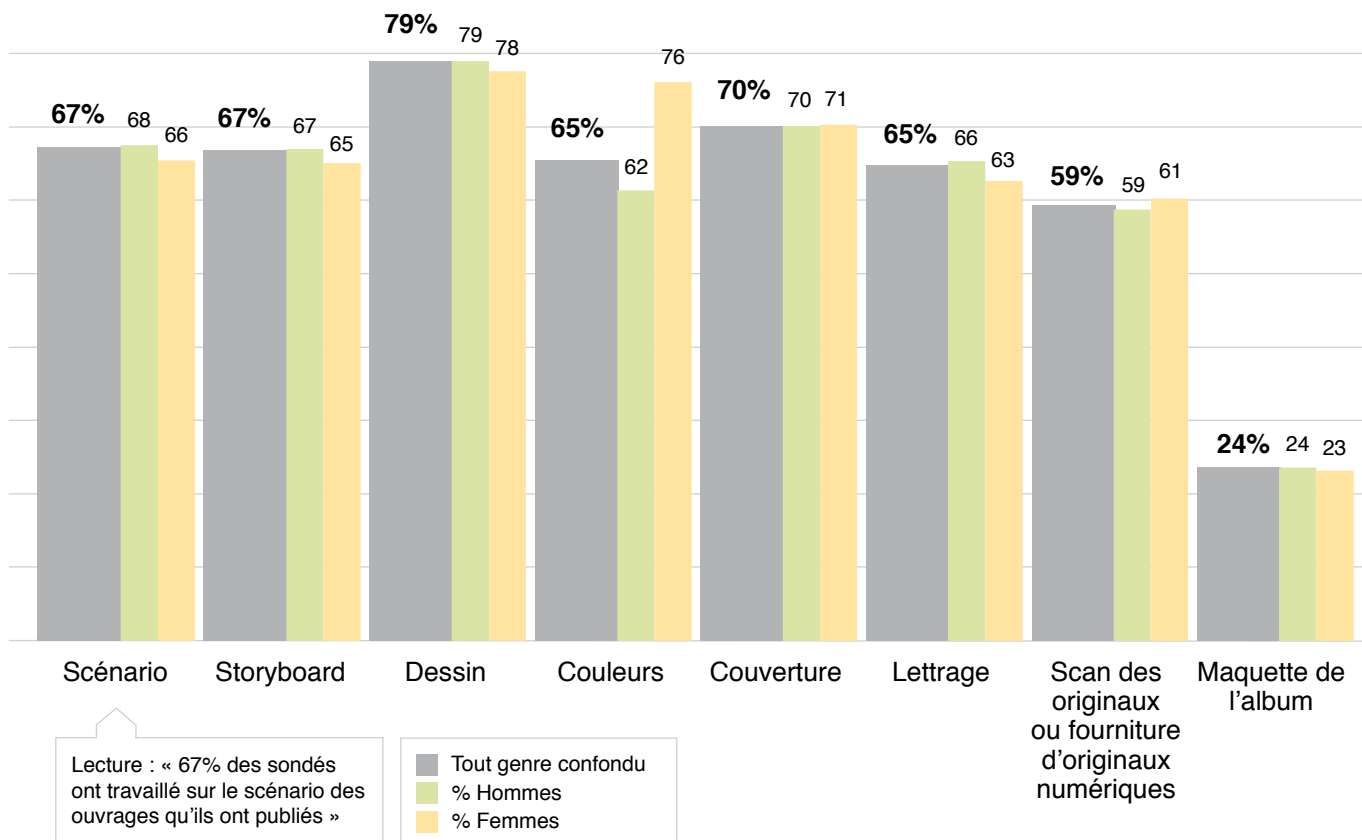


# Collaborateurs réguliers

Nombre d'auteurs avec lequel un auteur collabore régulièrement :

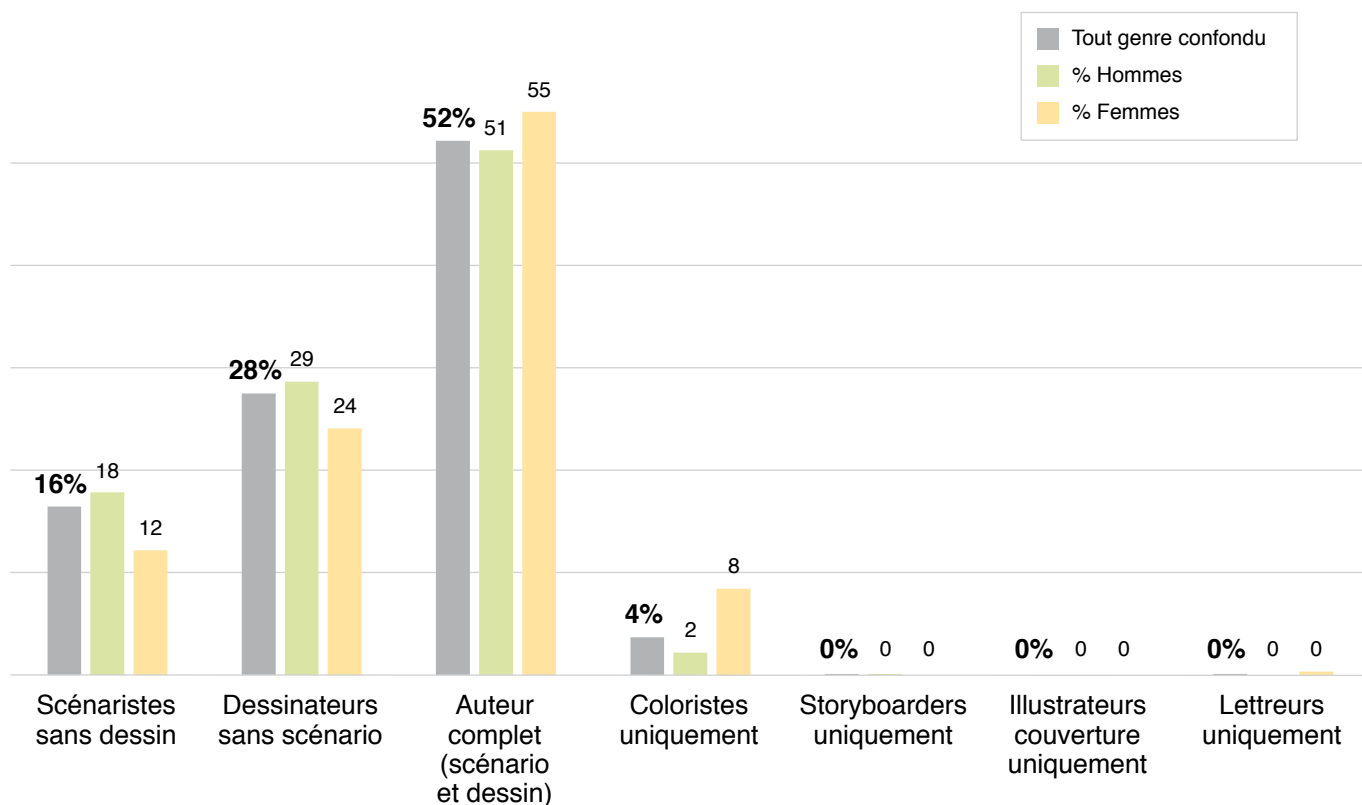


## Réalisation des tâches sur les ouvrages publiés



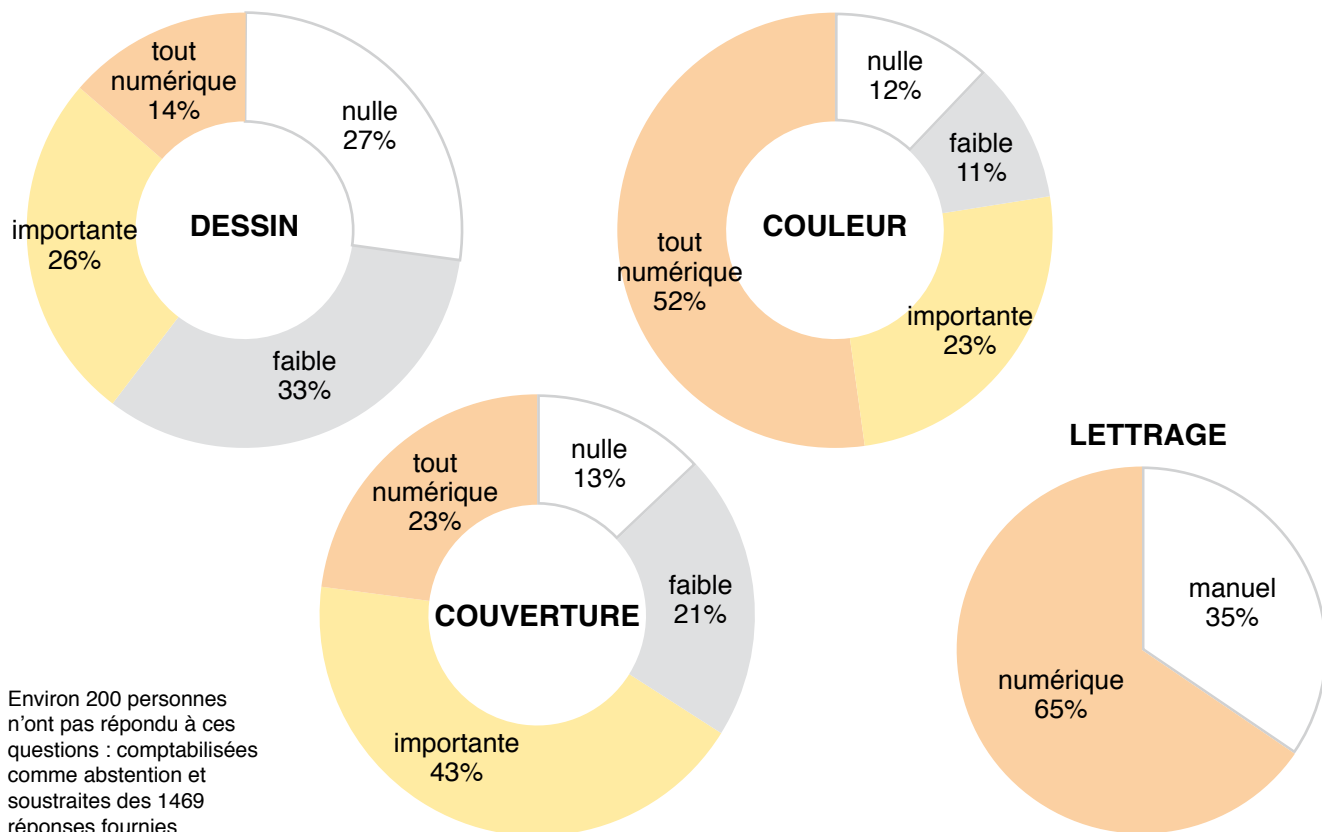
## Réalisation des tâches sur les ouvrages publiés

### CAS PARTICULIERS



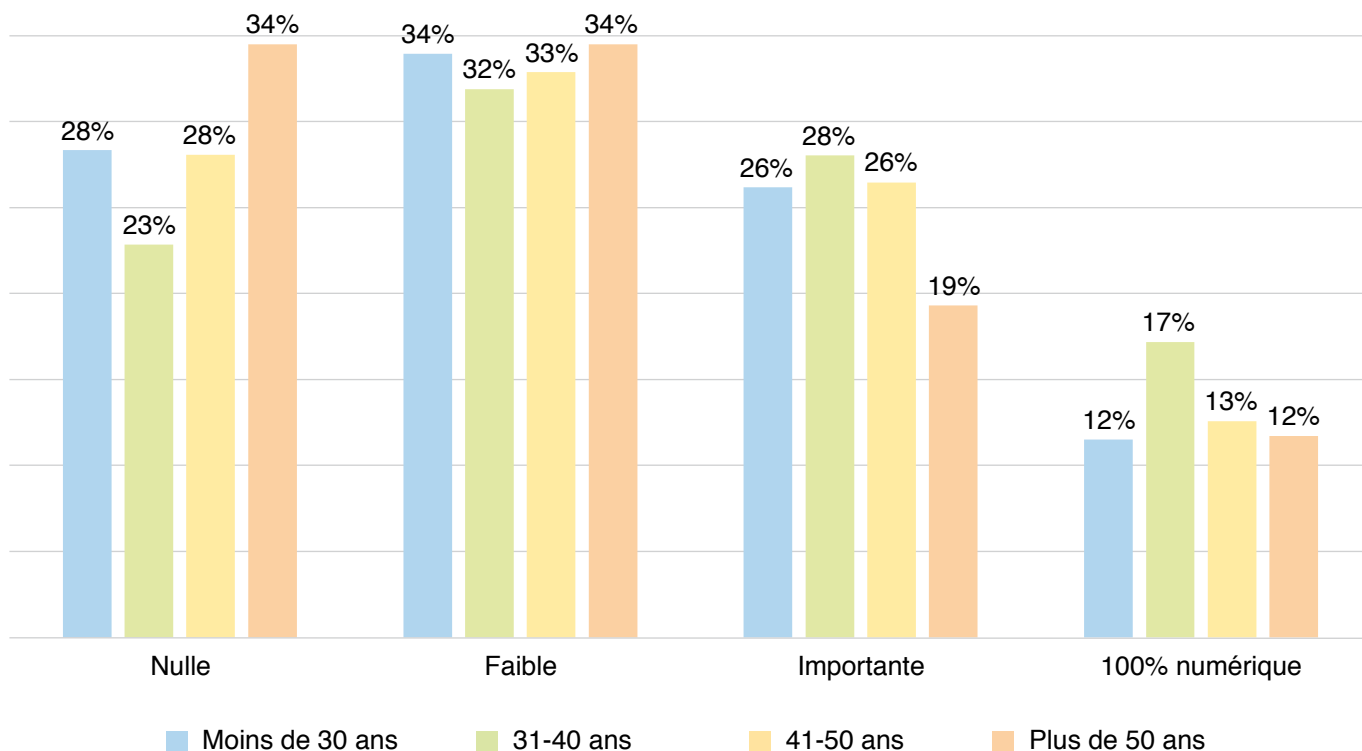


## Part des outils de création numérique



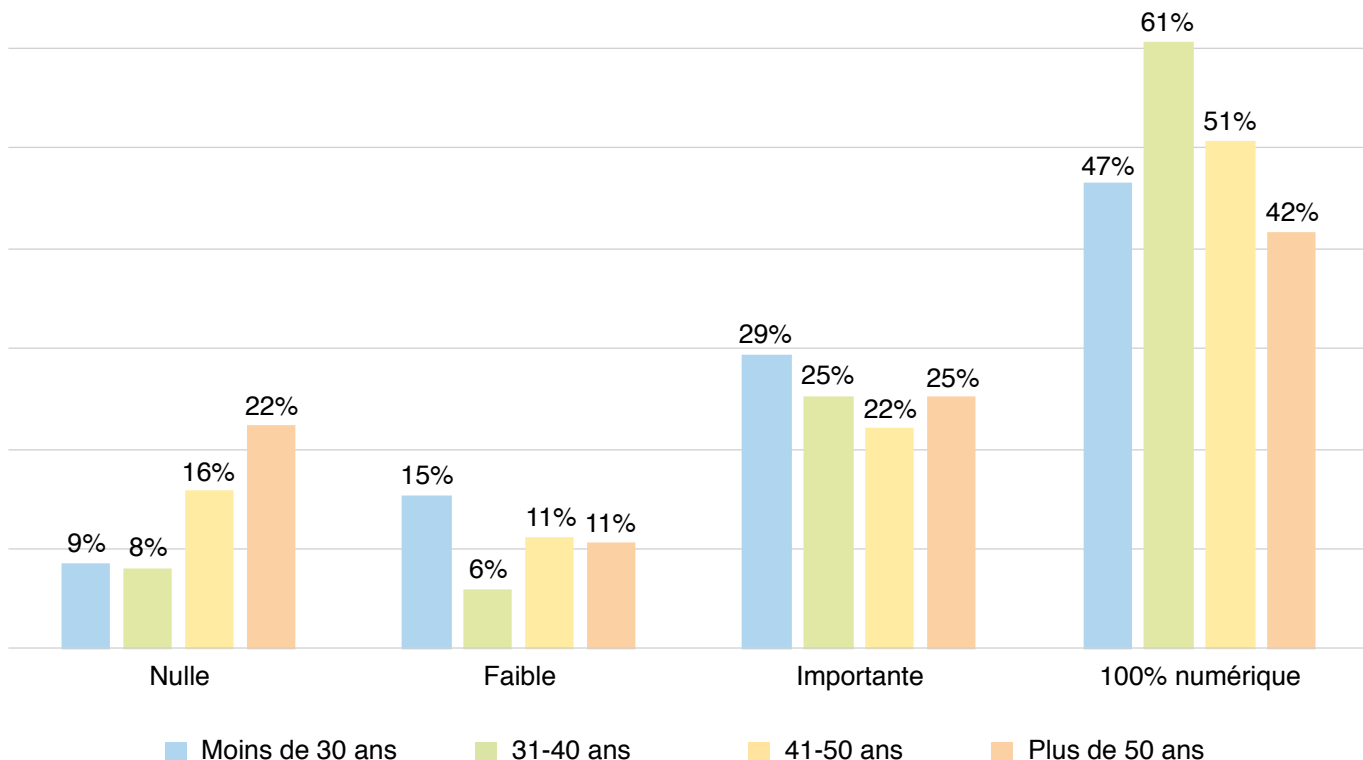
## Part des outils numériques pour le dessin

### PAR TRANCHE D'ÂGE



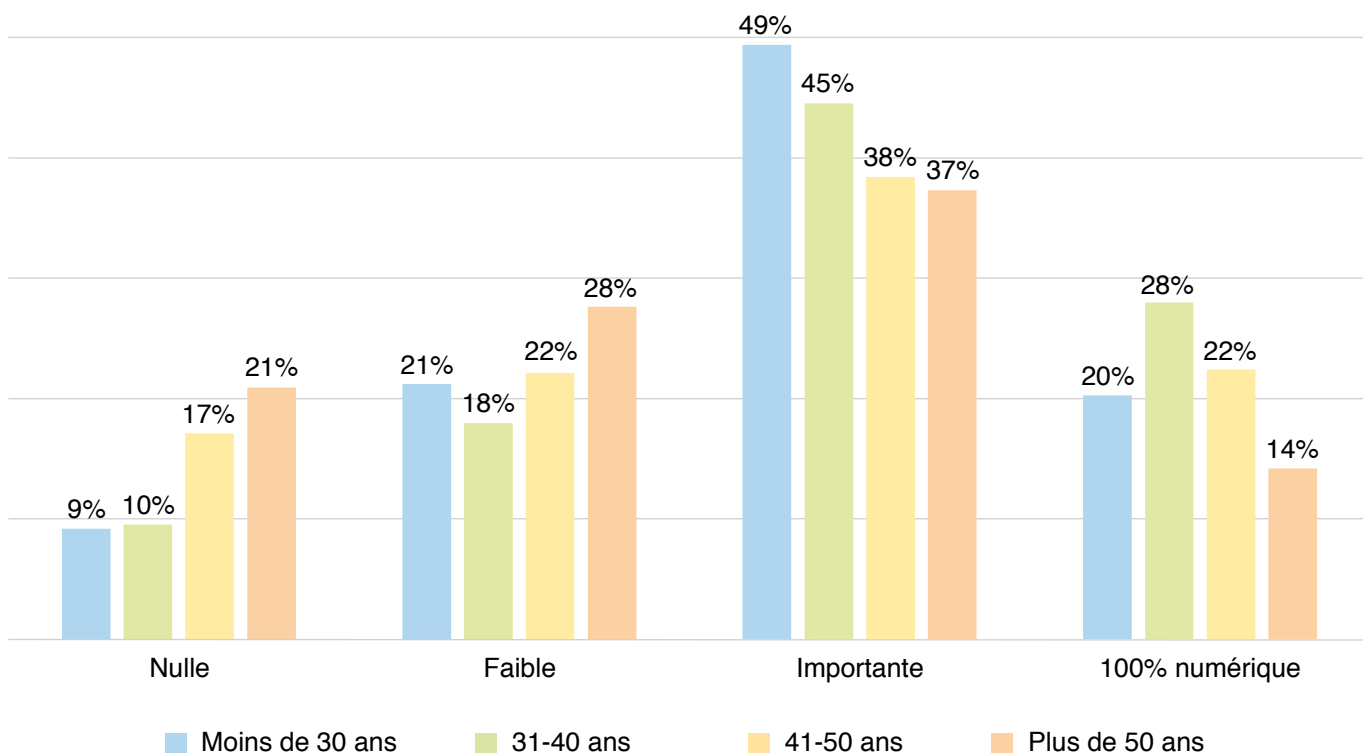
## Part des outils numériques pour la couleur

PAR TRANCHE D'ÂGE



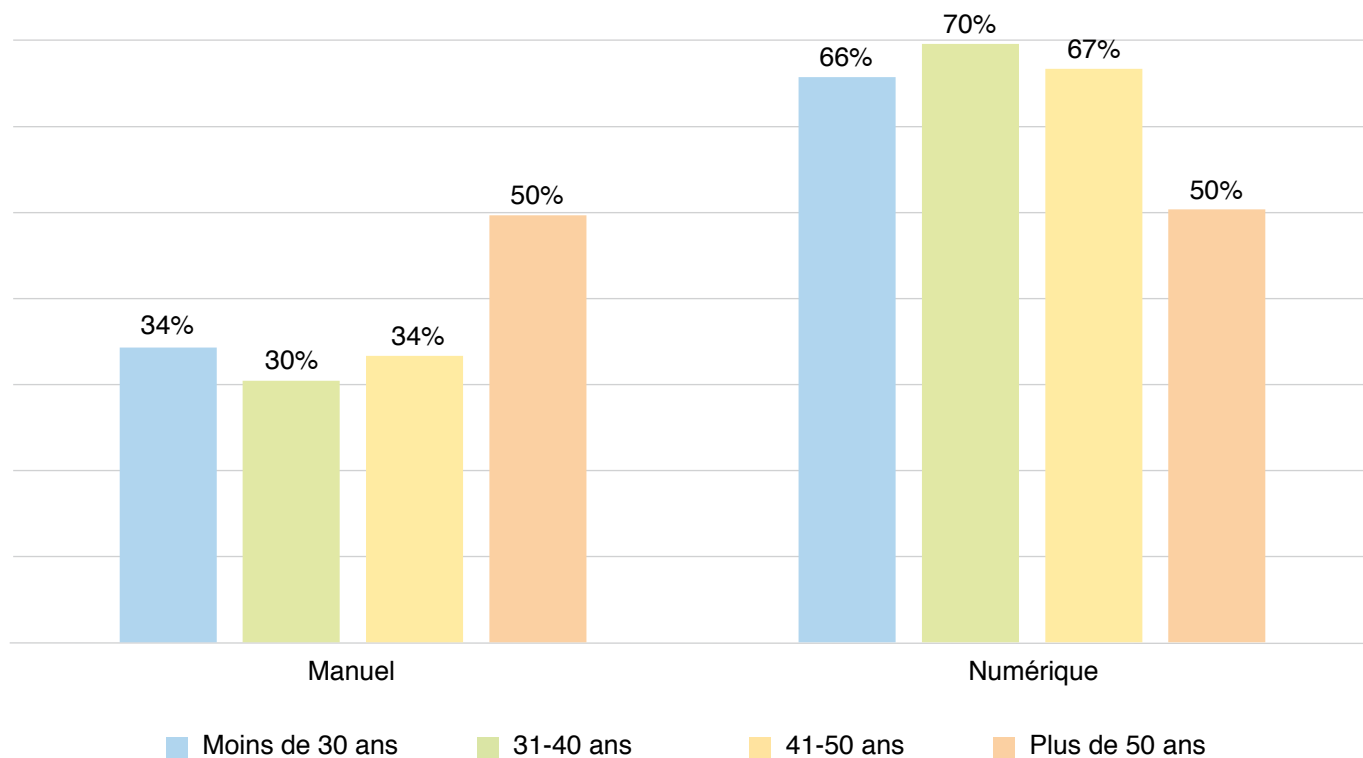
## Part des outils numériques pour la couverture

PAR TRANCHE D'ÂGE

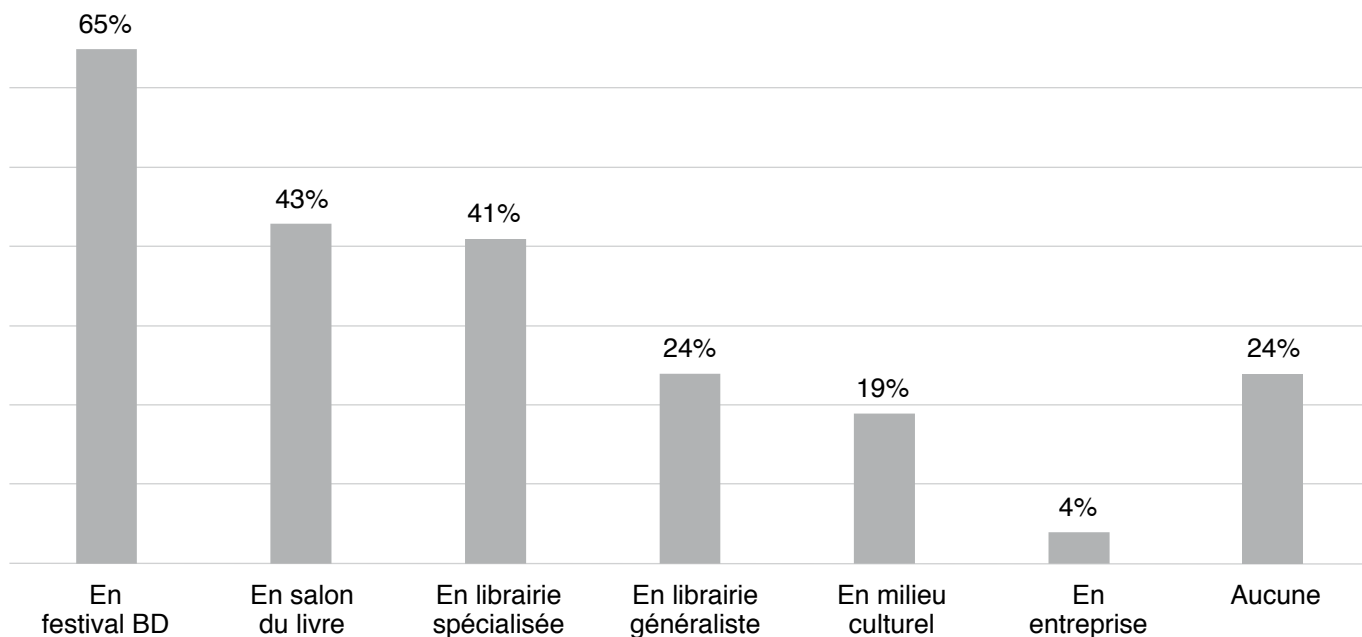


# Part des outils numériques pour le lettrage

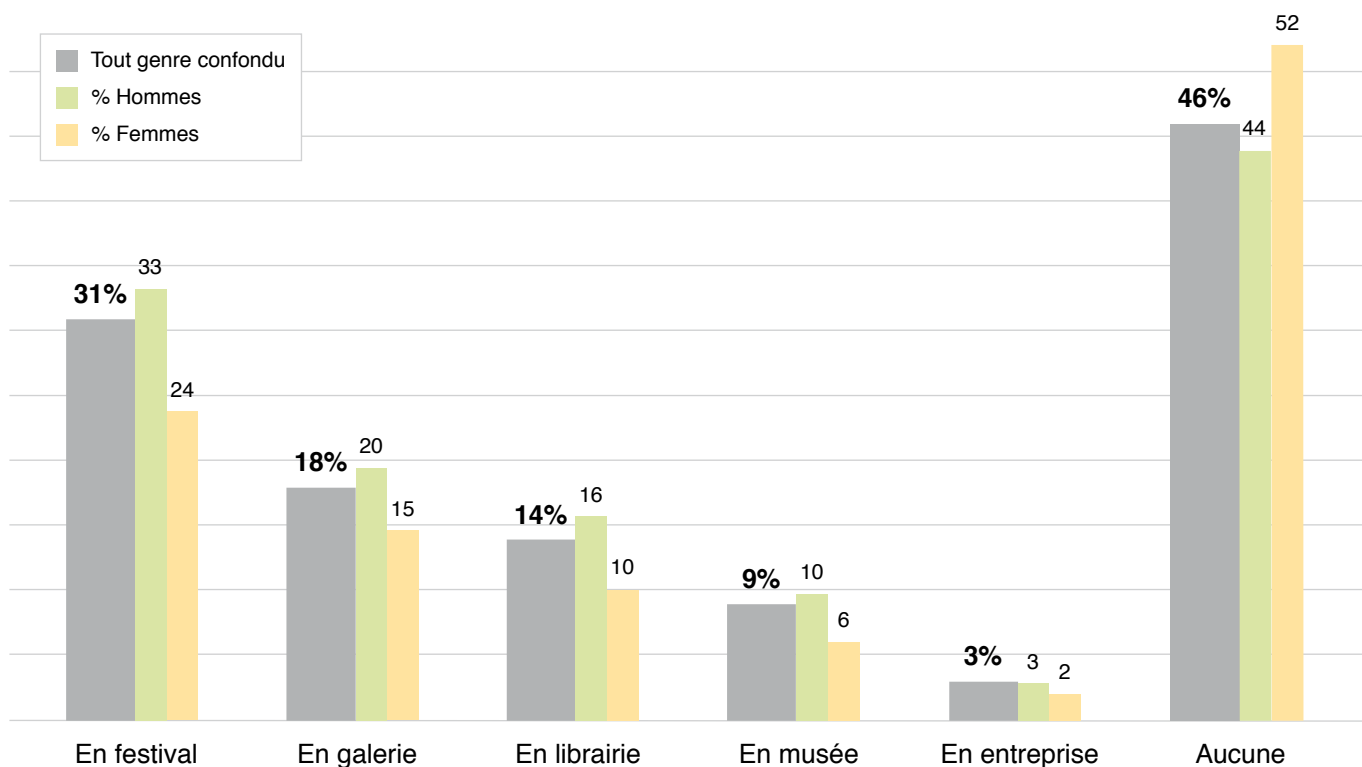
PAR TRANCHE D'ÂGE



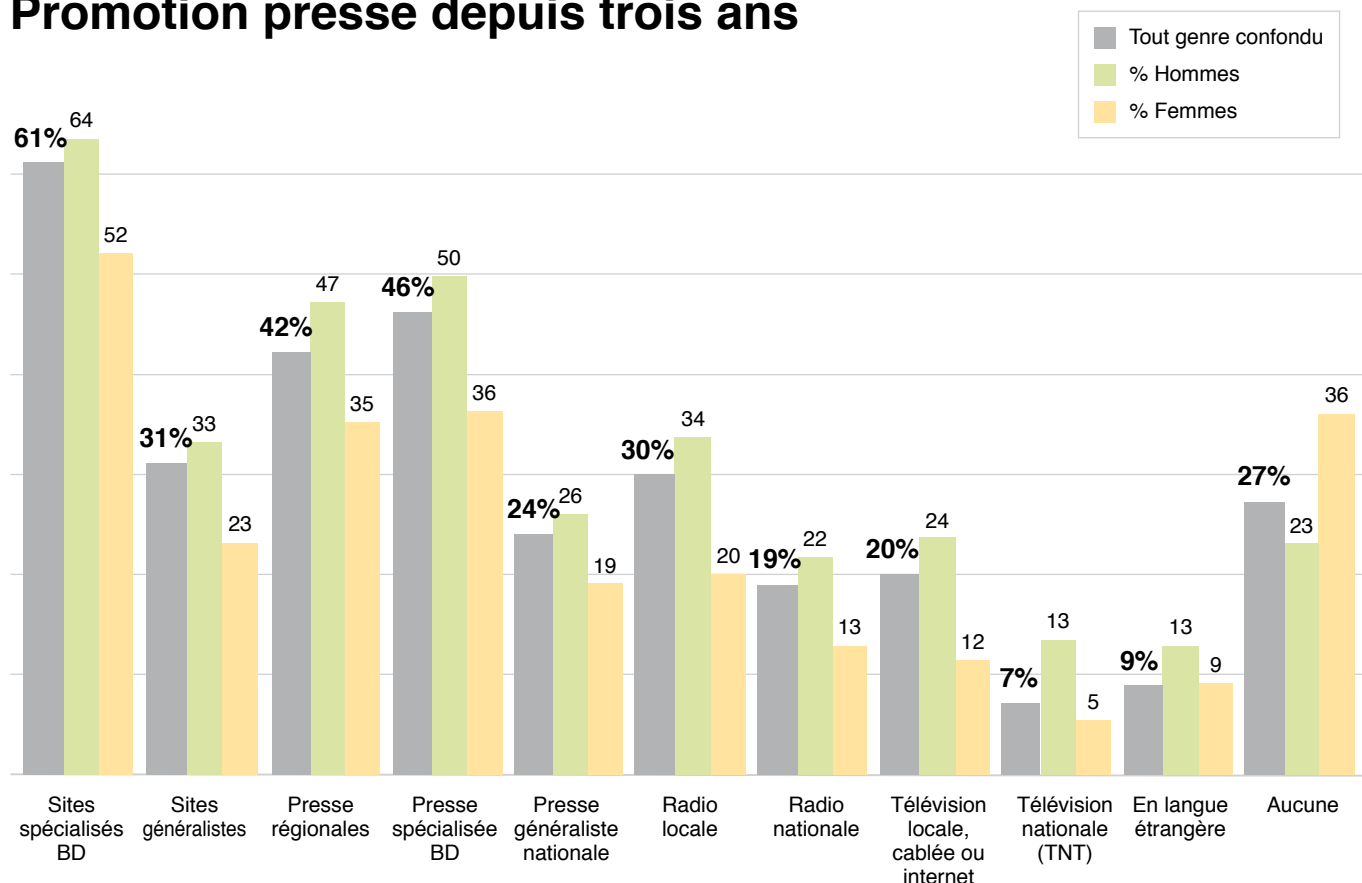
## Dédicaces depuis un an



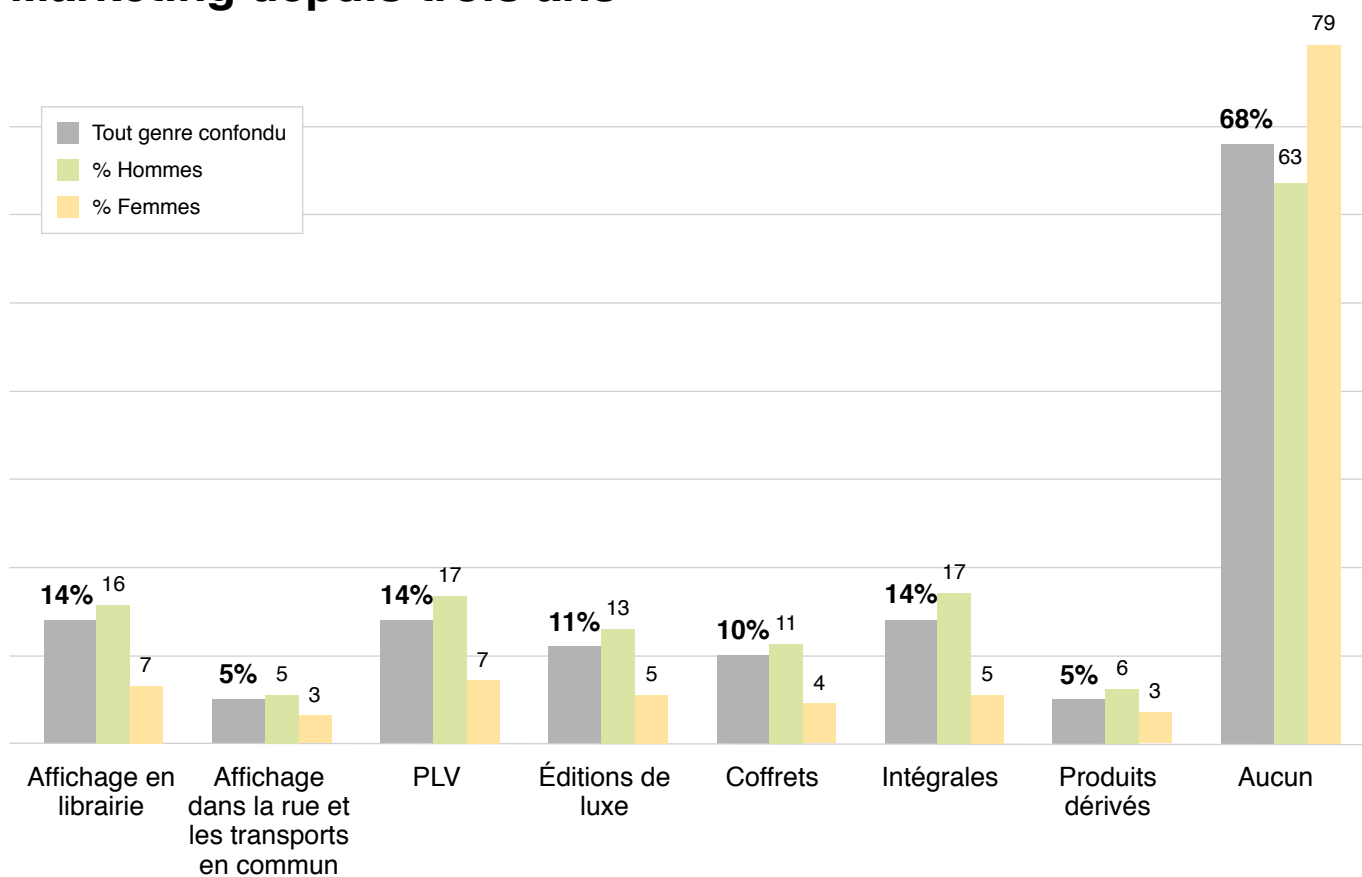
## Expositions depuis trois ans



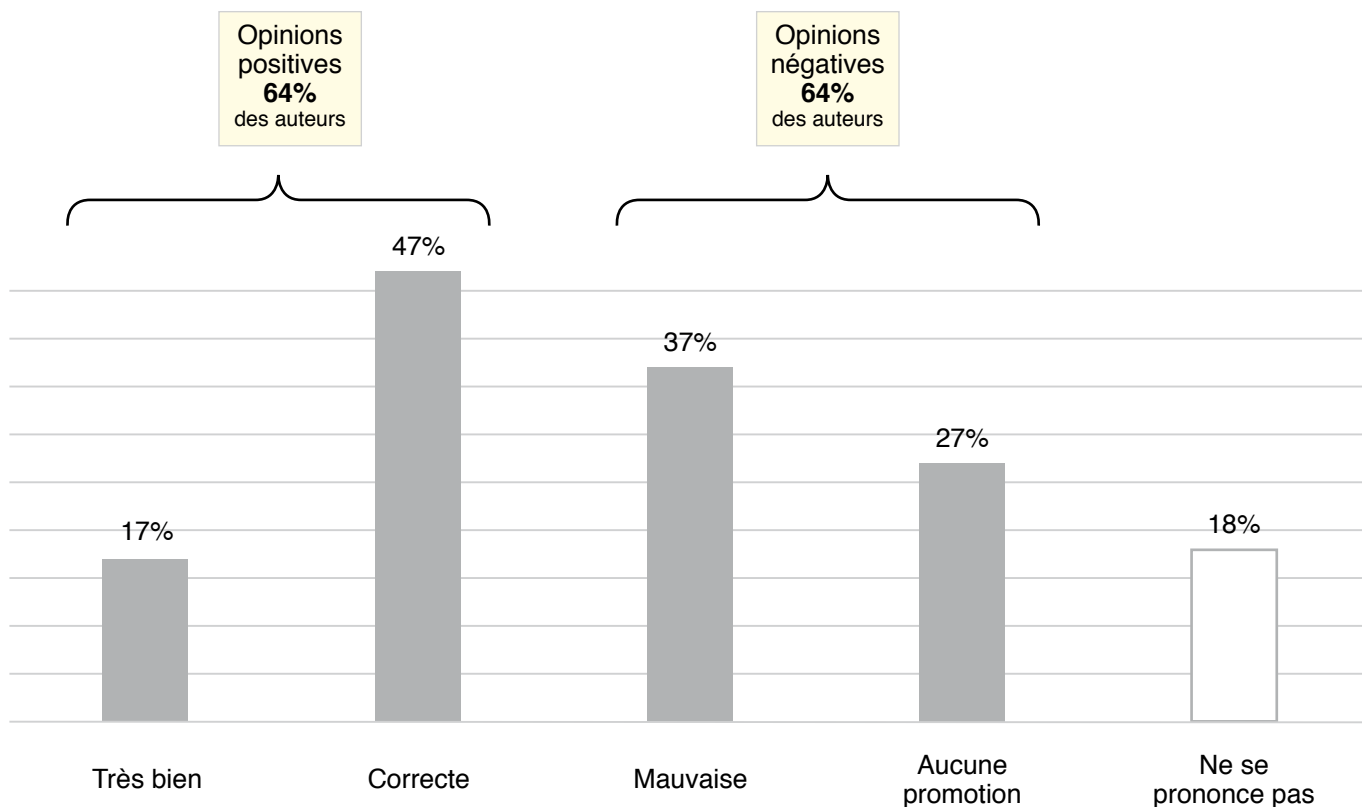
## Promotion presse depuis trois ans



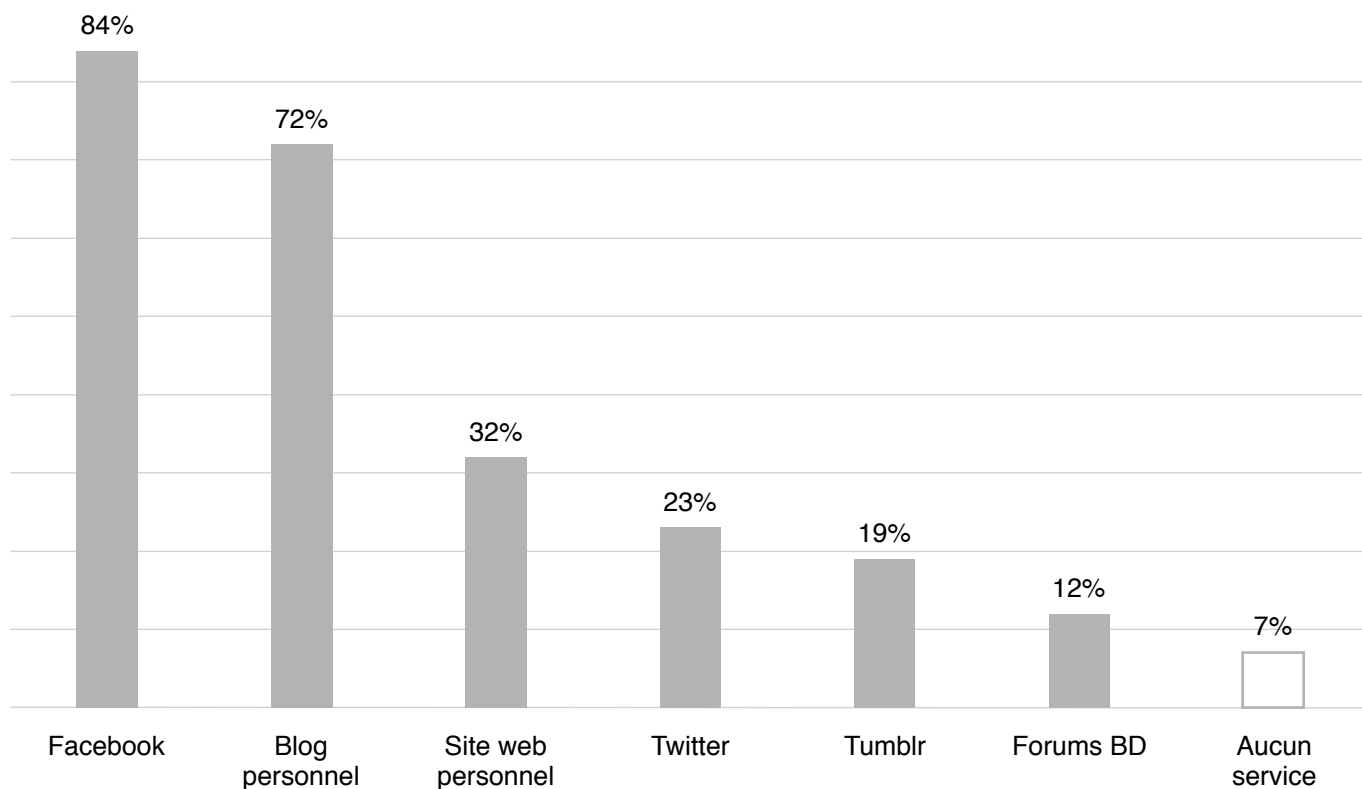
## Marketing depuis trois ans



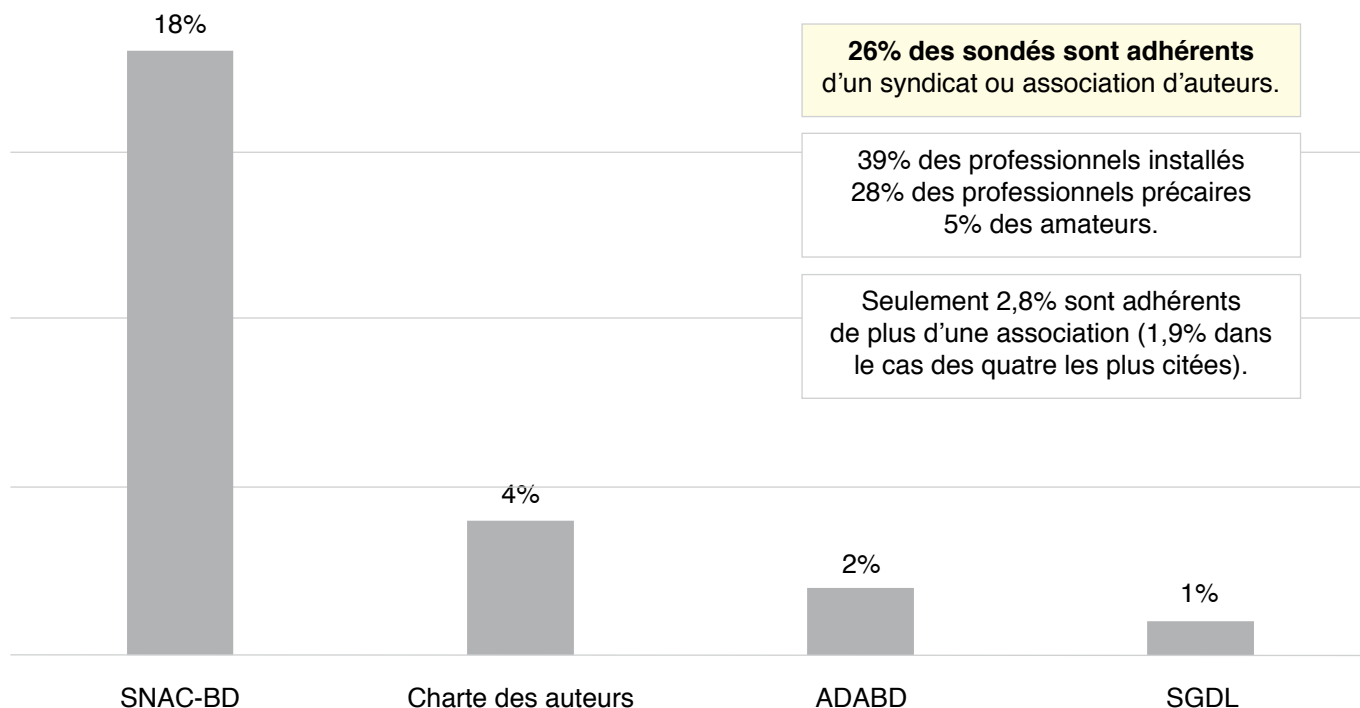
## Opinion sur la promotion faite par son (ses) éditeur(s)



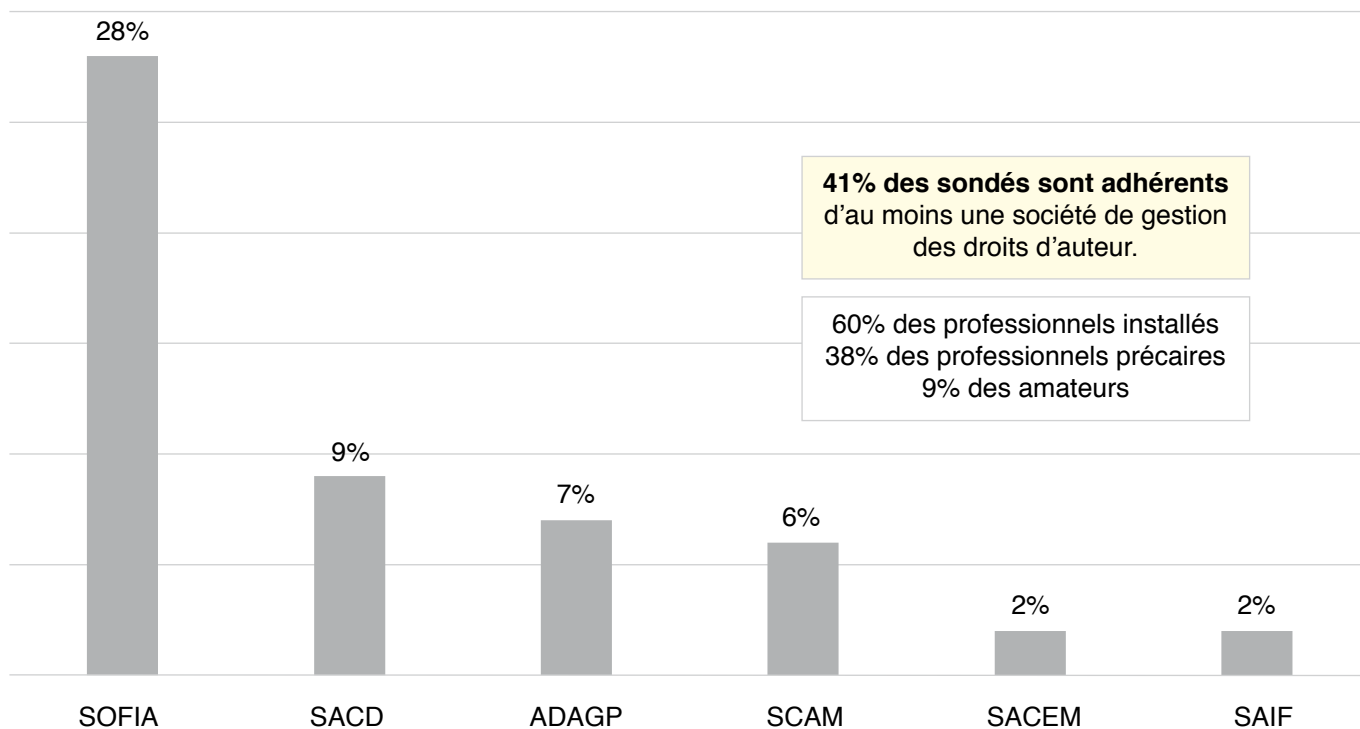
## Outils Internet utilisés par les auteurs



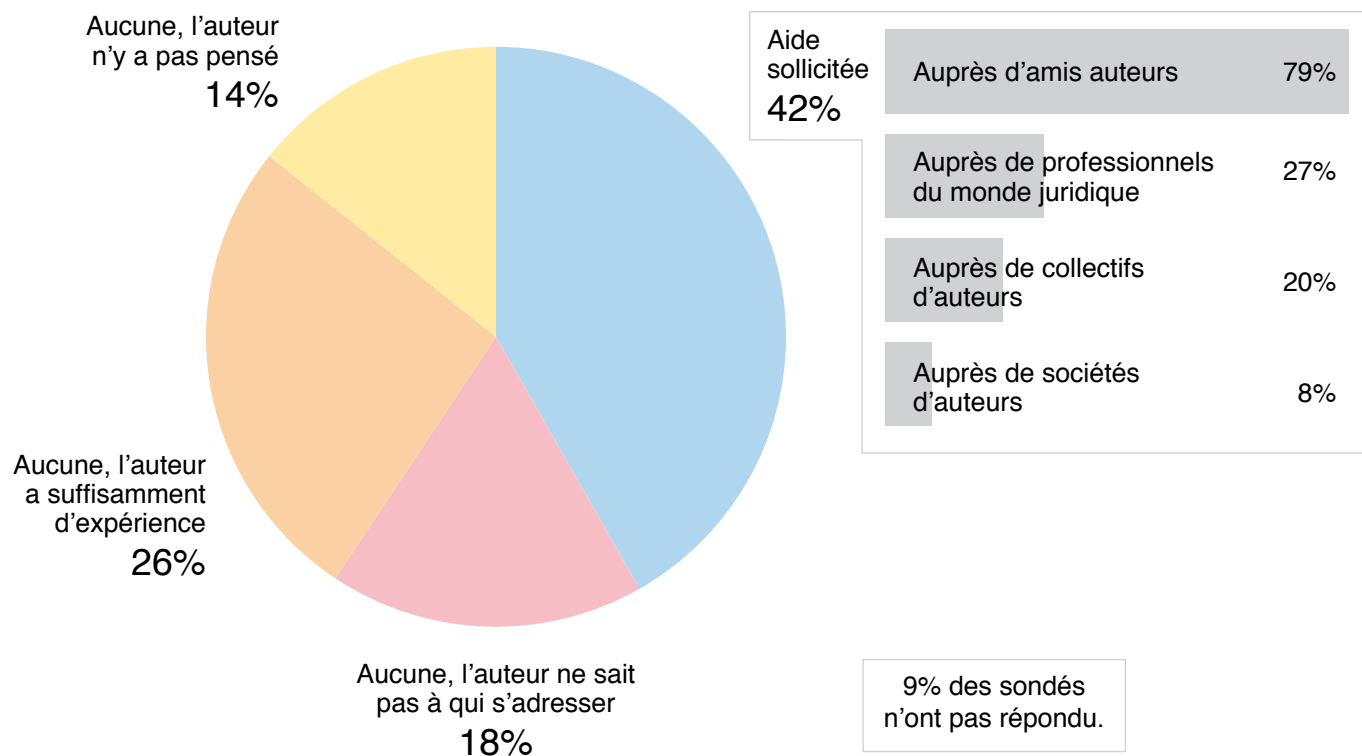
## Associations et syndicats d'auteurs



## Sociétés de gestion des droits d'auteur

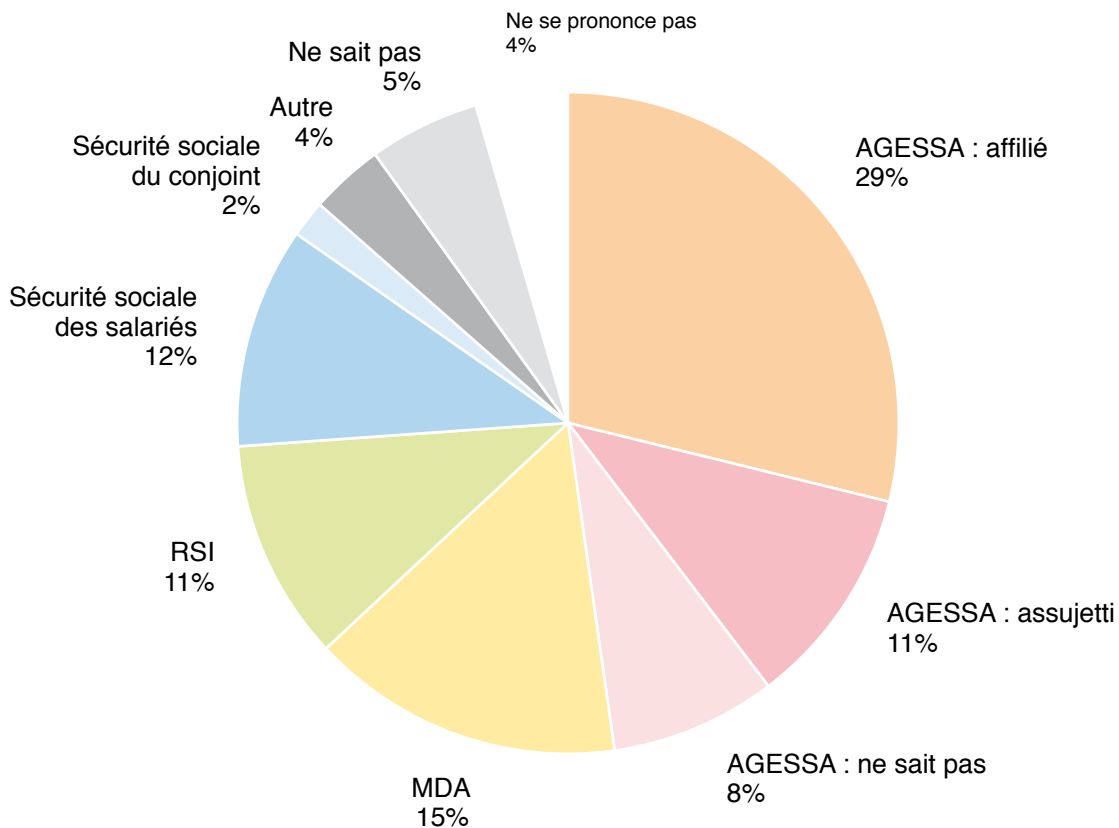


## Aide sollicitée avant la signature d'un contrat d'édition

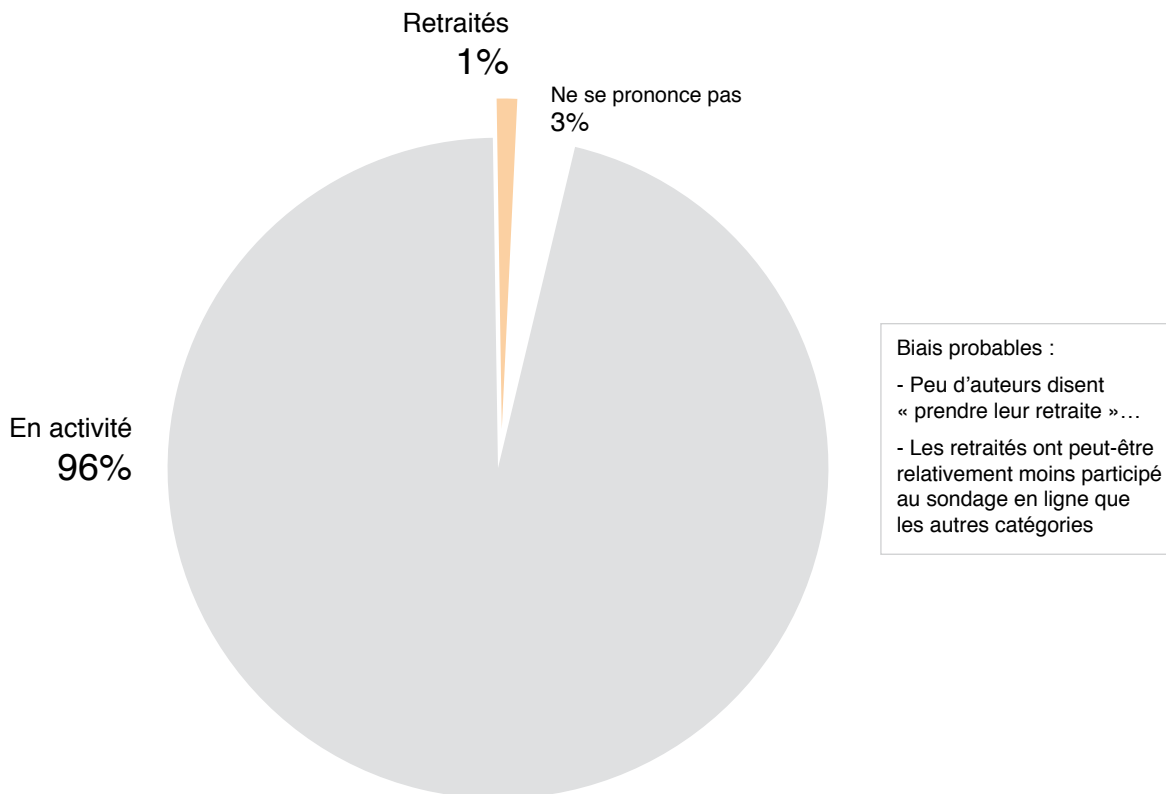




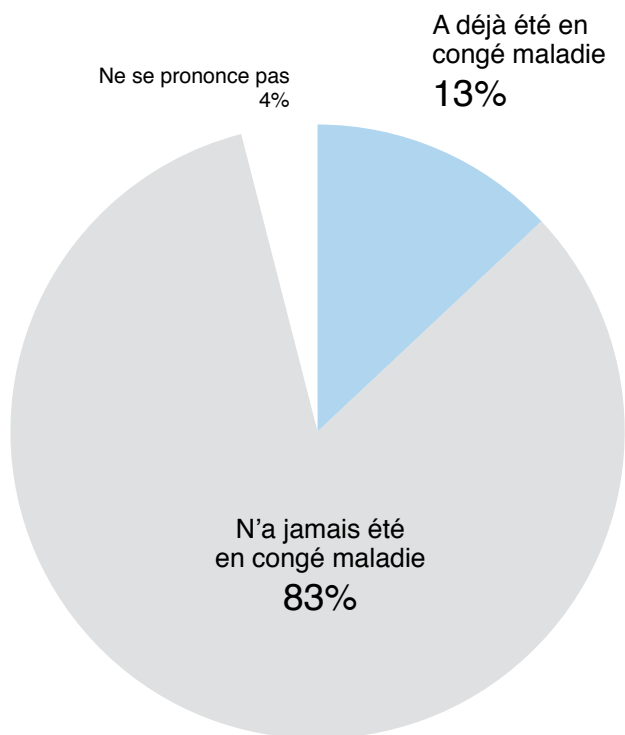
## Sécurité sociale



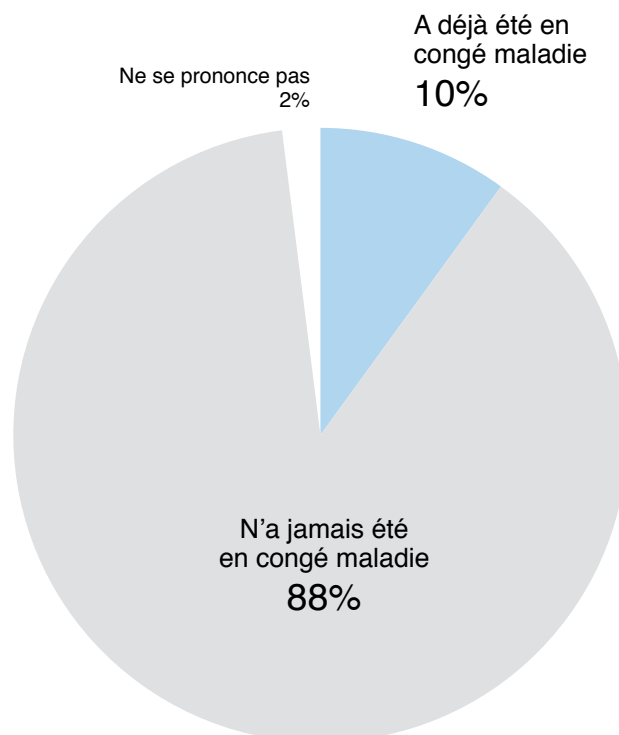
## Actifs / retraités



# Congés maladies



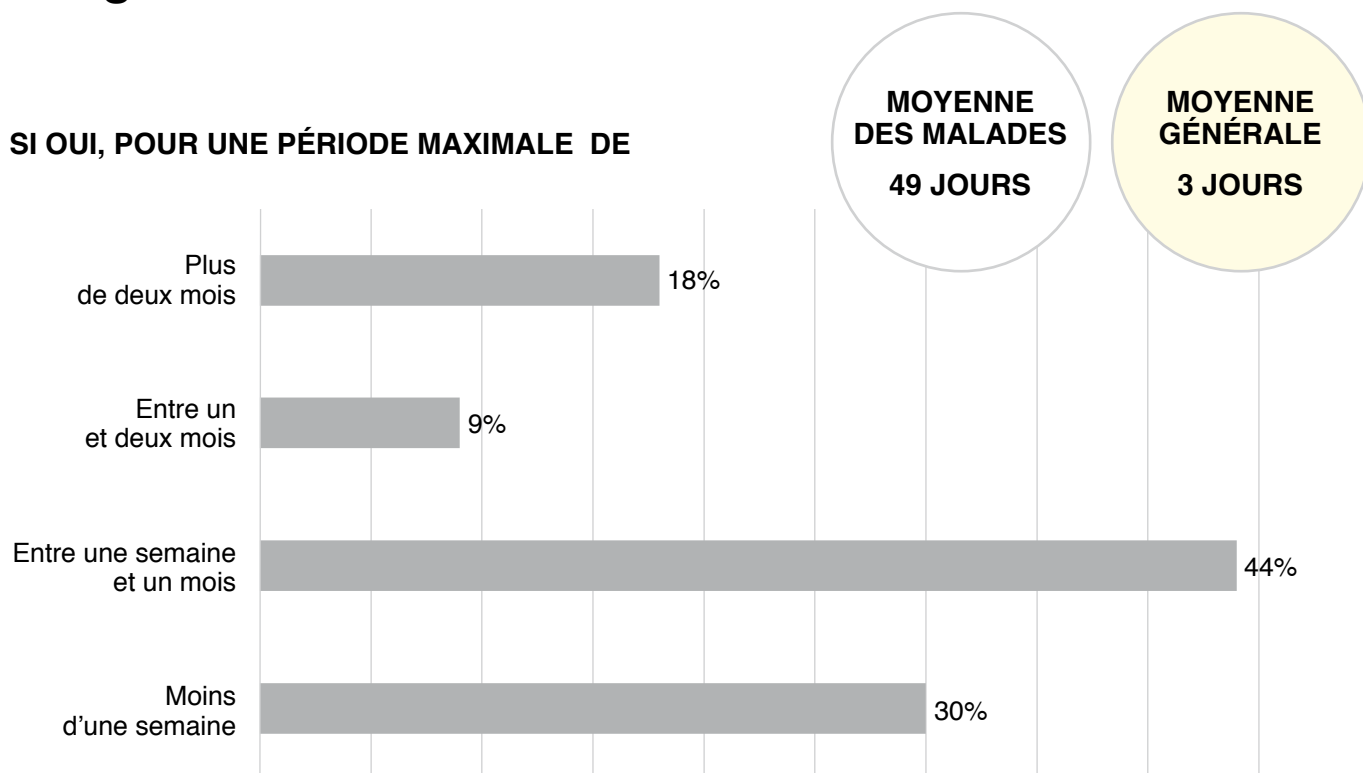
ENSEMBLE DES RÉPONDANTS



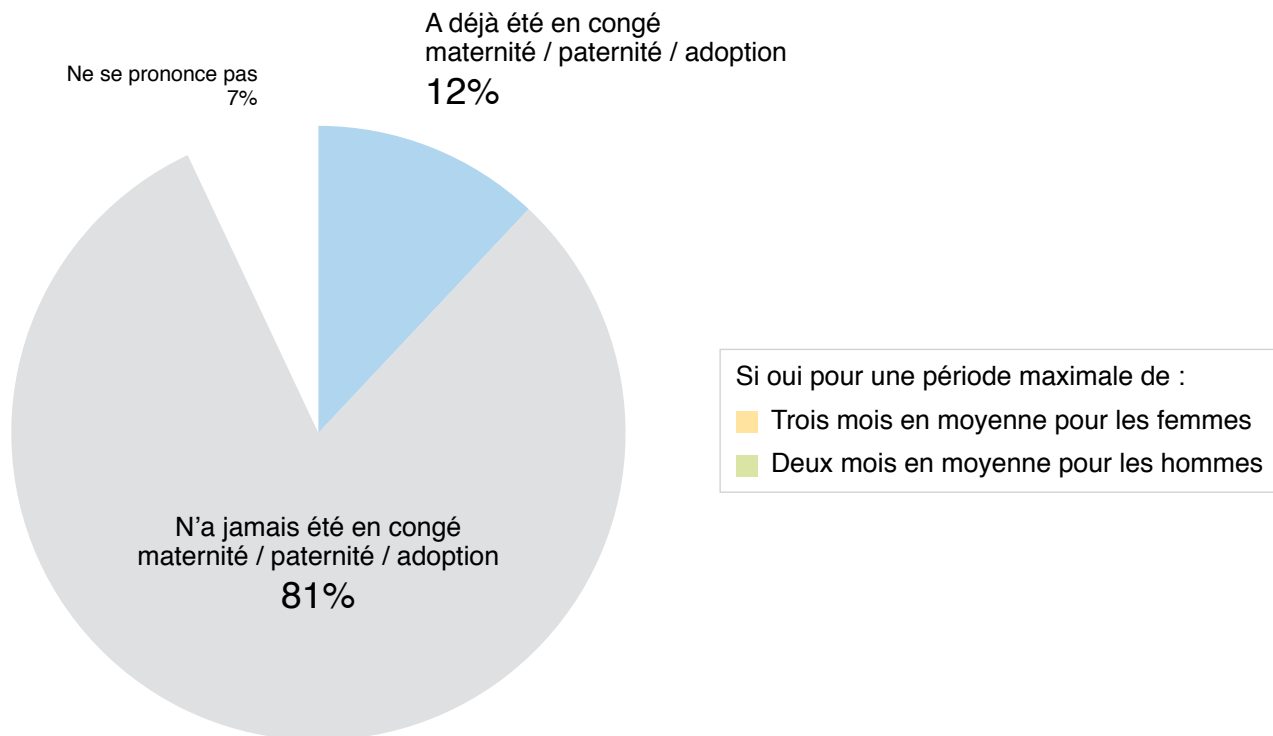
PROFESSIONNELS

# Congés maladies

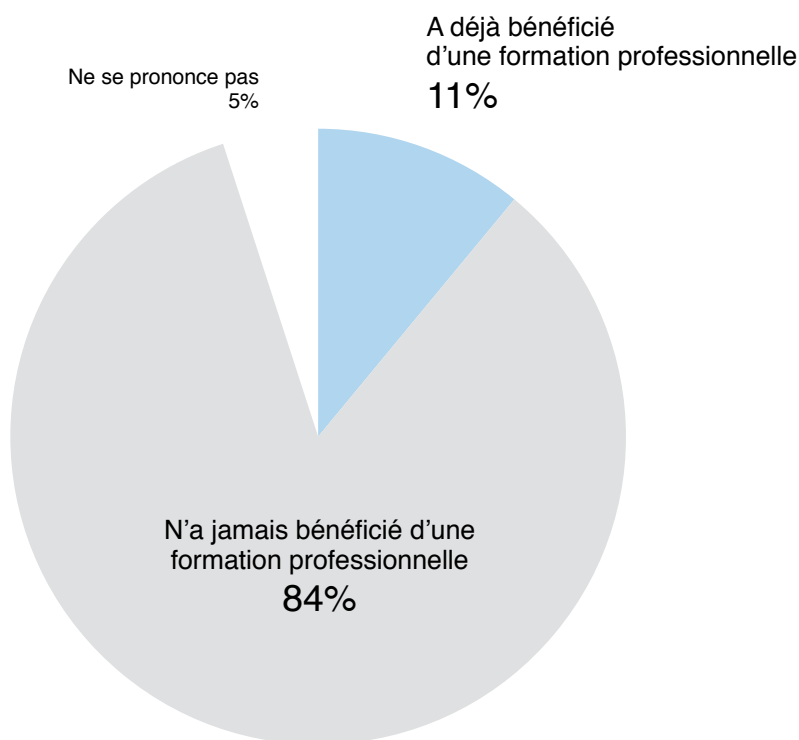
SI OUI, POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE



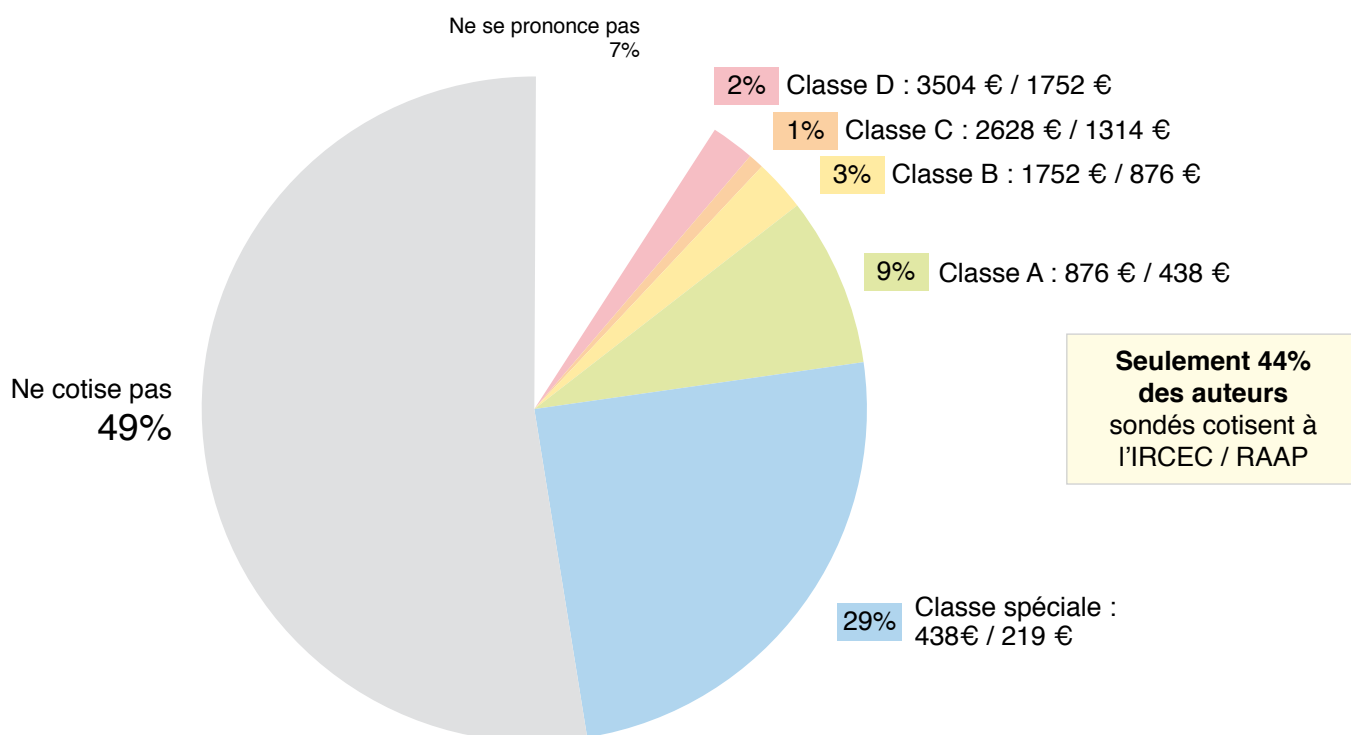
## Congés maternité / paternité / adoption



## Formation professionnelle

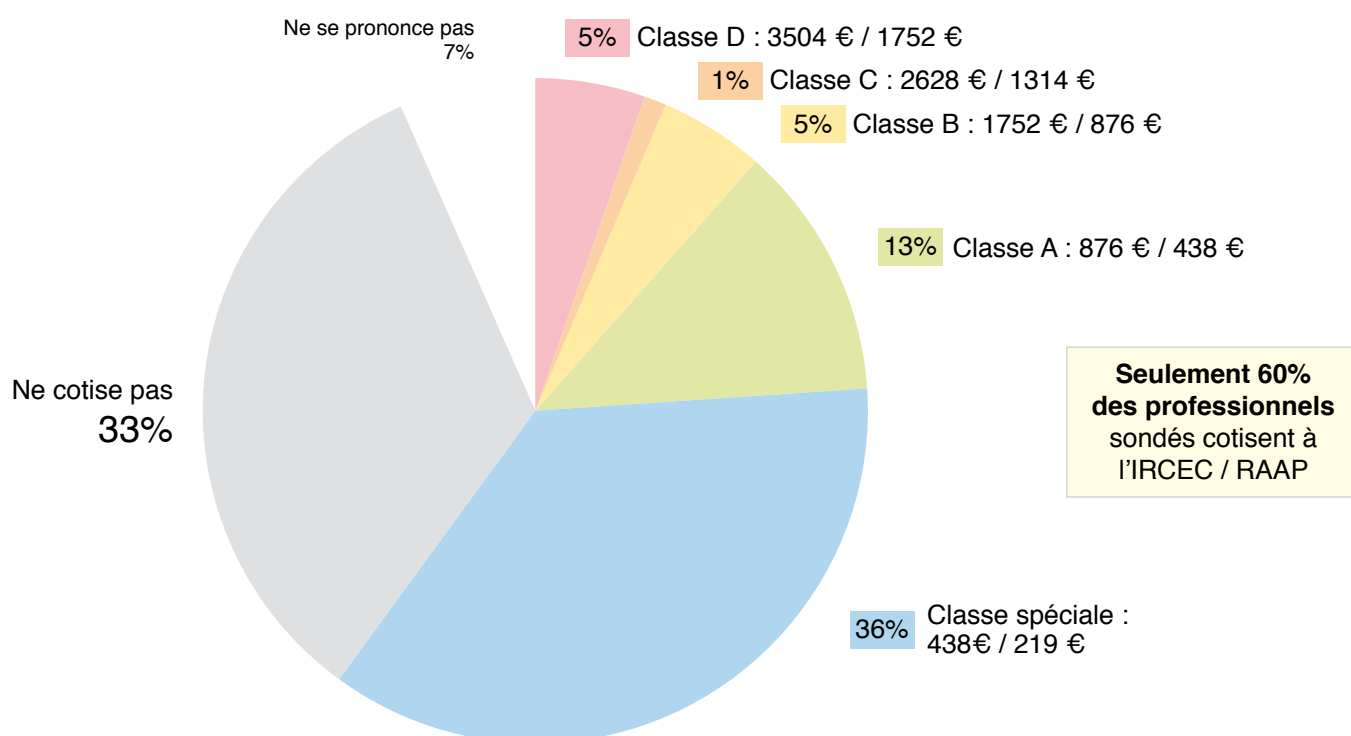


# Régime de retraite complémentaire IRCEC / RAAP



# Régime de retraite complémentaire IRCEC / RAAP

## PROFESSIONNELS SEULEMENT



# Revenus personnels avant impôts

## ENSEMBLE DES PROFESSIONNELS

### 2012

Moyenne	25 344 €
Médiane	16 290 €
1er quartile	9 686 €
3ème quartile	28 000 €

**32%**  
sous le seuil de pauvreté

**52%**  
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 108 €  
Seuil de pauvreté : 11 844 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2013

Moyenne	25 252 €
Médiane	16 060 €
1er quartile	9 524 €
3ème quartile	28 344 €

**34%**  
sous le seuil de pauvreté

**53%**  
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 163 €  
Seuil de pauvreté : 12 000 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2014

Moyenne	25 489 €
Médiane	16 288 €
1er quartile	9 688 €
3ème quartile	28 000 €

**36%**  
sous le seuil de pauvreté

**53%**  
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 345 €  
Seuil de pauvreté : 12 024 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

# Revenus personnels avant impôts

## PROFESSIONNELS INSTALLÉS UNIQUEMENT

### 2012

Moyenne	38 891 €
Médiane	25 000 €
1er quartile	16 312 €
3ème quartile	40 520 €

**11%**  
sous le seuil de pauvreté

**27%**  
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 108 €  
Seuil de pauvreté : 11 844 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2013

Moyenne	40 436 €
Médiane	25 836 €
1er quartile	16 920 €
3ème quartile	43 000 €

**10%**  
sous le seuil de pauvreté

**26%**  
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 163 €  
Seuil de pauvreté : 12 000 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2014

Moyenne	41 781 €
Médiane	26 000 €
1er quartile	17 392 €
3ème quartile	44 000 €

**11%**  
sous le seuil de pauvreté

**25%**  
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 345 €  
Seuil de pauvreté : 12 024 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

# Revenus personnels avant impôts

## HOMMES UNIQUEMENT

### 2012

par rapport  
aux femmes

Moyenne	27 453 €	+65%
Médiane	18 000 €	+30%
1er quartile	10 000 €	+25%
3ème quartile	30 000 €	+45%

**30%**

sous le seuil de pauvreté

**48%**

sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 108 €  
Seuil de pauvreté : 11 844 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2013

par rapport  
aux femmes

Moyenne	27 476 €	+63%
Médiane	18 000 €	+38%
1er quartile	10 038 €	+36%
3ème quartile	30 000 €	+47%

**31%**

sous le seuil de pauvreté

**49%**

sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 163 €  
Seuil de pauvreté : 12 000 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2014

par rapport  
aux femmes

Moyenne	28 073 €	<b>+75%</b>
Médiane	18 000 €	<b>+50%</b>
1er quartile	10 206 €	+63%
3ème quartile	30 000 €	+50%

**32%**

sous le seuil de pauvreté

**48%**

sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 345 €  
Seuil de pauvreté : 12 024 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

# Revenus personnels avant impôts

## FEMMES UNIQUEMENT

### 2012

par rapport  
aux hommes

Moyenne	16 640 €	-39%
Médiane	13 816 €	-23%
1er quartile	8 000 €	-20%
3ème quartile	20 700 €	-31%

**42%**

sous le seuil de pauvreté

**65%**

sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 108 €  
Seuil de pauvreté : 11 844 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2013

par rapport  
aux hommes

Moyenne	16 831 €	-39%
Médiane	13 000 €	-28%
1er quartile	7 399 €	-26%
3ème quartile	20 397 €	-32%

**45%**

sous le seuil de pauvreté

**66%**

sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 163 €  
Seuil de pauvreté : 12 000 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

### 2014

par rapport  
aux hommes

Moyenne	16 066 €	<b>-43%</b>
Médiane	12 037 €	<b>-33%</b>
1er quartile	6 243 €	-39%
3ème quartile	20 000 €	-33%

**50%**

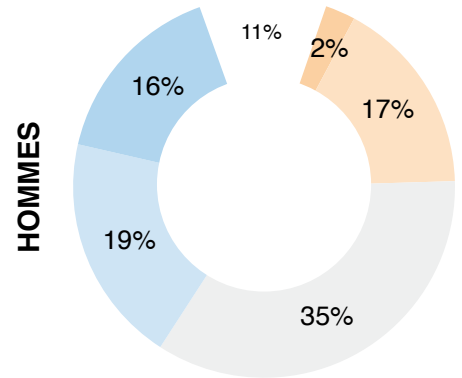
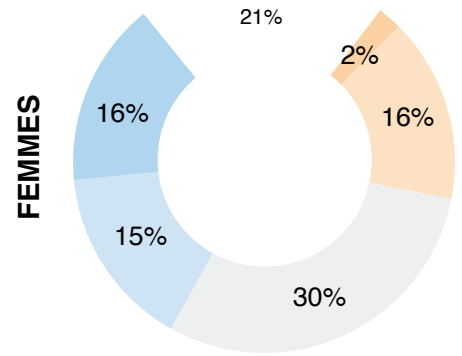
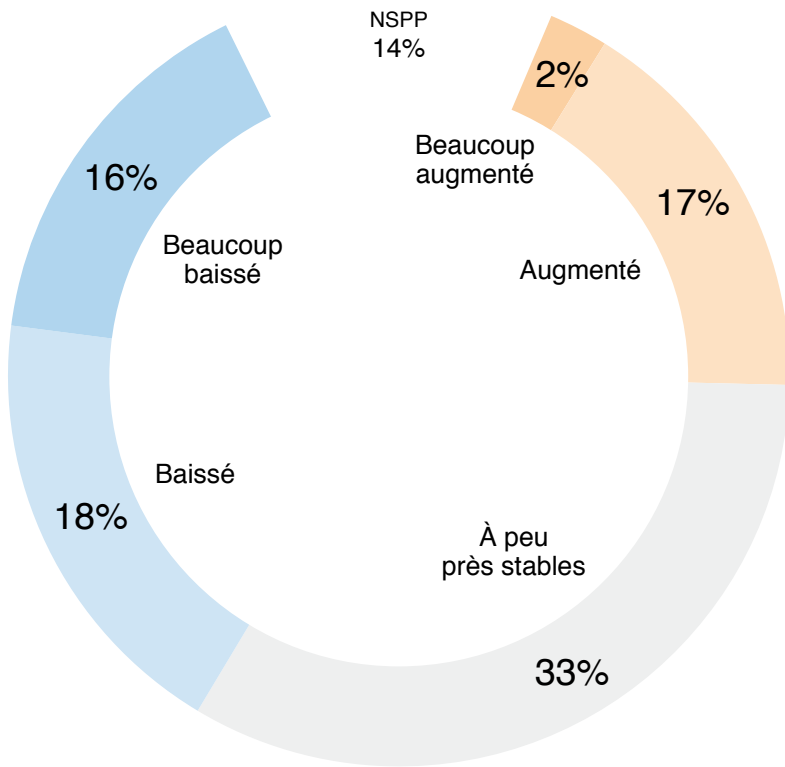
sous le seuil de pauvreté

**67%**

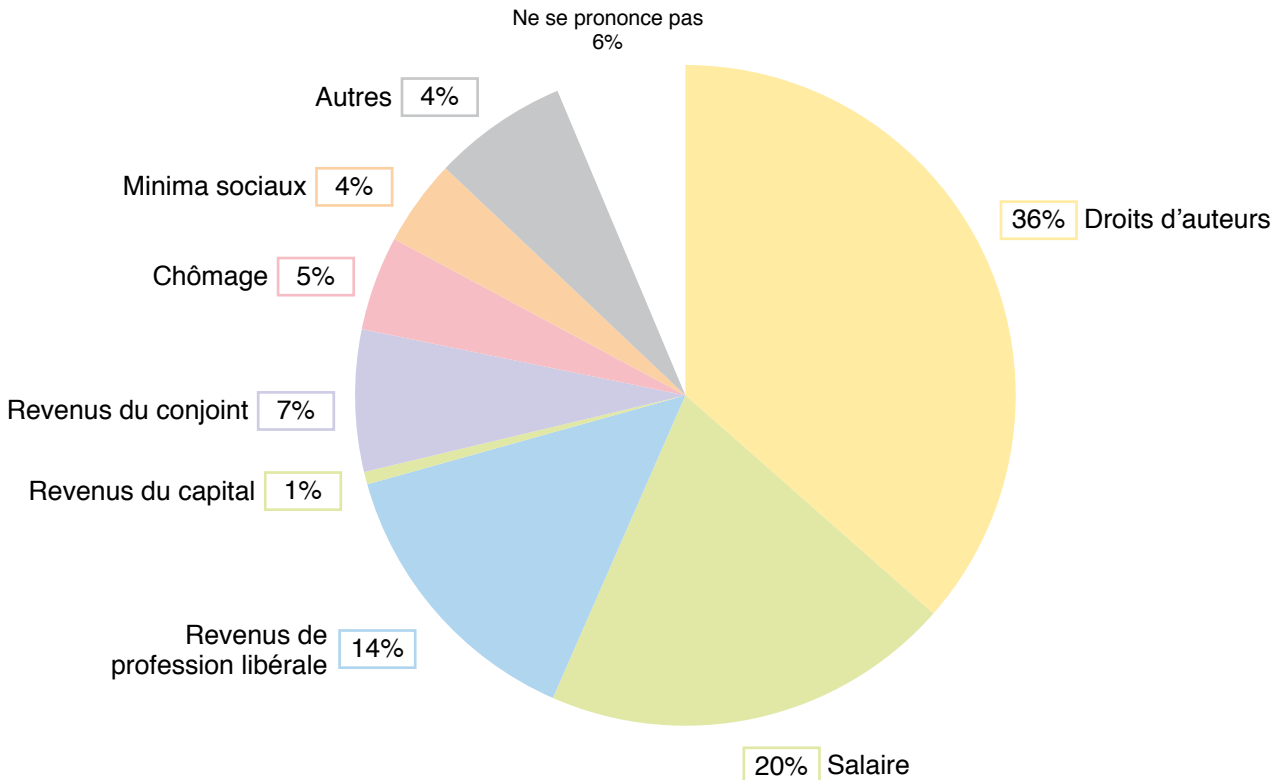
sous le SMIC annuel brut

SMIC annuel brut : 17 345 €  
Seuil de pauvreté : 12 024 €  
Source Insee, Enquêtes Revenus  
fiscaux et sociaux.

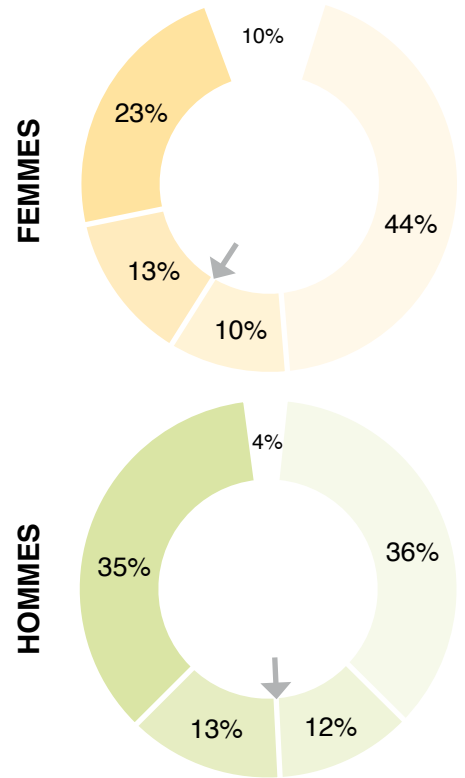
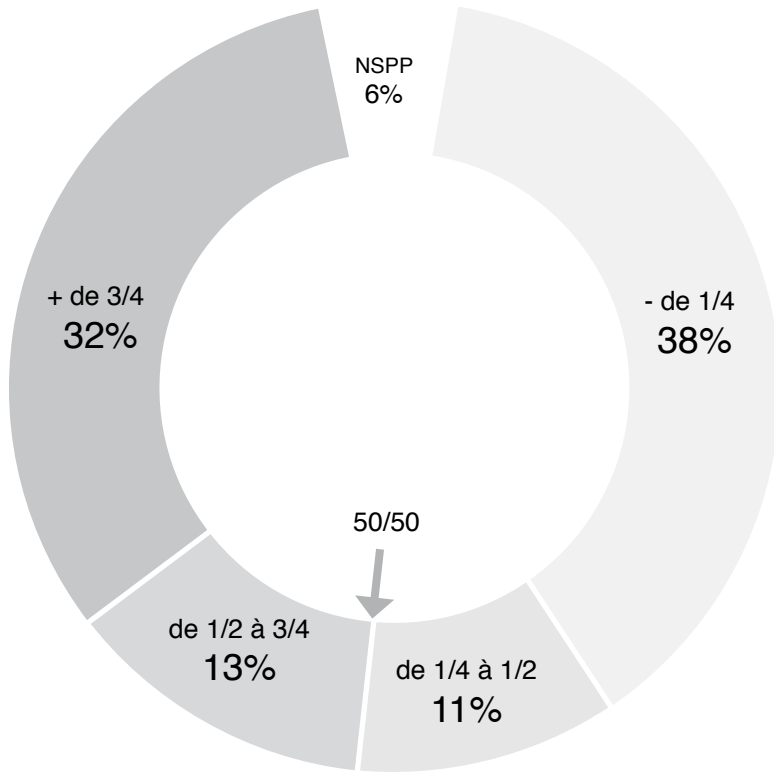
# Sentiment sur les revenus des dernières années



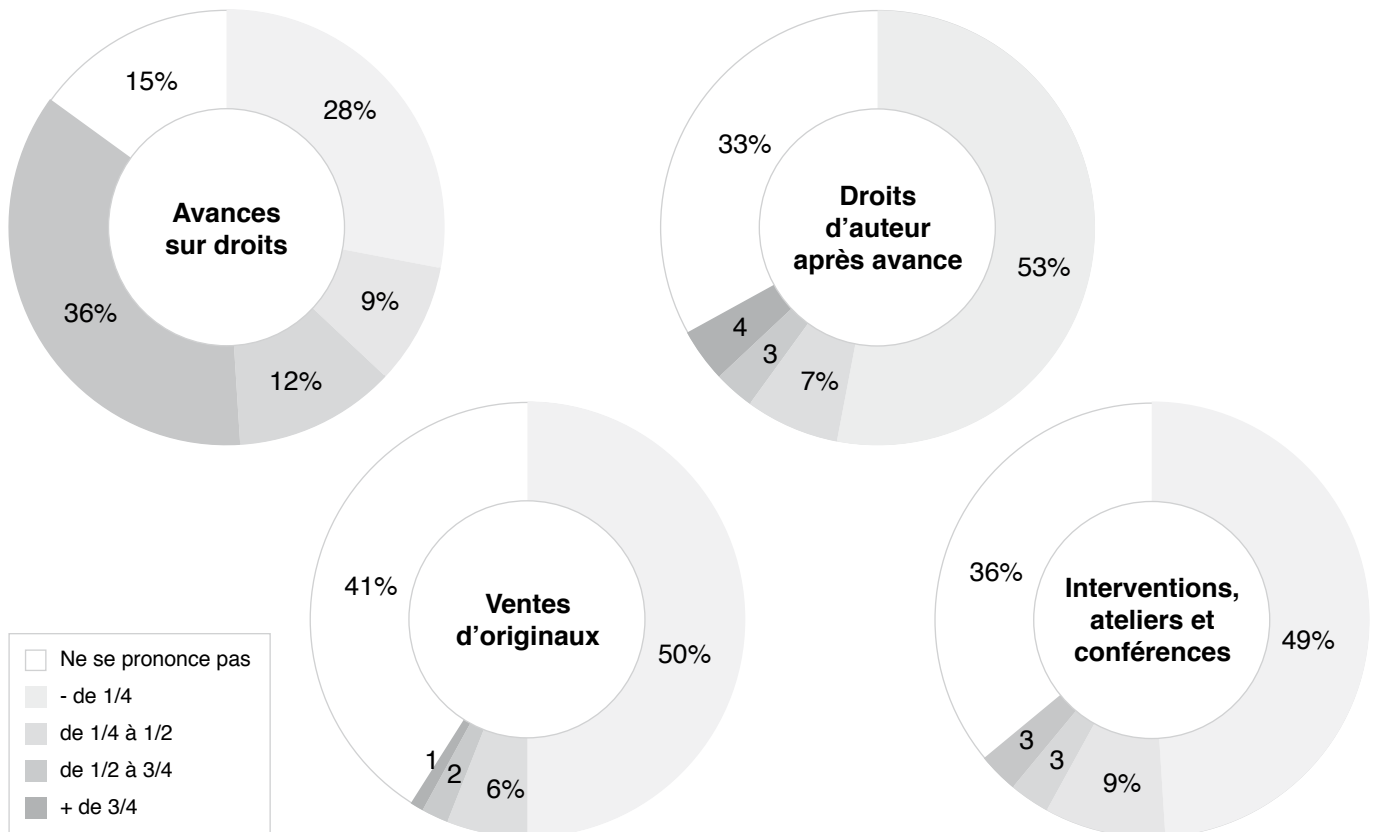
# Source principale de revenus



## Part des revenus personnels liés à la bande dessinée



## Nature des revenus liés à la bande dessinée





# Meilleures conditions contractuelles

## Sur ces cinq dernières années

### MEILLEUR TAUX DE DROIT D'AUTEUR

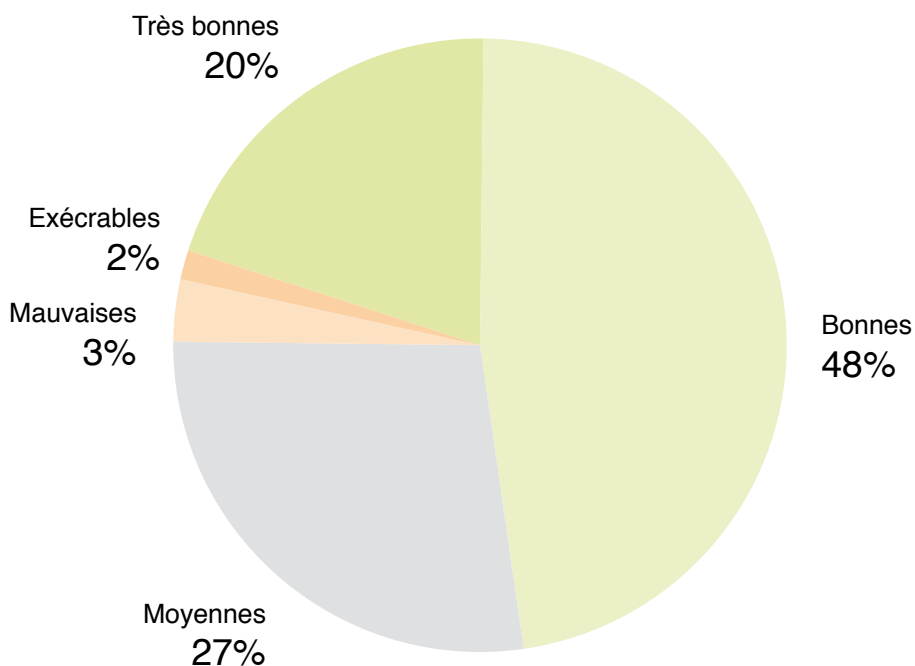
Moyenne	<b>8,60%</b>	Minimum	<b>1%</b>
Médiane	<b>9%</b>	Maximum	<b>20%</b>
1er quartile	<b>6%</b>		
3ème quartile	<b>10%</b>		

### MEILLEURE AVANCE SUR DROIT

	Tout genre confondu	Hommes	Femmes	Inégalité
Moyenne	<b>11 278 €</b>	12 022 €	8 960 €	-25%
Médiane	<b>9 000 €</b>	10 000 €	7 000 €	-30%
1er quartile	<b>4 000 €</b>	4 450 €	3 500 €	-21%
3ème quartile	<b>15 532 €</b>	16 481 €	13 000 €	-21%
Minimum	15 €	16 €	15 €	-6%
Maximum	160 000 €	160 000,00 €	83 000 €	-48%

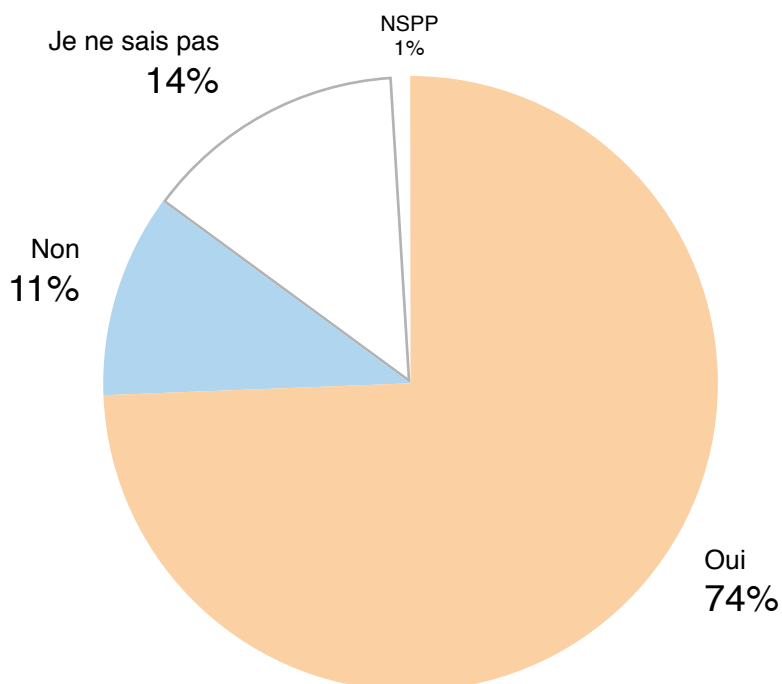
## Relations avec les éditeurs

Question : De façon globale, comment définiriez-vous vos relations avec votre (ou vos) éditeur(s) ?



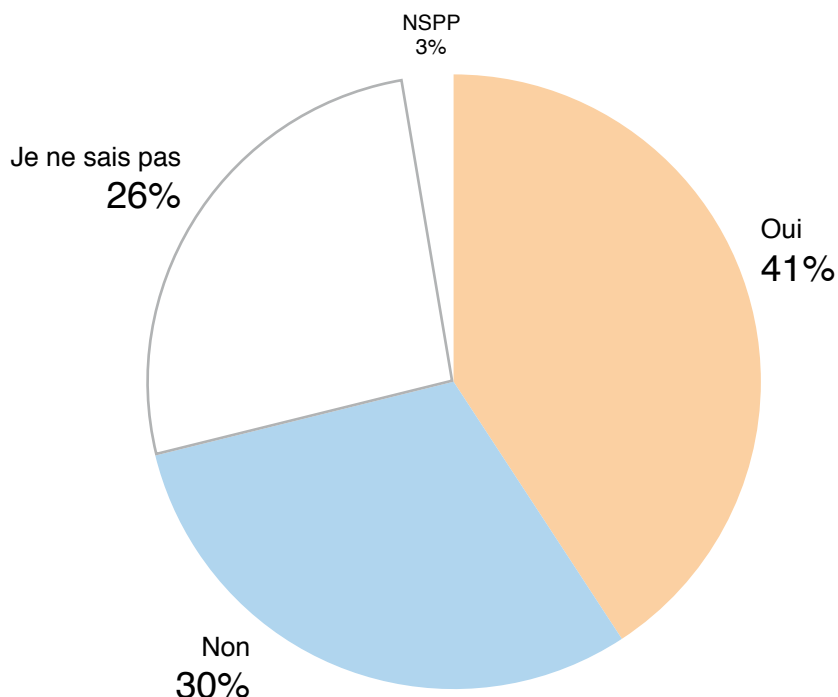
## Surproduction

Question : Pensez-vous qu'il y a surproduction d'albums ?



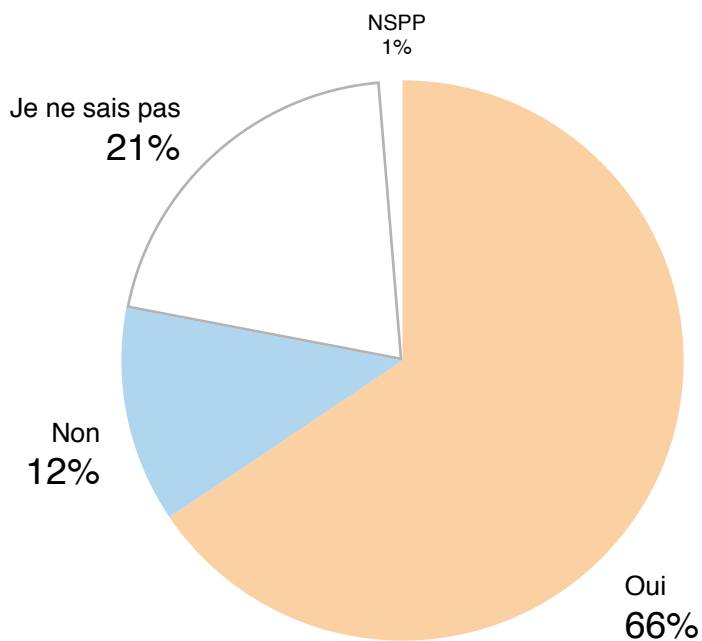
## Situation des auteurs

**Question :** Avez-vous l'impression que votre situation s'est dégradée ces dernières années ?



## L'avenir

**Question :** Craignez-vous que votre situation se dégrade dans les cinq prochaines années ?

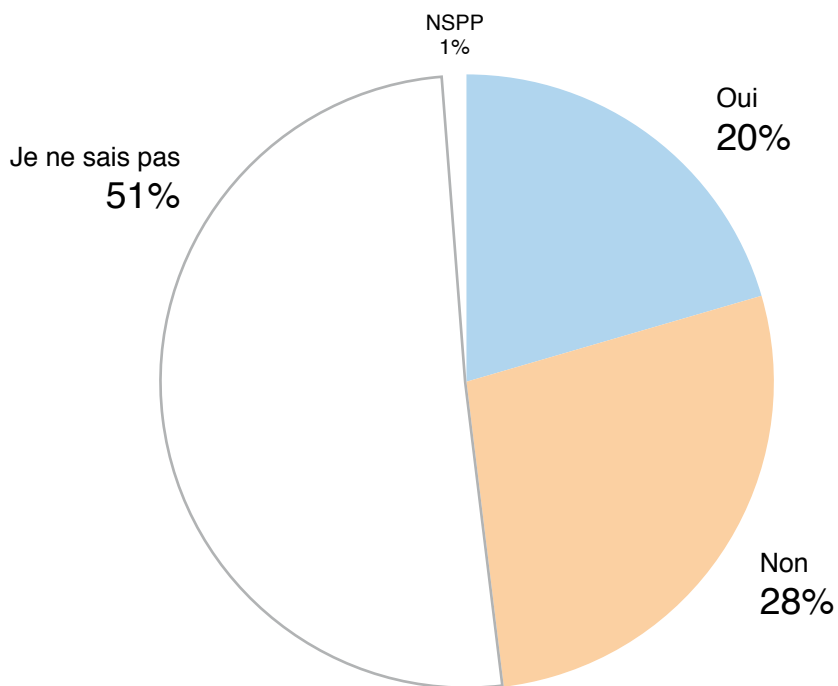


	amateur	pro. précaire	pro. installé
je ne sais pas	24%	21%	19%
non	17%	9%	17%
oui	56%	70%	64%
ne se prononce pas	4%	1%	0%
Total général	219	774	468

Les professionnels précaires sont les plus pessimistes sur leur avenir

# L'avenir

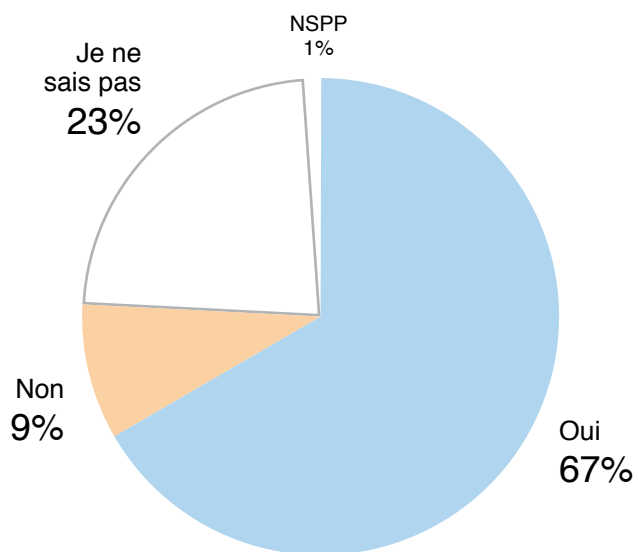
**Question :** Pensez-vous que vous pourrez faire carrière toute votre vie dans la bande dessinée ?



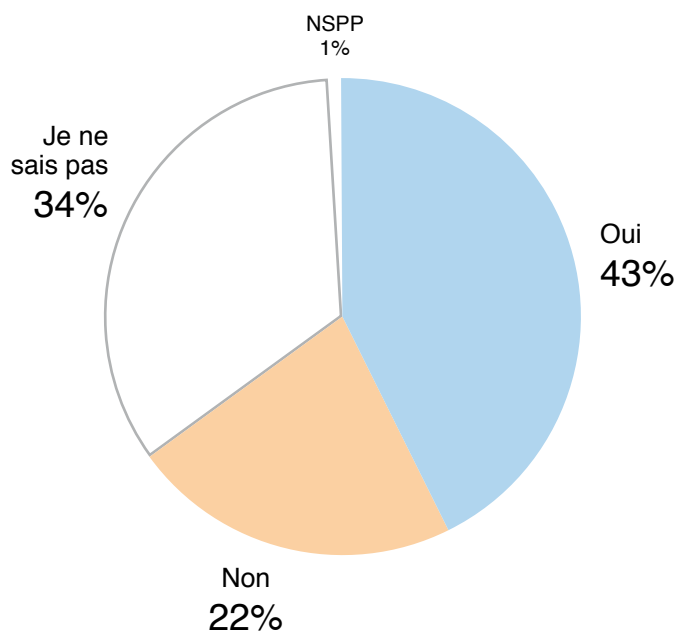
# L'avenir

**Question :** Pensez-vous que la bande dessinée a un avenir économique en tant que :

**Livre papier ?**



**Publication numérique ?**





**ENQUÊTE AUTEURS 2016**  
ANNEXES

## BRÈVE HISTOIRE DE LA MOBILISATION DES AUTEURS DE BANDE DESSINÉE

PAR THIERRY GROENSTEEN

Cité internationale de la bande dessinée et de l'image

Bien avant la création du Groupement des Auteurs de Bande dessinée du SNAC, en 2007, les dessinateurs ont, à maintes reprises, montré leur capacité à s'unir pour défendre leurs intérêts face aux éditeurs ou au législateur.

Dès 1905, il existe une Société des dessinateurs humoristes, association d'entraide se propose de prêter assistance aux artistes dans le besoin en organisant chaque année un Salon des Humoristes (lequel perdurera jusqu'en 1955).

Vers 1910, Jules Grandjouan, dessinateur, peintre et affichiste, conçoit le projet d'une « Association des Imagiers », ayant pour but de défendre les intérêts matériels des dessinateurs de journaux. Il existe un brouillon de sa main définissant les dix objectifs que se proposerait cette Association. L'article 10 est passablement radical : « étudier la constitution d'une société syndicale des Imagiers qui essaierait, par la publication d'albums d'abord, de journaux ensuite, de supprimer l'intermédiaire des éditeurs ». Il faut dire que Grandjouan professe des convictions révolutionnaires et libertaires. L'Association qu'il projetait ne vit pas le jour.

En 1918, une Fédération des artistes mobilisés est instituée, pour aider les dessinateurs revenus du front qui n'ont plus de travail. Elle rassemble jusqu'à 4000 membres, toutes professions artistiques confondues. Il est nécessaire de préciser qu'au début du XXe siècle, les dessinateurs de bande dessinée ne constituent pas encore une catégorie distincte. Ils se confondent avec les caricaturistes, les illustrateurs, les dessinateurs de presse et mènent souvent de front plusieurs activités graphiques.

De cette Fédération naîtra l'Union des Artistes Dessinateurs de France (UADF) en 1920. Son principal animateur sera André Galland, qui préside l'UADF à partir de 1934, la relance en 1944 et en garde la présidence jusqu'en 1957.

C'est dans le sillage des nouveaux droits acquis par les journalistes que les dessinateurs de presse vont obtenir un début de statut professionnel.

Dans l'entre-deux-guerres, les journalistes, unifiés par un puissant Syndicat national, acquièrent d'authentiques privilèges professionnels, notamment dans le domaine de l'impôt. Dès 1929, en marge de l'Association professionnelle des journalistes parlementaires sur laquelle elle prend modèle, une Association professionnelle des dessinateurs journalistes s'est constituée. En 1935, le Parlement assimile la catégorie des « reporters-dessinateurs » au statut de journalistes, avec les mêmes privilèges : préavis de licenciement ; indemnité en cas de congédiement de l'employeur ; congés annuels (un mois à cinq semaines) ; revalorisations de traitement convenues par une commission paritaire... En janvier 1936, le dispositif est complété par la création de la carte de journaliste délivrée par une commission mixte.

Pour bénéficier de cette « carte de presse », un dessinateur doit être rattaché à un journal et publier des dessins ayant trait à l'actualité. Dans cette période de l'entre-deux-guerres, quelques dessinateurs de bande dessinée parviennent à l'obtenir, généralement au titre d'une autre partie de leur activité. Ainsi, Alain Saint-Ogan l'obtiendra quand il prendra la direction de Benjamin, dans les années quarante.

En octobre 1935, le Syndicat des dessinateurs de journaux (SDJ) voit le jour. Ce syndicat obtient une revalorisation de 10 à 15 % du tarif des œuvres, dont le montant marquait le pas depuis la guerre. Elles seront désormais payées mensuellement, et non au moment de la publication, comme auparavant. Le SDJ s'attèle aussi au règlement de l'épineuse question des droits d'auteur, les dessinateurs se montrant bien peu satisfaits des services du Syndicat de la propriété artistique (ancêtre de la SPADEM). Le SDJ représente principalement des dessinateurs de presse, mais également des auteurs de bande dessinée. Il disparaît avant la guerre.

Le relais est opéré par un syndicat à l'appellation plus restrictive, le Syndicat des Dessinateurs de Journaux pour Enfants (SDJE), créé le 15 janvier 1946. Alain Saint-Ogan se voit confier la présidence. Le Rallic, Marijac, Liquois et Bob Dan (Robert Dansler) font partie des fondateurs. Le

SDJE représente une première autonomisation au sein de la profession des dessinateurs de presse : pour la première fois, il distingue ceux qui se sont spécialisés dans la presse pour enfants.

Alors que les dessinateurs français sont « attaqués par la concurrence américaine », le SDJE se bat surtout pour obtenir des éditeurs un quota de 75 % de dessins français dans leurs journaux, et réclame qu'une loi soit votée en ce sens. Mais la loi n°49-956 sur les publications destinées à la jeunesse, votée le 16 juillet 1949, n'inclut aucun système de quota. Cédant au lobby des éditeurs, le Conseil de la République a rejeté cette disposition jugée trop « protectionniste ». Jusqu'au début des années soixante, les dessinateurs français chercheront, en vain, à la faire réintroduire.

En cette année 1949, le SDJE et l'UADF, sont réunis avec d'autres syndicats au sein d'une Fédération Nationale des Artistes Dessinateurs et Créateurs, dont le Président est, une fois encore, Alain Saint-Ogan.

En janvier 1956, Goscinny, Uderzo et Charlier, qui travaillent pour l'agence World Press à Bruxelles, ont l'intention de constituer un Syndicat autonome de dessinateurs et scénaristes chargé de défendre leurs intérêts collectifs en matière de prix des planches et de droits d'auteur générés par les albums. Un projet de « charte » est élaboré, qui recueille quatorze signatures, parmi lesquelles celles de la fine fleur de la BD belge : Jijé, Franquin, Morris, Rosy, Will... Quand il l'apprend, le patron de l'agence, Georges Troisfontaines, décide d'évincer Goscinny. Uderzo et Charlier quitteront la World par solidarité. Ces trois auteurs seront à l'origine de l'hebdomadaire *Pilote* en 1959.

Cette année-là, Jean Trubert succède à Saint-Ogan comme Président du SDJE. Il occupera le poste jusqu'en 1968, remplacé ensuite, pour un an, par Raymond Poïvet. Pierre Le Goff prend ensuite la présidence et redynamise le syndicat, aidé par sa femme Jacqueline, coloriste. Pour tenir compte de l'apparition d'une bande dessinée adulte, le SDJE est rebaptisé Syndicat National des Dessinateurs de Presse (SNDP).

L'UADF va, elle aussi, être rebaptisée à plusieurs reprises. Elle est toujours active aujourd'hui, sous le nom d'Union Nationale des Peintres Illustrateurs (UNPI).

Le 31 décembre 1975 est votée la loi n° 75-1348 « relative à la sécurité sociale des artistes auteurs d'œuvres littéraires et dramatiques, musicales et chorégraphiques, audio-visuelles et cinématographiques, graphiques et plastiques ». C'est dans ce cadre que l'Agessa et la Maison des Artistes sont agréés pour gérer ce régime.

Après 1968, le SNDP incite les dessinateurs de bande dessinée à demander la carte de presse, et s'emploie à convaincre la Commission paritaire (composée de journalistes et de patrons de presse) du bien-fondé de cette revendication. Le 10 juin 1974, une décision du Tribunal

administratif de Paris donne raison à deux dessinateurs (Louis Cance et Roger Bussemey) qui avaient été déboutés par la Commission.

Par ailleurs, la différence entre le statut de journaliste salarié et celui de pigiste est effacée le 4 juillet 1974 avec le vote de la **loi Cressard**, qui reconnaît aux journalistes pigistes le statut de journaliste professionnel et des indemnités de licenciement. De sorte que, sous l'effet conjugué d'une décision de justice et d'une évolution de la législation, les dessinateurs de bande dessinée seront de plus en plus nombreux à se voir accorder le statut de journaliste et à obtenir la carte de presse. *Les autres sont inscrits à l'URSSAF comme travailleurs indépendants ; ils perçoivent des indemnités et doivent cotiser à l'Agessa (au lieu de bénéficier de la Sécurité sociale des salariés).*

*Membre du SNDP, le dessinateur Roland Garel (1930-2015) crée une section de « reporters-dessinateurs » à la CFDT, à laquelle adhèrent de nombreux caricaturistes et auteurs de BD. Bon connaisseur du Droit, Garel – secondé notamment par Pierre Dupuis – défend ses collègues et leur fera gagner de nombreux procès, entre autres contre les rédactions de *Pif* et de *Mickey*. Dans les années 70, la profession est donc essentiellement représentée par deux syndicats, communément désignés comme « le syndicat Le Goff » (le SNDP) et « le syndicat Garel » (la CFDT).*

Mais les éditeurs de bande dessinée se transforment peu à peu en éditeurs de livres. Le nombre d'albums ne cesse d'augmenter alors que, dans le même temps, la presque totalité des magazines « historiques » disparaissent : *Métal hurlant* en 1987, *Tintin* en 1988, *Pilote* en 1989, *Pif* en 1993, (*A Suivre*) en 1997...

Cette évolution transforme les auteurs de BD en auteurs de livres. Dès lors, ils perdent la carte de presse et les avantages conquis par les générations précédentes, et redeviennent travailleurs indépendants. Les grands éditeurs tentent d'abord de sauver leur niveau de rétribution en conservant le principe d'un prix à la page, soit sous la forme d'un fixe, soit sous la forme d'une avance récupérable sur d'hypothétiques droits dérivés (prépublications éventuelles, éditions étrangères). Puis, ces dernières années, confrontés à l'effondrement des ventes, ils abandonnent le prix à la page pour ne plus donner que des à-valoir.

Avec la création de l'ADABD (Association des Auteurs de Bande Dessinée) puis du Groupement des Auteurs de Bande dessinée, généralement désigné comme « Syndicat BD » ou « SNAC BD », et récemment, en Suisse, de la Swiss Comics Artists Association, de nouveaux mouvements sont apparus, dans un contexte de précarisation de la profession. Il leur appartient de trouver des réponses aux nouveaux défis que posent la crise de l'édition et les mutations technologiques.

Texte du discours prononcé le 29 janvier 2016 lors de la présentation de l'étude auteurs à Angoulême. Une version développée de cette histoire de la mobilisation des auteurs est disponible sur le site [www.etatsgenerauxbd.org](http://www.etatsgenerauxbd.org)

# LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA BANDE DESSINÉE

## QUESTIONNAIRE AUTEURS

Ce questionnaire s'adresse à vous, les auteurs de Bande Dessinée, que vous soyez professionnels, amateurs ou étudiants. Nous voulons savoir qui vous êtes, vous la star reconnue mondialement, vous l'inconnu en devenir. Toutes vos pratiques sont évidemment les bienvenues, du dessin au scénario, de la couleur au story-board, du papier au numérique...

Ce questionnaire est ambitieux, et y répondre vous demandera une vingtaine de minutes, mais c'est le seul moyen d'avoir enfin un portrait riche et complexe de votre communauté créative. Votre avenir dépend bien sûr de vos créations, mais aussi de la compréhension que les acteurs économiques, culturels et institutionnels auront de vos pratiques et de vos situations d'aujourd'hui. Vos réponses sont donc extrêmement importantes. Afin que nul n'hésite à donner une description parfaitement honnête de sa situation, nous avons donc opté pour un formulaire de réponse totalement anonyme.

### EN PRATIQUE :

- Si vous le pouvez, répondez directement en ligne sur le site :

<http://www.etatsgenerauxbd.org/etat-des-lieux/questionnaire-auteurs/>

- Remplissez ce questionnaire le plus complètement possible : la qualité du résultat final dépendra de l'implication de chacun.

- Les questions à choix multiples précédées de  n'ont droit qu'à une seule réponse, celles précédées de  en acceptent plusieurs.

- N'hésitez pas à préciser dans le champ de commentaire qui se trouve à la fin les problèmes que vous auriez rencontrés.

- Renvoyez-le, de manière anonyme, **avant le 15 novembre 2015** à l'adresse suivante :

États Généraux de la Bande Dessinée  
9 rue des chanoines  
14 400 Bayeux - FRANCE

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nombre d'albums de bande dessinée publiés à compte d'éditeurs :

Année de naissance :

Sexe :

- femme  
 homme

Nationalité :

- française  
 belge

autre :

Code postal (si France) :

### Profession du père (avant retraite) :

- Agriculteurs sur moyenne exploitation
- Agriculteurs sur grande exploitation
- Artisan
- Commerçant et assimilés
- Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- Professions libérales
- Cadres de la fonction publique
- Professeurs, professions scientifiques
- Professions de l'information, des arts et des spectacles
- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Clergé, religieux
- Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- Techniciens
- Contremaîtres, agents de maîtrise
- Employés civils et agents de service de la fonction publique
- Policiers et militaires
- Employés administratifs d'entreprise
- Employés de commerce
- Personnels des services directs aux particuliers
- Ouvriers qualifiés de type industriel
- Ouvriers qualifiés de type artisanal
- Chauffeurs
- Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- Ouvriers non qualifiés de type industriel
- Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- Ouvriers agricoles
- Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- Militaires du contingent
- Élèves, étudiants
- Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)

### Profession de la mère (avant retraite) :

- Agriculteurs sur petite exploitation
- Agriculteurs sur moyenne exploitation
- Agriculteurs sur grande exploitation
- Artisan
- Commerçant et assimilés
- Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
- Professions libérales
- Cadres de la fonction publique
- Professeurs, professions scientifiques
- Professions de l'information, des arts et des spectacles
- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
- Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- Clergé, religieux
- Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- Techniciens
- Contremaîtres, agents de maîtrise
- Employés civils et agents de service de la fonction publique
- Policiers et militaires
- Employés administratifs d'entreprise
- Employés de commerce
- Personnels des services directs aux particuliers
- Ouvriers qualifiés de type industriel
- Ouvriers qualifiés de type artisanal
- Chauffeurs
- Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- Ouvriers non qualifiés de type industriel
- Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- Ouvriers agricoles
- Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- Militaires du contingent
- Élèves, étudiants
- Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans et plus (sauf retraités)



## VOS PUBLICATIONS

### Nombre d'ouvrages(s) publié(s) :

en album papier :

en numérique uniquement :

en presse uniquement :

### Sur vos trois derniers albums publiés, combien ont été pré-publiés intégralement :

en presse spécialisée BD :

en presse généraliste :

sur internet :

### Sur ces ouvrages publiés, vous avez réalisé les tâches suivantes :

- scénario
- storyboard
- dessin
- couleurs
- couverture
- lettrage
- scan des originaux ou fourniture d'originaux numériques
- maquette de l'album

### Aujourd'hui quelle est la part des outils de création numérique dans votre travail :

	nulle	faible	importante	100% numérique
dessin :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
couleurs :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
couverture :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

	manuel	numérique
lettrage :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

### Avec combien d'autres auteurs collaborez-vous régulièrement ?

### Avec combien d'éditeurs travaillez-vous régulièrement ?

### Avec quels éditeurs travaillez-vous régulièrement ?


## LA PROMOTION

### Depuis un an, avez-vous dédicacé ?

- en festival BD
- en salon du livre
- en librairie spécialisée
- en librairie générale
- en milieu culturel
- en entreprise
- autre :


### Depuis trois ans, avez-vous eu une exposition ?

- en festival
- en galerie
- en librairie
- en musée
- en entreprise
- autre :


### Depuis trois ans, avez-vous eu de la promotion presse ?

- sur internet sites spécialisés BD
- sur internet sites généralistes
- dans la presse écrite régionale
- dans la presse spécialisée BD
- dans la presse généraliste nationale
- à la radio locale
- à la radio nationale
- à la télévision locale, câblée ou internet
- à la télévision nationale (TNT) :
- en langue étrangère

### Depuis trois ans, avez-vous eu ?

- des campagnes d'affichage en librairie
- des campagnes d'affichage sur rues et transports en commun
- des PLV (publicité sur lieu de vente)
- des éditions de luxe
- des coffrets
- des intégrales
- des produits dérivés (statuettes, mugs, etc.)

### Diriez-vous que votre ou vos éditeurs font assez de promotion pour votre travail (cochez plusieurs choix si cela dépend des éditeurs) ?

- très bien
- correcte
- mauvaise
- aucune promotion

### De quels services Internet vous servez-vous personnellement pour diffuser des informations sur vos travaux, déplacements, séances de dédicaces, expositions etc. ?

- Facebook
- Twitter
- Tumblr
- forums BD
- blog personnel
- site web personnel
- autre :

## VOTRE PARCOURS

### Vous avez suivi des études :

- dans un domaine artistique
- formation spécialisée en bande dessinée
- dans un autre domaine non artistique

### Nom de la formation la plus diplômante :

### Nom de l'établissement :

### Code postal :

### Enseignement :

- privé
- public

### Diplôme de niveau :

- CAP
- bac professionnel
- études supérieures
- formation non diplômante

### Pendant combien d'années ?

### En quelle année avez-vous fini vos études ?

### En quelle année avez-vous publié vos premières bandes dessinées sur Internet ?

*laisser vide le cas échéant*

### En quelle année avez-vous publié vos premières bandes dessinées en fanzine ?

*laisser vide le cas échéant*

### En quelle année avez-vous publié vos premières bandes dessinées en presse ?

*laisser vide le cas échéant*

### En quelle année avez-vous publié vos premières bandes dessinées en album (sans avance sur droits) ?

*laisser vide le cas échéant*

### En quelle année avez-vous publié vos premières bandes dessinées en album (avec avance sur droits) ?

*laisser vide le cas échéant*

### Aide(s) à la création :

#### Nombre de bourses de création ou de résidence ?

*laisser vide le cas échéant*

### Précisez :

## VOS CONDITIONS DE TRAVAIL

### Vous vous définissez actuellement :

- professionnel installé
- professionnel précaire
- amateur

### Vous travaillez la BD :

- à votre domicile
- en atelier
- en entreprise
- dans des lieux publics (café, bibliothèque...)

### Si vous travaillez la BD en atelier :

#### Vous partagez cet atelier avec combien de personnes :

#### Pour votre place en atelier, vous payez un loyer mensuel de :

### Si vous travaillez la BD dans des lieux publics :

#### Précisez (café, bibliothèque...) :

### En moyenne, sur une semaine, combien d'heures consacrez-vous à votre travail BD ?

### En moyenne, pour un mois, sur combien de week-ends votre travail BD empiète-t-il ?

### Prenez-vous des vacances ?

- plusieurs fois par an
- une fois par an
- pas tous les ans
- jamais ou presque

### Avez-vous un ou des emplois en parallèle à celui d'auteur de bande dessinée ?

- autre activité dans le monde de la BD (édition, librairie, festival...)
- enseignement
- autre activité artistique (plasticien, graphiste, storyboard, animateur, etc.)
- autre :

## VOS AFFILIATIONS

### Êtes-vous adhérent(e) de ces associations et/ou syndicats d'auteurs ?

- l'ADABD : association des auteurs de bande dessinée  
 la Charte des auteurs  
 la SGDL, société des gens de lettres  
 le SNAC-BD, groupement BD du syndicat national des auteurs compositeurs  
 autre :

### Êtes-vous adhérent(e) de ces sociétés de gestion des droits d'auteur ?

- l'ADAGP, société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques  
 la SACEM, société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique  
 la SACD, société des auteurs et compositeurs dramatiques  
 la SAIF, société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe  
 la SCAM, société civile des auteurs multimedia  
 la SOFIA, société française des intérêts des auteurs de l'écrit

### Avant la signature d'un contrat d'édition, sollicitez-vous de l'aide ?

- oui  
 non, vous n'y avez pas pensé  
 non, vous ne savez pas à qui vous adresser  
 non, vous avez suffisamment d'expérience pour comprendre vos contrats

### Si oui, de la part de qui sollicitez-vous de l'aide ?

- de la part d'un collectif d'auteur type association/syndicat (ADABD, SNAC, Charte, etc.)  
 de la part d'une société d'auteurs (SGDL, ADAGP, SCAM, SOFIA, etc.)  
 de la part d'amis auteurs  
 de la part d'un professionnel du monde juridique

## VOS DROITS SOCIAUX

### Vous êtes actuellement :

- en activité  
 retraité(e)

### Si retraité(e), depuis l'année :

### À quel organisme de sécurité sociale cotisez-vous ?

- l'AGESSA : affilié  
 l'AGESSA : assujetti  
 l'AGESSA : ne sait pas  
 la MDA  
 Régime social des indépendants (RSI, pour les auto-entrepreneurs)  
 Régime de sécurité sociale des salariés  
 affilié à la sécurité sociale de mon conjoint  
 ne sait pas  
 autre :

### Êtes-vous déjà été en congé maladie ?

- Oui  
 Non

### Si oui, pour une période maximale, en jours, de :

### Êtes-vous déjà été en congé maternité/paternité/adoption ?

- Oui  
 Non

### Si oui, pour une période maximale, en jours, de :

### Êtes-vous déjà bénéficié d'une formation professionnelle ?

- Oui  
 Non

### Si oui, précisez :

### Cotisez-vous au régime de retraite complémentaire IRCEC/RAAP ?

- classe spéciale (438 €/219 €)  
 classe A (876 €/438 €)  
 classe B (1 752 €/876 €)  
 classe C (2 628 €/1 314 €)  
 classe D (3 504 €/1 752 €)  
 je ne cotise pas

## VOS REVENUS PERSONNELS

### Vos revenus personnels avant impôt sur l'année (remplissez ce que vous pouvez) :

2012	<input type="text"/>
2013	<input type="text"/>
2014	<input type="text"/>

### Part de vos propres revenus liés à la bande dessinée :

- entre 0 et 25%  
 entre 25 et 50%  
 entre 50 et 75%  
 entre 75 et 100%

### Globalement, diriez-vous que sur les dernières années, vos revenus d'auteur ont :

- beaucoup baissé  
 baissé  
 sont restés à peu près stables  
 augmenté  
 beaucoup augmenté

### Votre source de revenus principale est actuellement :

- droits d'auteurs  
 revenus de profession libérale  
 salaire  
 chômage  
 minima sociaux  
 revenus du conjoint  
 revenus du capital  
 autre :

**Nature des revenus liés à la bande dessinée :**

	entre 0 et 25%	entre 25 et 50%	entre 50 et 75%	entre 75 et 100%
avances sur droits :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
droits d'auteurs après avances :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
ventes d'originaux :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
interventions, ateliers, conférences :	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

**Quel est le montant de la meilleure avance sur droits que vous avez touchée ces cinq dernières années ?**

**Quel est le meilleur taux de droit d'auteur que vous avez obtenu ces cinq dernières années ?**

## VOTRE FOYER

**Nombre de personnes :**

## VOTRE SENTIMENT

**Le mot qui vous semble le plus juste pour vous désigner dans votre pratique :**

- auteur
- artiste
- artisan
- ouvrier
- amateur
- c'est indéfinissable

**Vous considérez-vous avant tout comme un auteur :**

- « alternatif », « indépendant »
- « grand public »
- les deux
- je refuse cette classification

**Avez-vous l'impression que votre situation s'est dégradée ces dernières années ?**

- oui
- non
- je ne sais pas

**Craignez-vous que votre situation se dégrade dans les cinq prochaines années ?**

- oui
- non
- je ne sais pas

**Pensez-vous que vous pourrez faire une carrière toute votre vie dans la bande dessinée ?**

- oui
- non
- je ne sais pas

**Pensez-vous que la bande dessinée a un avenir économique en tant que livre papier ?**

- oui
- non
- je ne sais pas

**Pensez-vous que la bande dessinée a un avenir économique en tant que publication numérique ?**

- oui
- non
- je ne sais pas

**Pensez-vous qu'il y a surproduction d'albums ?**

- oui
- non
- je ne sais pas

**De façon globale, comment définiriez-vous vos relations avec votre (ou vos) éditeur(s) ?**

- très bonnes
- bonnes
- moyennes
- mauvaises
- exécrables

**Y a-t-il un point non abordé dans ce questionnaire que vous souhaitez évoquer ?**

En vous remerciant de vos réponses